

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 19 octobre 2018

à 09h30

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

I^{ère} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

N° du rapport	OBJET	Page
I - 1	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 juin 2018	1-3
I - 2	Information sur les dossiers contentieux en cours <i>(pas de délibération)</i>	1-73
I - 3	Ressources humaines : Nouvel organigramme de la collectivité - Modification du tableau des effectifs	1-79
I - 4	Propositions d'admission en non-valeur pour l'année 2018	1-89
I - 5	Décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2018 du budget principal et du laboratoire départemental d'analyse	1-97

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 19 octobre 2018

à 09h30

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

V^e COMMISSION

Environnement et tourisme

N° du rapport	OBJET	Page
V - 1	Avis sur le projet de charte du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne	5-3
V - 2	Politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement - Soutien au projet de construction d'un nouvel abattoir et avenant à la convention d'attribution de financement en faveur de la Chambre d'agriculture de Haute-Marne pour son programme de développement agricole	5-13
V - 3	Programmes d'investissement du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Langres et utilisation des excédents d'investissement	5-25

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 19 octobre 2018

à 09h30

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

VI° COMMISSION

Vie collégienne et e-administration

N° du rapport	OBJET	Page
VI - 1	Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics et privés pour 2019	6-3

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Réunion du 19 octobre 2018	
Secrétariat Général service affaires juridiques, marchés publics, secrétariat de séances, documentation	N° I - 1
OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 juin 2018	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**Présents :**

M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L3121-13,

Vu l'avis favorable rendu par la Ire commission lors de sa réunion du 1er octobre 2018,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver le procès-verbal de la séance plénière du 29 juin 2018, ci-annexé.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 19 octobre 2018

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas Lacroix', written in a cursive style.

Nicolas LACROIX

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 29 juin 2018

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 29 juin 2018, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Étaient absents : M. Laurent GOUVERNEUR, Stéphane MARTINELLI

M. le PRESIDENT : Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite tout d'abord excuser nos collègues :

- Stéphane MARTINELLI, qui a donné une procuration à Marie-Claude LAVOCAT ;
- Laurent GOUVERNEUR, qui a donné un pouvoir à Anne LEDUC.

La séance est ouverte.

La séance plénière qui nous intéresse aujourd'hui comporte un ordre du jour particulièrement dense et important pour notre collectivité: l'examen du compte administratif 2017, 14 rapports dont les décisions modificatives pour le budget principal 2018 et, cet après-midi, la présentation par Madame le Préfet du rapport d'activité des services de l'État.

Je veux commencer par quelques mots à propos du compte administratif 2017 et des motifs pour lesquels il nous satisfait. Nous devons en effet nous féliciter de notre taux d'exécution budgétaire : 94 % des dépenses du budget primitif ont été exécutées, et nous avons réuni 92 % des recettes prévues. Cet état de fait reflète la volonté qui nous a toujours animés de proposer un budget primitif réaliste et sincère.

Cette ligne directrice est aujourd'hui largement partagée: elle nous a permis de passer

des temps plus difficiles et nous laisse aujourd'hui des marges de manœuvre qu'il nous faut utiliser. Nous poursuivons aujourd'hui dans cette voie de la sincérité. J'ai ainsi l'occasion de saluer votre action, Monsieur le Sénateur, mais aussi de relever, alors que la Cour des comptes a rendu son rapport cette semaine sur le budget de l'État, que cette sincérité et la rigueur avec laquelle nous gérons nos comptes sont loin d'être partagées.

Avec 53 100 000 euros en 2017, contre 51 500 000 euros en 2016, notre niveau d'investissement est en progression. Le Département investit, davantage d'ailleurs que la moyenne des départements de même strate. Il faut être fier de cette action, équilibrée sur tout le territoire, avec des actions à Langres (sur l'avenue de Turenne par exemple), à Prauthoy et Saint-Dizier avec les travaux de réhabilitation des deux collèges qui ont atteint leur apogée, ou encore à Joinville où nous venons d'inaugurer le centre d'incendie et de secours.

Enfin, aucun emprunt n'ayant été contracté sur l'exercice 2017, notre encours de dette a diminué pour la quatrième année consécutive, de 39 127 000 euros à 32 209 000 euros. L'équilibre financier 2017 est donc très solide et les marges qu'il nous crée doivent nous permettre de renforcer notre politique d'attractivité territoriale.

Je sais que ce sujet fait débat ici, mais comme je l'ai dit voilà quelques minutes, cette gestion nous offre une réelle capacité pour financer, à l'avenir, des projets structurants. J'en compte déjà plusieurs :

- sur le territoire du Parc national, où il faudra construire les futures portes d'entrée au-delà d'Animal'Explora ;
- à Saint-Dizier et à Chaumont, avec le programme d'action « Cœur de Ville ». J'ai d'ailleurs signé avec Madame le Maire de Saint-Dizier, chère Élisabeth, avec le Président de l'Agglomération, Philippe BOSSOIS, ce contrat de redynamisation le 8 juin dernier à Châlons-en-Champagne.

J'ai souhaité que nous nous engagions dans ce programme pour le porter collectivement. Le Conseil départemental est le premier partenaire des collectivités, mais, je l'ai déjà dit, nous avons trop tendance à être leur tiroir-caisse. Dans ce programme, nous sommes acteur, d'égal à égal. Nous allons d'ailleurs intégrer à ce projet celui de l'avenir des bâtiments actuels de la sous-préfecture de Saint-Dizier. Ils deviendront une vitrine du Département dans le nord de notre territoire, tant la visibilité de notre action est essentielle pour obtenir l'adhésion de nos concitoyens.

Ce processus de contractualisation se poursuivra d'ailleurs avec les autres intercommunalités et les villes principales du Département. Avant la fin de l'année, je souhaite proposer un pacte, corédigé et non imposé, à nos partenaires sur la période 2019-2021. Ce pacte

répond à plusieurs objectifs. Avant tout, il donne de la visibilité aux intercommunalités et aux villes qui en ont besoin pour leurs investissements. Il donne une fois de plus de la visibilité à notre action. Et surtout, il nous fixe un cap : agir plutôt que subir.

Les Haut-Marnais attendent des projets et des services : ils se moquent de savoir combien le Conseil départemental investit sur tel ou tel projet. Ils veulent du concret et je les comprends. Du concret, je souhaite que nous leur en apportions et c'est le sens de plusieurs des décisions que nous allons prendre aujourd'hui :

- Nous aurons à nous prononcer sur le projet Palestra, comprenant un centre aquatique, une salle de sport et une salle de spectacle. La réalisation de cet écrin est un enjeu majeur pour l'agglomération de Chaumont, sa population et même au-delà. Proposant 2 700 000 euros, le Conseil départemental répond, à l'euro près, à la demande qui lui a été adressée tant cet équipement, structurant pour notre département, est attendu.
- Nous devons également nous positionner sur les travaux de restauration des remparts de Langres. Une convention sera bientôt signée et, proposant 1 500 000 euros, soit autant que l'État et la Région, le Département apporte son plein et entier soutien à la préservation et à la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel, véritable joyau touristique du sud haut-marnais.
- Du concret enfin, dans le cadre de la solidarité que le Département doit aux communes touchées par les inondations et coulées de boue de ce début d'année. Certaines ont été frappées plusieurs fois par ces catastrophes naturelles. Sans attendre la décision de l'État de classement des communes, je vous propose de débloquer une enveloppe d'un million d'euros dans le cadre d'un fonds de soutien exceptionnel, mobilisable selon les mêmes modalités qu'en 2016.

Puisque je parle de concret, je cite également des projets, certes petits, mais qui s'intègrent à notre mission d'aménageur de proximité. Nous allons par exemple soutenir l'ADMR de Doulaincourt pour la réalisation de son antenne, ou encore l'hippodrome de Montier-en-Der qui entreprend l'amélioration de ses équipements. Nous agissons partout et pour tous.

D'autres actions peuvent vous paraître infimes. Elles sont pourtant indispensables pour la réussite de notre territoire. Il s'agit par exemple de la somme de 81 000 euros que nous allouons aux classes de découverte. J'en veux également pour preuve le soutien que le Département a apporté au Grand Pardon qui s'est déroulé le week-end dernier. Ceux qui y ont assisté, voyant ces rues noires de monde, ont pris conscience de l'utilité de chaque euro dépensé pour notre attractivité.

Pour finir sur le concret, je veux évoquer avec vous l'avenir de l'abattoir de Chaumont. C'est un équipement situé à Chaumont. Il est pourtant à mes yeux d'envergure départementale.

Vous le savez, il connaît des difficultés, certaines liées à l'exploitation, d'autres à sa mise aux normes. Jusqu'à présent, Madame le Préfet a maintenu l'autorisation d'exploiter, mais nous savons que celle-ci ne pourra durer. Je vous le dis, je ne serai pas le Président qui laissera fermer cet outil indispensable à nos agriculteurs sans réagir. S'il ferme, certains prendront leurs habitudes ailleurs. D'autres, qui ne peuvent supporter les charges de transport, disparaîtront et c'est toute une filière agricole de proximité qui peut s'écrouler. C'est pourquoi je vais proposer très rapidement une réunion avec tous les acteurs. Si nous voulons développer ici des circuits courts, si nous voulons être attentifs à ce que nos enfants mangent mieux et plus localement dans les collèges, comme nos anciens dans les EHPAD, nous devons soutenir l'abattoir.

Cette volonté d'agir vite, trop vite pour certains, est indispensable. Elle nous permet de ne pas subir les événements. Vous savez ce qui se passe quand nous restons attentistes :

- Au sujet de la limitation à 80 km/h sur les routes, et sans créer de polémique, nous aurions dû émettre collectivement des propositions. Notre Département compte des routes dangereuses, mais ce ne sont pas toutes les routes, et ce ne sont pas seulement les routes visées par le décret du Premier ministre. Le Gouvernement avait, il me semble, le devoir de nous consulter. Pour autant, nous aurions dû être plus proactifs.
- Sur CIGEO, alors que l'État semble vouloir avancer sur ce sujet, notre manque de concertation entre collectivités est aujourd'hui un handicap pour porter la voix de notre territoire. Il est en effet nécessaire de rééquilibrer les investissements que l'État doit réaliser. Il est clair que chacun a un appétit féroce lorsqu'il s'agit de la répartition du produit de la future fiscalité. Ceux qui se sont désintéressés du projet, voire opposés à celui-ci, ne sont pas les moins demandeurs.
- Il en va de même pour le Contrat de plan État-Région, où le temps joue contre nous : le Département a besoin de s'engager pour ne pas être oublié.

Sur tous ces sujets, nous devons être force de proposition, nous devons nous engager dans l'action. En me lançant le défi, entre le 12 et le 15 juin dernier, de traverser la Haute-Marne, soit 142 kilomètres d'Auberive à Saint-Dizier, j'ai essayé de personnaliser cette action en essayant d'atteindre un double objectif :

- D'abord, attirer l'attention sur la Haute-Marne, alors que les territoires sont plus que jamais oubliés. J'ai entendu en mai les élus des communes très urbaines se plaindre d'avoir été si peu pris en compte dans le rapport rédigé par Jean-Louis Borloo sur les quartiers prioritaires. Je les approuve : ils ont raison de se plaindre d'un Gouvernement qui oublie la France périphérique. Ils doivent apprécier cependant que quelqu'un ait été missionné pour réfléchir à leur avenir. Un an après l'élection du Président de la République, rien ou presque n'a été fait sur la ruralité. Celui-ci oublie tout simplement d'en parler, il oublie peut-

être même d'y penser. Nous ne sommes pourtant pas des Français de seconde zone : l'État, premier aménageur du territoire, doit se reprendre.

- Mon second objectif était de prendre le pouls de notre territoire : j'ai vu beaucoup de Haut-Marnais, accompagnés par nombre de nos collègues, que je tiens d'ailleurs à remercier. Ils m'ont fait part de leurs inquiétudes, de leurs interrogations. Mais j'ai été frappé au premier chef par leur espoir et leur énergie. Il s'agit, avant tout, de l'espoir que nous puissions inverser la tendance lourde à la baisse vertigineuse de population que connaît notre Département depuis 20 ans. Il s'agit également de l'espoir qu'une action collective redonne de l'attractivité à ce territoire. Il s'agit enfin de l'espoir que nous n'étions pas fichus.

Pour maintenir cet espoir, il nous faut des moyens, en premier lieu des investissements, évidemment. Nous les maintenons à un très haut niveau, je l'ai dit il y a quelques instants, afin de répondre aux attentes des élus et de la population. C'est pour cette raison que j'ai décidé de ne pas signer le contrat de confiance avec l'État. Ce n'est pas un problème de personne : je n'ai rien contre l'État déconcentré et nous travaillons main dans la main avec Madame le Préfet sur de nombreux sujets. Notre engagement à l'égard des communes victimes des inondations en est un exemple récent. C'est avant tout un problème de méthode : le Gouvernement ne peut pas contrôler la manière dont les collectivités gèrent leur budget, en brandissant la menace de pénalités. Cette façon de faire contrevient au principe de libre administration des collectivités consacré dans la Constitution et, il est vrai, un peu foulé aux pieds par le Conseil constitutionnel.

Mais c'est aussi un sujet de fond. Je vais vous lire une phrase écrite cette semaine : *« Restaurer durablement la soutenabilité des finances publiques implique d'engager une action résolue sur la dépense publique. Les moyens pour l'atteindre restent largement à définir. »* Cette phrase n'est destinée ni aux Départements, ni aux Régions, ni aux communes de France. La Cour des comptes l'a adressée, en guise de conclusion, au Gouvernement. L'État entend imposer aux collectivités locales une norme qui viserait à limiter à 1,2 % par an la hausse des dépenses de fonctionnement. Cette hausse serait limitée à 1,125 % seulement pour la Haute-Marne, parce que nous perdons des habitants. Cette démarche est d'autant plus anormale que l'État est loin de s'astreindre lui-même à respecter cette norme. En effet, alors que la dette des collectivités locales passera, en 2008, de 8,6 % de la dette publique globale, à 5,9 % en 2022, l'endettement de l'État augmentera dans le même temps de 82,1 % à 88,9 %. Comment ne pas s'étonner également que ce dispositif proposé ne prenne en compte ni les recettes, ni la situation financière des collectivités ?

Enfin, les promesses du Gouvernement sur les mineurs non accompagnés et les aides individuelles de solidarité ont été formulées la semaine dernière. Rien ou presque n'est prévu pour nous permettre de faire face à ce transfert de compétences qui ne dit pas son nom. Le Premier

ministre l'a annoncé la semaine dernière, saisisant le prétexte que beaucoup de Départements rejeteraient la contractualisation. Sourd à leurs inquiétudes, il a préféré le mépris à la concertation.

Autre mépris, c'est l'annonce que Madame le Préfet m'a transmise hier soir. Le rassemblement « Vie et Lumière » se tiendra à Semoutiers. Vous vouliez les « pèlerins », Monsieur FUERTES, vous les aurez, et nous avec! Pour la cinquième fois en 11 ans, nous accueillerons 5 000 caravanes et 20 000 gens du voyage. Je tiens à préciser que ce n'est pas contre ce rassemblement que je me positionne : il est normal qu'il ait lieu et que chacun y prenne sa part. Mais trop, c'est trop ! J'ai demandé dès février au Gouvernement de prendre ses responsabilités et d'anticiper cet événement. Aucune réponse. J'ai réuni la semaine dernière les maires et les élus des territoires concernés : nous avons adressé une motion au ministre de l'Intérieur rappelant notre opposition à ce qu'il se réunisse à Chaumont-Semoutiers : aucune réponse. Le silence radio a été rompu hier soir : ce n'est ni sérieux ni responsable. Pire, on se moque littéralement de nous ! Il est donc hors de question que je demande à nos agents de revenir, d'annuler leurs congés et je ferai tout pour ne pas faciliter la tâche, croyez-moi !

Pour terminer sur cette contractualisation, ou plutôt cette « lettre de cadrage du Gouvernement », j'aurais pu décider seul de la position du Conseil départemental. La loi de finances me le permettait, mais cette démarche aurait été à l'opposé de mes principes. À l'issue de cette séance, je vous proposerai donc de voter une déclaration commune, qui sera remise sur table, rejetant le contrat. Je souhaite une bonne gestion de l'argent public : c'est l'argent des Français. Pour autant, je ne sacrifierai ni la Haute-Marne ni les Haut-Marnais pour les beaux yeux d'un Président de la République et d'un Gouvernement qui ne cessent de mépriser des territoires comme les nôtres.

Je pense avoir été assez loin, assez fort aujourd'hui, mes chers collègues, et je vais maintenant vous laisser la parole.

Je veux terminer par une remarque qui, je l'espère, guidera nos débats de la journée. J'accepterai toujours la critique : il est illusoire de penser faire l'unanimité. Cependant, je n'accepterai aucune leçon des champions du « *yaka fauquon* ». Il s'agit, vous l'avez compris, de ceux qui critiquent les choix des autres, sans jamais se prononcer sur rien, de ceux qui sèment le doute sans apporter le début d'une preuve, de ceux qui cultivent la peur en opposant les gens les uns aux autres, de ceux qui prétendent incarner le rassemblement national alors qu'ils n'apportent que la division.

Ici, dans cette assemblée, n'ayons pas peur de débattre. Mes chers collègues, je vous remercie et je vous laisse la parole.

M. Nicolas FUERTES : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour ce discours introductif. Nous partageons et soutenons tout ce que vous avez indiqué. Je souhaite apporter une précision au sujet des pèlerins : pas plus que vous je n'ai d'animosité envers les gens du voyage, mais j'apprécie que les responsables fassent usage des bonnes méthodes. Puisque l'État prend ses décisions seul, il doit les assumer et prendre ses responsabilités. Nous apprécions l'énergie dont vous faites preuve, et tenions à vous en féliciter. La grande majorité, si ce n'est la totalité, de l'assemblée vous soutient dans votre démarche.

Je suis d'accord avec vous sur le fait de préserver l'abattoir. Je souhaite cependant apporter un bémol à vos propos. Il ne faudrait pas écarter trop vite l'hypothèse d'installer le site à Val-de-Meuse, si cette démarche ne conduit à aucune perte de qualité. Cette solution économiserait en effet de l'argent public.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Je voulais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir évoqué le projet Cœur de ville dans votre discours. Je souhaitais également vous remercier, de façon plus chaleureuse, au nom de François CORNUT-GENTILLE et de Philippe BOSSOIS, pour votre présence à Châlons-en-Champagne le 8 juin. La signature de cette convention-cadre Cœur de ville engage en effet la ville de Saint-Dizier sur un temps très court. Il faut que les douze projets soient engagés en 2022 et terminés en 2024. Je vous propose de les présenter lors d'une séance ultérieure du Conseil départemental. Cinq projets matures démarreront en 2018. Mardi dernier, lors d'une grand-messe « Cœur de ville » à Paris, étaient présents deux ministres, deux secrétaires d'État, en plus du Premier ministre qui a fait un discours brillant et sans notes. Au cours de celui-ci, il a évoqué les villes les plus avancées dans leur préparation : Saint-Dizier, Vierzon et Cahors. Sans vouloir en tirer une fierté excessive, toutes ces actions de rénovation de Saint-Dizier ont été impulsées par François CORNUT-GENTILLE, et c'est un plaisir pour les Haut-Marnais de savoir que la ville de Saint-Dizier et son bassin de 150 000 habitants environ, sont sur le point de devenir un centre encore plus attractif qu'ils ne le sont. Cette rénovation, et les investissements très importants qu'elle implique, sont essentiels au cœur de ce bassin rural qui se défait peu à peu et perd de son attractivité. Il a excessivement besoin d'être redynamisé au travers d'un centre vivant.

Cœur de ville n'est pas le seul projet de la ville de Saint-Dizier. Nous signons une convention avec l'ANRU, dans le cadre de l'ANRU 2. Saint-Dizier avait été la première ville à signer l'ANRU 1 pour la réhabilitation du Vert-Bois. L'ANRU 2 est en cours de démarrage. Il ne sera pas simple de mener de front ces deux énormes projets. Je vous propose de présenter l'ANRU 2 à l'occasion d'une séance ultérieure afin que l'ensemble des Conseillers départementaux comprennent notre démarche et nos investissements. Nous souhaitons également qu'ils s'approprient ces projets qui sont conduits dans l'intérêt du Département.

M. le PRESIDENT : Merci, Madame ROBERT-DEHAULT de votre proposition, que

j'accepte. Je tiens à signaler que le Premier Ministre n'a pu évoquer Saint-Dizier que parce que le maire de l'époque a eu, voilà 20 ans, une vision pour cette ville, dont nous voyons aujourd'hui le résultat. Cette ville s'est transformée, et demande à connaître d'autres transformations. L'assemblée appréciera et, je pense, suivra les propositions qui seront faites pour continuer à vous accompagner. Toutes les villes du Département n'ont pas l'avantage d'avoir fait l'objet d'une vision d'avenir pour 20 ans. Celle-ci conduit à mettre en place des projets fiables, réfléchis et construits de façon cohérente.

Vous l'avez entendu dans mon discours : j'ai évoqué des contrats avec l'ensemble des intercommunalités, des communautés de communes, des villes et des villes moyennes. Nous avons énormément de travail. Nous entendons en effet contracter rapidement avec ceux qui seront prêts pour signer des contrats pour 2019-2021. De tels contrats donneront de la lisibilité à notre assemblée, et à ceux qui portent les projets.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je soutiens entièrement ce refus du Président de signer la contractualisation avec l'État. J'ai toujours indiqué que je trouvais tout à fait aberrant que la question ait pu se poser. En effet, la démarche proposée par l'État nous ferait revenir 40 ans en arrière, à l'époque où le Conseil général devait demander au Préfet les moyens de mener ses actions. De plus, dans sa situation actuelle, l'État n'a aucune leçon à nous donner en matière de gestion. Cette décision tombe enfin comme un couperet, sans tenir compte de l'état des finances des départements ni de leur capacité à entreprendre des démarches. Il est bien connu que les investissements génèrent souvent des dépenses de fonctionnement.

J'accorde mon soutien à cette mesure. Pour autant, je ne peux me réjouir que 80 % des départements aient adopté la même attitude que nous. Je suis en effet désolée que les 20 % restants, croyant ainsi passer une sorte de marché, aient accepté de signer.

Mme Anne CARDINAL : Nous soutenons les propos d'Anne-Marie NÉDÉLEC. Nous avons, de plus, énormément apprécié le fait d'avoir été associés à cette décision avant la diffusion de la note, prévue pour cet après-midi.

M. Gérard GROSLAMBERT : Je partage la position du Président au sujet de l'abattoir. Le projet prend une envergure départementale, et il permettra de proposer une offre correctement dimensionnée. L'outil proposé aujourd'hui n'est pas adapté, étant installé dans une zone commerciale. Il sera essentiel de sauver ses 25 emplois. Je pense que la solution proposée, c'est-à-dire un portage immobilier avec une société qui exploite, est la bonne.

M. Michel ANDRÉ : Je partage votre avis sur le soutien à l'agriculture, aujourd'hui indispensable. Notre exploitation commercialise une centaine d'animaux par an. Presque aucun animal n'est tué à Chaumont aujourd'hui. Certains sont même abattus dans le Finistère : nous

avons besoin que l'industrie agroalimentaire revienne sur notre territoire.

M. le PRESIDENT : C'est la raison pour laquelle nous devons travailler non seulement sur l'abattoir, mais aussi sur l'unité de transformation qui s'inscrira en rapport avec lui. Il est très à la mode en ce moment, notamment pour la restauration scolaire, de parler de filières courtes. Cependant, il s'agit de vaines paroles si aucun outil n'est à disposition. Il faut également un outil pour développer des filières de niches. Le dimensionnement de ce projet sera réfléchi avec l'ensemble des acteurs des filières, comme je l'ai rappelé à la COBEVIM la semaine passée. Aucun mouton ou agneau n'est abattu à Chaumont, et les animaux en question sont emmenés très loin pour ce faire. Je pense qu'un jour le législateur n'autorisera plus le transport d'animaux sur plusieurs centaines de kilomètres : nous devons anticiper cette évolution.

Je souhaite surtout anticiper l'éventuelle fermeture de l'abattoir et les difficultés que pourrait rencontrer la société. Celle-ci compte 25 emplois. Il ne faut pas faire cesser l'activité, qu'il serait par la suite extrêmement difficile de redémarrer.

Pour cette raison, je vous propose de prendre la main sur cette question. Même si l'ensemble des acteurs seront réunis autour de la table, nous n'allons pas discuter encore des mois. Je sais ce que je veux. Avant peu, nous visiterons des abattoirs qui ressemblent à ce que nous pourrions mettre en place à Chaumont, notamment l'abattoir de Rethel, ouvert voilà quelques mois seulement. Il a été spécifiquement dimensionné pour le territoire des Ardennes. Plus important encore, nous devons nous soucier de l'unité de transformation. Le Conseil départemental pourra intervenir à son sujet : vous savez que la construction d'une telle unité pose d'importantes difficultés.

M. Jean-Michel RABIET : Pourquoi l'éventualité d'un abattoir mobile n'a-t-elle pas été envisagée ? Faire venir un semi-remorque dans la ferme permet à l'intervenant de tuer une vache immédiatement, sans la transporter et, donc, la stresser. Cette modalité est donc opportune pour le bien-être animal. Évoquer cette démarche en Préfecture fait un peu sourire, mais elle existe, notamment à l'étranger. Elle n'est pas suffisante pour assurer l'ensemble de l'activité, mais peut fournir un supplément opportun pour les marchés de niche.

M. le PRESIDENT : En effet, nous avons déjà évoqué cette modalité. Elle ne réglera pas le problème de la transformation à effectuer, mais, si les filières demandent sa mise en œuvre, c'est une possibilité.

M. Bruno SIDO : Ce dossier des abattoirs revient régulièrement depuis fort longtemps. Le vrai problème est celui du volume concerné. Nos éleveurs et les acheteurs des bêtes ne font pas abattre les bêtes haut-marnaises en Haute-Marne. Vous évoquez la possibilité que le législateur oblige les acheteurs à abattre les bêtes sur place. En l'absence de toute obligation,

l'installation d'un abattoir neuf ne changera en rien la situation. La même difficulté se présente avec le laboratoire départemental : pour quelques centimes, les éleveurs préfèrent recourir à des structures installées à Besançon ou à Lyon pour effectuer leurs analyses. Les Haut-Marnais ont-ils la volonté de développer leurs outils ?

Les Haut-Marnais ont-ils la volonté de travailler ensemble pour développer un office HLM départemental ? Cette question sera soulevée au Sénat la semaine prochaine. Nous constatons sur le terrain un manque profond de telles volontés. Il est lamentable que les responsables privilégient des structures en dehors de leur territoire. La Haute-Marne dispose des avantages suffisants pour nous permettre de tout faire. Si les Haut-Marnais persévèrent dans cette attitude, nous ne pourrons plus rien faire dans ce territoire.

M. le PRÉSIDENT : L'abattoir n'est pas utilisé aujourd'hui parce qu'il n'est pas adapté à tous les abattages possibles, notamment les ovins, les volailles et les lapins. Les éleveurs concernés partent faire abattre leurs bêtes très loin, car plus aucune possibilité ne leur est offerte sur le territoire. De plus, les relations n'étaient pas bonnes. J'espère que les différentes filières pourront nous proposer des engagements.

Le sujet du laboratoire n'est pas si indépendant. Vous savez que l'abattoir confie l'ensemble de ses prélèvements à notre laboratoire départemental. Perdre l'abattoir conduirait donc à perdre une part importante d'activité pour notre laboratoire.

La collectivité a la volonté de développer des filières courtes, et s'engage en matière de restauration scolaire. Il nous est dit cependant que la filière viande n'est pas assez structurée pour nous fournir en viande hachée ou en viande sous vide.

Concernant la politique du logement, je ne comprends pas très bien certaines initiatives prises, alors même qu'une étude départementale vient d'être lancée pour projeter le lancement d'un office départemental. Ce n'est pas si fréquent que les élus d'un département aient la main pour créer un tel office. Certaines initiatives prises nous feront perdre la main. Nous sommes voués à perdre la main sur la problématique du logement. Voilà plusieurs semaines que nous nous battons, notamment avec Yvette ROSSIGNEUX, sur ce sujet. Des problèmes de gouvernance se poseront nécessairement. Nous sommes sur le point de perdre la main sur la politique de logement. Quand les élus des villes auront des projets de construction de logements, ils n'auront plus la liberté d'appliquer leur propre politique urbaine, par exemple.

Je refuse de tirer les conclusions de cette étude avant qu'elle ne soit lancée. Je suis pour autant assez furieux que, pour une fois que nous est offerte la possibilité de nous doter d'un outil départemental pour le logement et l'aménagement du territoire, certains jouent un autre jeu : celui de l'esprit régional. Nous avons davantage besoin de l'esprit départemental.

M. Bruno SIDO : Il faut parfois savoir prendre des décisions. Il est possible de convaincre amicalement les partenaires de s'entendre. « *On ne peut pas avoir, à la fois, la sébile dans une main et le cocktail Molotov dans l'autre.* » C'est une expression de Maurice DRUON. Si certaines villes souhaitent partir ailleurs, elles n'auront plus de légitimité à demander l'aide du Conseil départemental pour l'un ou l'autre de leurs projets.

M. le PRESIDENT : Je l'avais dit d'une autre manière : « *On ne peut pas venir nous faire les poches et ne pas respecter ses partenaires.* »

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'aimerais que nous nous penchions également sur le problème de la filière bois. Actuellement, nos bois partent tous à l'étranger. Une petite entreprise de notre territoire n'arrive pas à trouver de bois de qualité pour fabriquer des merrains. Cette filière, porteuse d'emplois, porteuse de richesses, doit recueillir notre attention.

M. le PRESIDENT : Vous avez dû être informée que, voilà 2 jours, j'ai rendu visite à l'entreprise Jeuneux à Marbéville. Les propos de ces personnes rejoignent les vôtres : elles connaissent des difficultés à s'alimenter en ressources locales. Ils doivent aujourd'hui aller chercher du bois à 100 voire 150 kilomètres, alors qu'ils en trouvaient à 50 kilomètres auparavant. Ces problèmes d'approvisionnement et de qualité occasionnent des charges supplémentaires pour toutes nos petites scieries. Celles-ci rencontrent des difficultés, et leur avenir est encore incertain.

Les débats que nous mènerons dans le cadre du parc national poseront également la question de la filière bois. Nous examinerons l'éventualité de labels, de certifications.

M. Nicolas FUERTES : La V^e commission prévoyait de réunir les différents acteurs de la filière bois. Pour ma part, je lance, depuis 2 ans, ces alertes qui concernent un des leviers de développement de notre territoire. Mettre ces personnes autour de la table sera indispensable pour identifier la nature des problèmes. S'intéresser aux problèmes spécifiques d'une entreprise n'est pas suffisant. Selon la position de l'acteur dans la filière bois, nous devons identifier ce qui ne va pas et faire intervenir un acteur pour lever les difficultés. Pour des questions plus complexes, nous pourrions envisager des investissements. Je partage cette nécessité de développer cette filière qui, je le crois, constitue l'un des leviers de développement de notre territoire.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 6 avril 2018

Rapport n° I – 1

M. le PRESIDENT : Ce procès-verbal était essentiellement ciblé sur le produit de la fiscalité directe en 2018 et la décision modificative numéro 1. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce procès-verbal ? Non ? Je vous propose de vous prononcer.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I – 2

M. Gérard GROSLAMBERT : En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire, quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

À ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part. Vous constaterez que ces contentieux sont essentiellement liés aux compétences sociales du Département.

La décision du Conseil d'État, rendue le 30 mai 2018, mérite que l'on s'y attarde. Il s'agit d'une décision en faveur du conseil départemental, à la suite d'un manque de précision temporaire dans les dispositions de l'article L228-4 du code de l'action sociale et des familles, qui règle la prise en charge des dépenses relatives aux mineurs confiés aux départements dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

L'ordonnance du 19 décembre 2014 relative à la création de la Métropole de Lyon était venue modifier ces dispositions avec une rédaction très ambiguë. Cette situation a perduré jusqu'à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle qui a complété l'article L228-4 pour lui rendre sa cohérence.

Le Conseil d'Etat a retenu l'argumentation du Département de la Haute-Marne. Sa décision était attendue et permettra de régler plusieurs situations avec d'autres départements.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

M. le PRESIDENT : Merci. Qui souhaite intervenir ?

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Beaucoup de recours concernant des cartes de stationnement sont transmis au tribunal administratif. Saisir le tribunal administratif est en effet gratuit. Ces dossiers sont très lourds à gérer. Les personnes le saisissent volontiers, même si le taux de rejet de leurs recours est relativement important. Je trouve que ces démarches occasionnent, inutilement, beaucoup de travail. Pour autant, elles sont autorisées par la loi.

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes

Rapport n° I – 3

M. Paul FOURNIÉ : Comme vous le savez, préalablement au vote du compte administratif de l'exercice 2017, l'assemblée départementale doit se prononcer sur le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur départemental, présentant un état de la situation de l'exercice clos.

Le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes a été transmis au conseil départemental. Les budgets annexes font état de la situation du laboratoire départemental d'analyse, du SDAT et d'Animal'Explora. Ce compte de gestion présente des écritures et des résultats en tout point conformes au compte administratif pour l'ensemble des quatre budgets.

Nous pouvons saluer la bonne gestion du Département, l'excédent du résultat de clôture de 2017 s'élevant à 5 195 000 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir approuver le compte de gestion 2017 du budget principal et des trois budgets annexes.

M. Nicolas FUERTES : Nous nous abstiendrons, sur ce point comme le suivant. Nous avons en effet voté contre le budget 2017. Nous ne remettons cependant pas en cause la sincérité des comptes de gestion, pour lesquels nous vous remercions.

M. Bruno SIDO : Je ne suis pas d'accord avec l'argument exposé par Monsieur FUERTES. Le vote porte sur le fait de savoir si les additions et les soustractions sont justes. Il ne s'agit pas de juger de son éventuelle cohérence avec le budget primitif. Je comprendrais que vous votiez contre le compte administratif, mais pas contre le compte de gestion.

M. Nicolas FUERTES : Je vais suivre le conseil de Monsieur SIDO. Nous approuverons le compte de gestion et nous nous abstiendrons sur le compte administratif.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte de gestion de l'exercice 2017 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2017

Rapport n° I – 4

M. le PRESIDENT : Je laisse la parole à Monsieur RABIET. Je demanderai à Monsieur SIDO de sortir de la salle au moment du vote. Je sortirai également, car nous avons participé tous les deux à son élaboration.

M. Jean-Michel RABIET : Le compte de gestion 2017 du Payeur départemental ayant été présenté, il peut être procédé à l'examen des comptes administratifs respectifs du budget principal et des trois budgets annexes qui retracent les conditions d'exécution des dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 2017, et arrêtent les résultats en attente d'affectation.

Le budget principal

Le taux d'exécution budgétaire des dépenses par rapport au vote du budget primitif ressort à 94 %, dont 83,5 % en section d'investissement. Le taux d'exécution des recettes atteint 92 %. Ces taux d'exécution reflètent la volonté de voter un budget primitif réaliste et sincère, les quatre décisions modificatives annuelles portant sur des ajustements mineurs, ne modifiant pas les grands équilibres budgétaires initialement votés.

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le document de présentation synthétique annexé au rapport, je vous rappelle les principales tendances de l'exécution budgétaire de l'exercice 2017 :

Le Département a subi en 2017 la dernière année d'application du plan triennal de réduction de la dotation globale de fonctionnement au titre de la participation des collectivités à l'effort national de réduction du déficit public.

Par ailleurs, le périmètre d'action de la collectivité a été modifié en conséquence du transfert de la compétence transports scolaires à la Région. Celui-ci se traduit par un transfert de

dépenses de 9 850 000 euros, la perte d'une fraction de la CVAE (la part départementale étant passée de 48,5 % du produit national à 23,5 %) de 8 236 000 euros et le versement d'une dotation de compensation à la Région représentant 945 000 euros. Toutefois, le Département a enregistré une consolidation de son niveau d'autofinancement grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et à une hausse significative de certaines recettes.

La collectivité a continué à veiller au contrôle de ses dépenses, notamment de personnel, en hausse de seulement 0,48 %. Les frais d'administration générale sont restés stables et les dépenses d'aide sociale ont enregistré un recul, notamment grâce à la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA.

Quant aux recettes de fonctionnement, l'année 2017 est marquée par une évolution à la hausse exceptionnelle pour certaines d'entre elles comme les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et la TSCA (taxe spéciale sur les conventions d'assurance), dont l'augmentation a permis de surcompenser la perte des dotations de l'État.

Les dépenses d'investissement sont en légère hausse, passant de 51 500 000 euros en 2016 à 53 100 000 euros en 2017. Cette progression est en partie liée à l'augmentation à hauteur de 2 700 000 euros des dépenses d'équipement. Celles-ci ont notamment permis la réalisation des travaux de réhabilitation des collèges et des dépenses d'aménagement du réseau routier.

Le Département n'a pas mobilisé l'intégralité de son potentiel d'investissement au vu de la capacité d'investissement élevée dont il dispose. Cependant, son niveau d'investissement reste nettement supérieur à la moyenne des départements de sa strate démographique.

En 2017, les investissements ont été intégralement financés par des ressources propres. Le fonds de roulement disponible, les recettes d'investissement et le haut niveau d'autofinancement ont été suffisants pour couvrir l'ensemble des dépenses d'investissement.

Le Département n'ayant pas eu recours à l'emprunt sur l'exercice 2017, son encours de dette a diminué pour la quatrième année consécutive passant de 39 127 000 euros à 32 209 000 euros, offrant une réelle capacité future de financement.

En conclusion, l'équilibre financier 2017 de la collectivité reste solide. Le haut niveau d'autofinancement et le faible taux d'endettement offrent des perspectives d'investissement dynamique au service d'un renforcement de la politique d'attractivité territoriale.

Le budget annexe « laboratoire départemental d'analyse »

Le compte administratif 2017 du laboratoire départemental d'analyse présente un

résultat déficitaire global de 78 967,73 euros.

Le déficit de 2017 est néanmoins moins important que celui de l'an passé, qui s'élevait à 92 897 euros. Les recettes et prestations d'activité ont en effet augmenté de 26 000 euros en 2017, alors même que la hausse des dépenses de fonctionnement se limitait à 11 000 euros.

Ce solde déficitaire sera reporté dans les écritures du budget supplémentaire 2018 et pris en charge par le versement d'une subvention d'équilibre qui proviendra du budget principal.

Le budget annexe « service départemental d'assistance technique »

Le budget annexe du SDAT dégage un déficit global de 50 509,92 euros. Ce déficit est lié à la baisse importante des recettes de fonctionnement provenant des subventions versées par les agences de l'eau, passées de 284 000 euros en 2016 à 104 000 euros en 2017. L'augmentation de la participation du Département aux actions du SDAT, passant de 157 000 euros à 270 000 euros, a compensé la majeure partie de ce désengagement des agences de l'eau.

Ce solde déficitaire sera reporté dans les écritures du budget supplémentaire 2018 et pris en charge par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Le budget annexe « Animal'Explora »

Le budget annexe Animal'Explora n'appelle pas de commentaire particulier. Le résultat de clôture du budget est en effet nul, dépenses et recettes s'équilibrant strictement.

Pour conclure, Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur l'approbation du compte administratif 2017 du budget principal et des trois budgets annexes, conformément aux résultats arrêtés. Les propositions ont reçu l'avis favorable de la Première commission en date du 11 juin 2018.

M. le PRESIDENT : Très bien. La salle a-t-elle des questions ? Non ? Nous allons donc sortir. Je laisse la main à notre collègue Gérard GROSLAMBERT, premier Vice-Président en charge notamment des finances.

Monsieur le Président et Monsieur Bruno SIDO quittent la salle durant le vote.

La présidence est assurée par Monsieur Gérard GROSLAMBERT.

VOTE

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4 (Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

Le compte administratif de l'exercice 2017 est adopté.

Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2017 du budget principal et des budgets annexes

Rapport n° I – 5

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2017 se rapportant au budget principal et aux budgets annexes.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs ont été adoptés. Il revient désormais à l'assemblée départementale de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes.

L'affectation doit, selon l'instruction comptable M52, couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. En présence d'un solde résiduel, ce dernier pourra être reporté en excédent de fonctionnement et/ou inscrit en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Les résultats issus de la clôture des comptes 2017 sont ainsi brièvement rappelés pour chacun des budgets, suivi des propositions d'affectation soumises à votre approbation.

Pour le budget principal

Le résultat de fonctionnement cumulé 2017 à affecter est un excédent de 22 273 000 euros. Le solde d'exécution de la section d'investissement présente un déficit de 17 077 000 euros, soit un résultat global excédentaire de 5 196 000 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2017 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 17 077 000 euros, et de reporter le solde résiduel de 5 196 000 euros en recettes de la section de fonctionnement. Le fonds de roulement ainsi constitué sur l'exercice 2018 permettra le financement d'investissements à l'avenir.

Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse

Le résultat de fonctionnement cumulé 2017 présente un déficit de 51 403,58 euros.

Compte tenu du solde d'exécution de la section d'investissement, déficitaire de 27 564,15 euros, le déficit du résultat global s'élève à 78 967,73 euros.

Le résultat de fonctionnement cumulé 2017 étant déficitaire, aucune affectation n'est possible. Il vous est donc proposé de financer le déficit global d'un montant de 78 967,73 euros par l'inscription d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Pour le budget annexe du Service départemental d'assistance technique (SDAT)

Le résultat de fonctionnement cumulé 2017 est un déficit de 72 492,90 euros. Le solde d'exécution de la section d'investissement est un excédent de 21 982,98 euros.

Le résultat de fonctionnement cumulé 2017 étant déficitaire, aucune affectation n'est possible. Il vous est donc proposé de financer le déficit global de fonctionnement, d'un montant de 50 509,92 euros par l'inscription d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Pour le budget annexe Animal'Explora

Les résultats de fonctionnement et d'investissement étant nuls, aucun report n'est à opérer à ce titre sur le budget supplémentaire 2018.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'affectation du résultat 2017 et de report des soldes dans le budget supplémentaire 2018 du budget principal et des trois budgets annexes. Ces propositions ont reçu l'avis favorable de la Première commission le 11 juin 2018.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

L'affectation des résultats de l'exercice 2017 est adoptée à l'unanimité.

Etat des dotations aux amortissements de l'année 2018

Rapport n° I – 6

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'état des amortissements et des dotations de l'année 2018.

La technique de l'amortissement permet de constater chaque année la dépréciation

comptable d'un bien immobilisé et de dégager un autofinancement minimum nécessaire à son remplacement futur. De même, les subventions d'investissement reçues de nos partenaires font l'objet d'une reprise sur la même durée que le bien qu'elles financent, réduisant ainsi la charge brute d'amortissement. À l'issue de l'arrêté des comptes d'une année, chaque immobilisation nouvelle est associée à un plan d'amortissement définitif qui doit être approuvé par l'assemblée départementale.

À l'issue de la clôture des comptes de l'exercice 2017 pour l'ensemble des budgets de la collectivité, il vous est proposé d'approuver 416 nouveaux tableaux d'amortissement concernant les biens acquis ou mis en service au cours de cet exercice et d'arrêter la dotation définitive aux amortissements pour l'année 2018 à :

- 21 708 417,79 euros pour le budget principal ;
- 26 534,21 euros pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse ;
- 13 884,12 euros pour le budget annexe du SDAT ;
- 4 034,87 euros pour le budget annexe Animal'Explora.

Au titre de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat, les reprises sont arrêtées à 3 232 673,12 euros pour le budget principal.

Afin de procéder aux écritures réglementaires d'amortissement, Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir approuver les nouveaux tableaux d'amortissement et d'arrêter les dotations définitives 2018 aux montants précédemment indiqués.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Les dotations aux amortissements de l'année 2018 sont adoptées à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Rapport n°1 – 7

M. le PRÉSIDENT : Vous constaterez une légère recrudescence de recrutements. Nous avons en effet la volonté de compenser, autant que possible, le sous-effectif de certains services qui les empêchait de travailler. Pour réaliser des investissements, monter les projets, puis les suivre, il est en effet nécessaire de se reposer sur des techniciens et des agents dans les

services. Nous faisons notre possible pour mener une politique de recrutement attractive.

Prochainement, vous aurez également accès au nouvel organigramme. L'organisation qu'il prévoit rend nécessaire le recrutement de nouveaux agents. Nous avons en effet besoin d'une ingénierie efficace pour élaborer les projets départementaux et pour accompagner les collectivités. Nous sommes leur premier partenaire : nos conseils et nos services sont largement attendus.

Vous constaterez également que le nombre d'assistantes familiales recommence à augmenter. Il s'agit d'une bonne nouvelle, car nous connaissions d'importantes difficultés jusqu'alors.

M. Gérard GROSLAMBERT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la modification du tableau des effectifs.

À effectif autorisé constant, ce tableau des effectifs actualisé annexé au rapport intègre l'ensemble des mouvements d'entrée et de sortie ayant eu lieu depuis le 6 avril 2018.

Sont ainsi comptabilisés 3 départs en retraite intervenus depuis cette date, ainsi que l'arrivée de 19 nouveaux agents et le départ de 6 autres vers l'extérieur.

La majorité des transformations de postes ouverts recensées dans ce tableau sont consécutives à des montées en compétences. Elles ont été effectuées à l'occasion de recrutements et de mobilités. Ce tableau traduit également l'effort important consenti sur le recrutement pour pourvoir les postes vacants.

Il reprend la liste intégrale des postes sur emplois permanents, au nombre de 905, dont 49 seront vacants au 1^{er} juillet 2018. Il faut noter que 11 nouveaux postes ont été pourvus depuis le mois d'avril, ce qui constitue une augmentation significative.

Certains métiers demeurent en tension, connaissant des difficultés réelles de recrutement. C'est notamment le cas du secteur social. Pour autant, ce renforcement des effectifs permet de répondre aux attentes fortes sur les politiques départementales. Cette dynamique d'emploi répond également au *turn-over* important, dû aux nombreux départs en retraite.

Sont mentionnés enfin à titre indicatif, en annexe 2, le nombre d'assistants familiaux (209) et de contrats uniques d'insertion (6). Ces chiffres font état de nos prévisions pour 1^{er} juillet 2018.

La CAP « carrière » initialement prévue le 29 mai 2018 ayant été reportée au 18 septembre 2018, les promotions et avancements de grade ne figurent pas dans ces tableaux et seront intégrés au moment de la DM3.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1^{re} commission qui s'est tenue le 11 juin 2018.

M. Paul FOURNIÉ : Je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, pour la politique que vous avez mise en œuvre, ainsi que pour votre écoute à l'égard du personnel. Nous avons en effet pu constater l'impact sérieux de ces recrutements sur le pourcentage d'exécution des investissements. Le manque d'ingénierie nous empêchait en effet de mener à bien certains dossiers, en particulier un certain rond-point à côté d'une aire d'autoroute.

Mettre des compétences d'ingénierie à disposition des communes assoit la légitimité du Département. Il n'est pas possible de défendre l'existence ni les compétences du Département, si nous ne disposons pas du personnel nécessaire. Dans le territoire de la Haute-Marne, le Département est un échelon indispensable. Le personnel et ses compétences font partie des éléments les plus précieux dont nous disposons.

Ce personnel gère notre collectivité de façon exemplaire. Il constitue notre meilleur argument pour refuser le contrat de confiance avec l'État. Notre collectivité a été gérée, d'un point de vue financier, de manière exemplaire depuis de très nombreuses années et peut ainsi continuer de proposer de services qui nous placent au premier plan des collectivités les mieux gérées. Notre épargne nette dépasse 27 000 000 euros, sans nous empêcher de proposer des services. Nous avons réussi à relever ce défi et je tenais à saluer cette politique qui arrive à tenir un équilibre presque impossible et qui, pour l'instant, résiste aux difficultés actuelles de la conjoncture.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : J'approuve les propos de Monsieur FOURNIÉ. Nous avons la chance de disposer d'une collectivité qui a recruté, ces dernières années, du personnel jeune et talentueux. Certes, nous ne pourrions retenir certaines personnes, ne pouvant lutter avec Boston par exemple. J'espère que nous continuerons de recruter des personnes très talentueuses et qui s'investiront tout autant que celles sur le point de nous quitter.

Le personnel du social connaît un *turn-over* important du fait de sa charge de travail. En tant que vice-présidente d'une petite communauté de communes qui n'a pas les moyens d'embaucher des ingénieurs ou des cadres A, je vous fais part de notre besoin de personnes pour nous aider. Les rivières comme la gestion des routes demandent du travail. Même si notre effectif travaille très bien, nous devons obtenir l'aide de nouvelles personnes. Je sais que vous faites votre possible pour rendre les postes attractifs, mais nous n'arriverons pas à travailler tant, plus longtemps. Tout le monde s'épuise.

M. le PRÉSIDENT : En bouleversant les territoires, notamment en dotant les

intercommunalités de nouvelles compétences, la loi NOTRe a créé de véritables incertitudes sur le devenir des départements. Ceux-ci sont maintenant fragilisés dans leur recrutement.

J'entends vos propos concernant l'accompagnement des communes. J'ai conscience que toutes les agglomérations ne peuvent se doter de la palette de services nécessaires à répondre à l'ensemble de leurs compétences. Elles ont, pour ce faire, besoin de l'aide du Conseil départemental, notamment pour les questions touchant à l'environnement, et en particulier les rivières. Les communes n'appartenant pas à un syndicat restent isolées et doivent être accompagnées pour faire face à ces problématiques. Nous sommes leur partenaire privilégié.

Les questions de sécurité que pose la traversée des villages concernent plus de la moitié des communes. Des aménagements doivent être mis en place pour réduire la vitesse excessive. Pour les réaliser, ces communes se tournent vers l'ODIT du Conseil départemental. Nous leur prodiguons des conseils qui leur évitent de procéder à des investissements trop onéreux.

J'ai entendu dire, lors de ma marche voilà 15 jours, « *Monsieur le Président, nous avons besoin du Département.* » J'ai répondu que nous serions présents dès lors que l'État ne nous demandait pas de signer des contrats impossibles. L'État se désengage de nombreux services : il nous sera demandé, un jour, de traiter l'instruction des permis de construire. Les agglomérations disposent de leur service et, pour l'instant, les petites intercommunalités peuvent encore se tourner vers la DDT. Un jour, il nous appartiendra de les accompagner. Nous ne disposons pas, aujourd'hui, des moyens nécessaires en matière d'urbanisme.

Mme Rachel BLANC : Comme vous l'avez indiqué, le recrutement des assistantes familiales connaît une nouvelle progression. Nous nous en réjouissons, car cette augmentation fournit un appui majeur à notre schéma de la protection de l'enfance. L'excellent travail de nos assistantes familiales constitue une des caractéristiques de ce Département, que nous complétons par un accueil dans les Maisons d'enfance à caractère social. Je salue les derniers recrutements que vous avez mentionnés.

Par ailleurs, certaines des personnes qui nous ont quittés ont saisi des occasions, et ont pu rebondir. Il s'agit d'une démarche parfaitement normale chez les cadres d'aujourd'hui.

M. Bruno SIDO : Certains points gagneraient à être examinés avec davantage de précision. La mise à disposition de moyens ne constitue pas le véritable problème des petites communes au sujet de l'ingénierie. En vérité, c'est une interdiction réglementaire qui les impacte. Selon leur taille, elles n'ont en effet pas le droit d'embaucher des personnels dépassant un certain grade. Cette interdiction condamne les petites communes.

De plus, nous n'avons pas le droit de réaliser des démarches d'ingénierie pour les

petites communes. Certains départements s'étaient affranchis de cette interdiction, et les Préfets les laissaient faire.

Il est cependant vrai que la loi NOTRe a tout bouleversé. Nous avons voté cette loi, car les inconvénients qu'elle apporte sont moindres que ses avantages. Au moment de la discussion de cette loi, les départements étaient sur la sellette. Depuis qu'elle a été votée, tout le monde s'aperçoit des inconvénients qu'elle introduit. J'ai été l'auteur de deux propositions de loi. La première concernait le transport scolaire : les Régions peuvent dorénavant confier le transport scolaire aux départements, qui peuvent à leur tour les confier aux AO3. Nous venons de voter une loi au Sénat, dont le rapporteur s'est attaqué à la LOTI (*loi d'organisation des transports intérieurs*) et qui nous permet de reprendre le transport scolaire, si c'est le souhait de la Région.

Nous avons également voté le fait suivant : les candidats aux élections dans les communes de moins de 1 000 habitants n'ont plus l'obligation de s'inscrire en Préfecture. Agissant toujours dans l'urgence, le Gouvernement n'a pas fourni l'étude d'impact de cette loi. La levée de cette obligation retire la possibilité, pour les électeurs, de rayer un nom sur la liste, d'en ajouter un autre ou de procéder à un panachage. Pour cette raison, en Haute-Marne, plus de 30 communes ont élu leur maire alors même que le conseil municipal était incomplet. Les nouvelles élections organisées dans ces communes par Madame le Préfet, pour compléter le conseil municipal, n'ont pas eu lieu faute de candidat. Il s'agit notamment de Humberville, et de Noidant-le-Rocheux.

Nous avons également voté le fait que les communautés de communes qui disposaient de la taille nécessaire pour rester indépendantes peuvent prendre leur indépendance suivant les mêmes modalités que précédemment.

En ce moment sont donc traitées des questions particulièrement importantes, et je regrette que la publicité manque à leur sujet.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Pour les petites communes, l'interdiction de certains recrutements existe bien. Pour autant, si elle était levée, les communes concernées n'auraient pas les moyens de recruter ces personnels alors qu'elles ont réellement besoin d'ingénierie. La commission est en effet parfois saisie de demandes qui ne concernent ni les routes, ni l'eau, ni l'assainissement.

Au titre de l'association des maires, je souhaiterais proposer au Président de renforcer notre partenariat entre le Conseil départemental et l'association des maires. Travailler en commun nous permettrait de partager nos compétences. Celles des petites communes sont certes bien moindres que celles du Conseil départemental, mais nous avons également le but de nous mettre au service des collectivités.

Nos communautés d'agglomération elles-mêmes auraient parfois intérêt à coopérer

avec les agents et services du Conseil départemental, plutôt que de se doter de services dans leur propre périmètre. Elles recrutent parfois des personnes à temps plein, sans que la situation le justifie.

Votre dernière intervention Monsieur SIDO, m'intéresse : tout en étant pleinement solidaire de la Communauté d'agglomération, nous avancerons résolument dans ce sens.

M. Bruno SIDO : Nous avons déjà songé au Département à associer davantage les maires au travers d'une structure qui nous réunissait. Cette démarche a cependant reçu un coup d'arrêt de la part des agglomérations du Nord et du Centre. À l'époque, ces agglomérations souhaitaient que le Conseil Départemental soit moins doté. Peut-être les mentalités ont-elles changé depuis lors, peut-être ces agglomérations ont-elles pris conscience que nous disposions de compétences que nous souhaitons partager. Je suis favorable à ce que nous accompagnions les communes.

M. le PRESIDENT : Je ne sais qui a pris cette décision de donner un coup d'arrêt. Ici même, nous avons pris une décision analogue. En effet, je ne souhaitais pas que le Conseil Départemental soit dépossédé du cœur de ses compétences, et notamment de l'environnement et de la voirie. Confier de telles compétences à un syndicat n'aurait pas été un bon signe pour notre collectivité. Par ailleurs, ce projet n'a pas recueilli l'enthousiasme sur l'ensemble des communes. Le syndicat a fait peur et a créé des tensions dans cette assemblée. Des agents nous ont quittés pour rejoindre un syndicat, notamment des agents du service rivières. Aujourd'hui, ce syndicat, conscient de nos compétences, demande notre coopération.

Je crois, avec Madame la Présidente de l'association des maires, qu'il faut que nous renforçons nos coopérations. Nous nous rencontrerons la semaine prochaine pour en débattre, et exposerons ultérieurement nos idées dans cette assemblée.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Bilan des acquisitions, cessions, transferts

et échanges de biens immobiliers

Rapport n° III – 1

M. Paul FOURNIÉ : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le bilan des acquisitions, cessions, transferts et échanges de biens immobiliers entre le Département et ses partenaires les collectivités, ou des privés. Toutes les transactions que vous avez constatées constituent des projets routiers. Par exemple, nous acquérons de petites portions afin de réaliser un aménagement, ou remboursons des personnes pour l'utilisation que nous faisons de leur terrain. Quelques dossiers concernent de petites cessions privées pour des travaux de petite voirie.

La création d'un carrefour giratoire fait partie des plus gros dossiers, comme la cession d'immeubles Boulevard Gambetta à la Région Grand-Est pour lui permettre de réaliser son antenne à Chaumont pour un montant de 400 000 euros. Les autres sommes sont modestes, avoisinant souvent 150 euros. En général, il s'agit d'un euro symbolique.

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2017.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Fonds de soutien aux communes reconnues en état de catastrophe naturelle à la suite des intempéries de l'année 2018

Rapport n° IV – 1

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Comme vous le savez, au cours des mois de décembre 2017 et janvier 2018, la France a été confrontée à d'importantes précipitations qui ont occasionné, entre le 15 janvier et le 5 février 2018, des inondations particulièrement marquées en Haute-Marne. De nombreuses communes traversées par la Marne ou par ses principaux affluents haut-marnais ont subi d'importants dommages. 27 communes haut-marnaises ont déposé un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Par arrêté en date du 17 avril 2018, 22 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour des intempéries survenues entre le 18 et le 25 janvier 2018, à l'origine d'inondations et de coulées de boue.

En outre, les orages qui ont éclaté fin mai et début juin ont occasionné d'importants dégâts dans plusieurs communes haut-marnaises. Sans attendre une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle pour ces communes, qui est en cours d'instruction au Ministère de l'Intérieur, Monsieur le Président vous propose de créer, dès à présent, un fonds spécifique d'aide pour les aider à financer les travaux de remise en état de leurs équipements. Doté d'une enveloppe d'un million d'euros, ce fonds serait mobilisé sur la base d'un règlement d'aide établi à cet effet. Nous avons créé un fonds d'aide en 2016 en raison d'événements similaires.

La commission permanente examinera les dossiers d'aide individuels au fur et à mesure de leur dépôt. Elle actualisera, le cas échéant, la liste des communes concernées ainsi que le règlement d'aide correspondant. Les premiers crédits de paiement seront inscrits en décision modificative n°3 en octobre en fonction des dossiers reçus et co-instruits avec l'État.

En conclusion, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions et :

- d'approuver la création d'une autorisation de programme d'un million d'euros ;
- d'approuver le règlement relatif au Fonds de soutien exceptionnel aux communes sinistrées et reconnues en état de catastrophe naturelle à la suite des événements climatiques de 2018.

M. le PRÉSIDENT : Nous avons mis en place ce dispositif en 2016, qui nous a permis d'intervenir rapidement dans les communes sinistrées. Je remercie nos services qui se sont engagés, de nuit et de week-end, pour accompagner les communes sinistrées, touchées par les épisodes de boue voilà quelques jours.

Nous nous efforcerons, avec la Préfecture, d'accompagner au maximum ces communes. Nous devons cependant nous interroger sur les causes de chaque coulée de boue, de chaque événement climatique. J'ai demandé davantage de vigilance dans nos aménagements fonciers et de remembrement. Les préconisations environnementales indiquées en début de remembrement ne sont en effet jamais appliquées. Les catastrophes naturelles et les coulées de boue n'en sont que la conséquence. Des responsabilités multiples interviennent.

En tant que financeurs de ces remboursements, nous devons être exigeants, notamment quant aux objectifs que nous spécifions en début de remembrement. Les haies et les boqueteaux classés inviolables doivent être respectés. Il n'appartient plus au Conseil départemental de les faire respecter. Cette charge incombait auparavant à l'État. Les maires ont aujourd'hui les plus grandes difficultés à la supporter. Nous devons travailler tous ensemble. Nos anciens ont installé des haies et des boqueteaux dans le but de retenir l'eau : lorsque l'eau et la boue atteignent des endroits qu'elles ne devraient pas atteindre, les responsabilités doivent être

identifiées. Nous devons être exigeants. Je demande aux services du Conseil départemental de suivre chaque chantier jusqu'à la clôture des aménagements fonciers et agricoles.

M. Bruno SIDO : Il appartient *in fine* à l'État de vérifier que les boqueteaux et les haies sont bien préservés. Le Conseil départemental ne dispose d'aucun pouvoir de police.

Il est par ailleurs important d'obtenir le déplafonnement, c'est-à-dire de faire en sorte que les subventions soient versées à 100 %. Voilà quelques années, certaines petites communes, notamment Autreville-sur-la-Renne, devaient effectuer des travaux dont le montant dépassait leur budget. Le déplafonnement est essentiel dans ces circonstances ; il est essentiel d'insister auprès de Madame le Préfet pour l'obtenir. Une fois de plus, il est très pertinent de bien s'entendre avec l'État.

M. le PRESIDENT : Ne vous inquiétez pas : nous nous entendons bien avec le Préfet. Nous travaillons en effet sur le déplafonnement. Pour une petite commune comme Fontaines-sur-Marne, même un reste à charge de 20 % est démesuré. Nous sommes, avec Madame le Préfet, sur la même dynamique pour obtenir le déplafonnement.

M. Nicolas FUERTES : Nous saluons l'initiative d'aider les communes sinistrées en janvier, mai et juin derniers, ainsi que le déplafonnement. Il serait opportun de demander à l'État, comme voilà 2 ans, de créer un fonds spécifique permettant aux fonds d'aide de l'État de ne pas réduire le montant de la DETR, ce qui pénaliserait d'autres projets. Au vu des catastrophes survenues partout en France, l'État devrait assumer ses responsabilités. Ne pas créer de fonds exceptionnel d'aide pénaliserait l'ensemble des communes et des territoires.

M. le PRESIDENT : Nous poserons directement cette question à Madame le Préfet, que nous rencontrerons cet après-midi.

M. Jean-Michel RABIET : Je suis entièrement d'accord avec vous sur les aménagements fonciers. Certains préféreraient que nous n'en fassions plus. Peut-être pourrions-nous, au contraire, travailler en amont avec les syndicats de rivières. Il pourrait s'agir d'utiliser l'argent de notre taxe d'aménagement pour espaces naturels sensibles dans le but de constituer une réserve foncière. Cette somme nous permettrait par exemple de remettre des rivières en état.

Nous ne sommes pas assez exigeants sur de nombreux points. Dans un projet, le choix du géomètre est particulièrement important. J'ai déjà vu un géomètre tracer des parcelles dans le sens de la montée, ce qui constitue une erreur manifeste. Il est en effet nécessaire d'installer les parcelles dans le sens des courbes de niveau de sorte à empêcher l'érosion. En étant exigeants sur ces questions, nous pourrions apporter nombre d'améliorations.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Convention cadre de partenariat et de financement relative aux travaux de restauration et d'entretien des remparts de Langres et attribution d'une subvention à la ville de Langres

Rapport n° IV – 2

Mme Karine COLOMBO : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport concernant la convention-cadre de partenariat et de financement relative aux travaux de restauration et d'entretien des remparts de Langres, et à l'attribution d'une subvention à la Ville de Langres.

La ville de Langres possède un ensemble de fortifications remarquables d'environ 8 km, dont 3,8 km de remparts du centre ancien. Ils présentent des désordres importants et continuent de se dégrader malgré les travaux d'entretien engagés depuis plusieurs années.

Afin d'organiser une coopération entre l'État, la Région Grand-Est, le Département, la Commune de Langres et le GIP Haute-Marne, Madame le Préfet propose qu'une convention soit conclue. Celle permettra la mise en œuvre d'un plan de restauration de ce patrimoine sur les exercices 2019 à 2026.

Le coût des travaux sur la durée de la convention est estimé à 6 000 000 euros hors taxe. État, Département et Région s'engageraient à parité, à 25 % du coût total des travaux. Le GIP Haute-Marne a également accepté de participer à hauteur de 10 %. La participation financière du Département est estimée à 1 500 000 euros sur l'ensemble de la période, soit 187 500 euros par an en moyenne. La convention prendra effet le 1^{er} janvier 2019 et sa durée d'application s'étendra sur une période prévisionnelle de huit ans, de 2019 à 2026.

Dans ce cadre, Monsieur le Président nous propose :

- d'attribuer une subvention de 1 500 000 € à la commune de Langres ;
- de créer une autorisation de programme du même montant ;
- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre l'État, la Région, le Conseil

- départemental, la commune de Langres et le GIP Haute-Marne ;
- de l'autoriser à signer ladite convention.

Je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 1er juin 2018.

M. Bruno SIDO : Voilà longtemps que ces sujets sont en discussion et je ne peux que me réjouir de constater ces avancées. Le remaniement des remparts avançait en effet moins vite que leur dégradation. Il nous avait alors été indiqué que le tailleur de pierres ne pouvait travailler plus vite. J'espère que cette difficulté a été résolue.

Par ailleurs, que pouvez-vous nous dire concernant le collège de Langres et la caserne de pompiers ? J'ai le sentiment que deux ou trois colonels se sont succédés à la tête du SDIS, alors qu'aucune avancée n'a été constatée. Langres mérite mieux que des abattoirs utilisés comme caserne de pompiers. Il attend en effet de pouvoir les récupérer pour des projets qui lui sont propres.

M. le PRESIDENT : Je m'adresserai à vous en tant que Président du GIP. J'ai en effet entendu que vous souhaitiez apporter un financement de 10 % dans la convention, et je souhaiterais que vous proposiez plutôt 15 % pour soulager la ville de Langres. Dans une première version du projet, Madame le Préfet proposait que le Conseil départemental investisse 30 % du montant total. J'ai préféré que nous nous alignions avec l'État.

Je me suis rendu cette semaine, avec Céline BRASSEUR et Madame l'Inspectrice d'académie, aux deux conseils d'administration pour leur faire part de l'état d'avancement du projet, comme nous nous y étions engagés. Nous finaliserons très prochainement les questions touchant aux futurs sites du collège et de la caserne des pompiers. Nous porterons, au cours du dernier trimestre 2018, une étude de flux avec le SDIS, la ville et la communauté de communes. Les résultats de cette étude sont un préalable nécessaire à l'intervention d'un programmiste pour le collège.

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous avançons en même temps sur les deux dossiers, car nous partageons l'emprise de cette BSMAT et prendrons une maîtrise d'ouvrage unique pour assurer une coordination optimale. Pour autant, un mur et des clôtures sépareront les flux d'enfants et de pompiers.

Après la fin de l'étude de flux, le programmiste aura besoin de 6 mois de travail. Nous lancerons ensuite le travail de l'architecte. Nous aimerions poser la première pierre de l'ensemble des deux structures en tout début d'année 2020.

M. André NOIROT : L'ensemble des projets des casernes de la Haute-Marne m'a été

remis hier. Nogent et Saint-Dizier sont également concernés. Le directeur a travaillé avec le Conseil départemental. Celui-ci ne se contente pas de financer, aux côtés du GIP : il réalise également les études, par l'intermédiaire de son service Bâtiments. La caserne de Langres demande davantage de réflexion, car elle s'inscrit dans un ensemble. Il faudra cependant que nous avancions : l'étude de flux ne doit pas servir de prétexte pour retarder le projet pendant 1 an. Les flux de Langres ne sont pas comparables à ceux de Paris. La situation de la caserne sur une route départementale facilite également ces réflexions.

Les entrées et sorties des deux sites seront bien différentes, et n'engendreront aucun risque pour les enfants.

M. le PRESIDENT : L'étude des flux est tout aussi indispensable à la conception du futur collège. J'ai bien signalé que nous ne lui accorderions pas plus de 3 mois.

Je souhaitais remercier Madame la Rectrice pour ce projet, qui a l'intention d'être innovant et moderne. Elle souhaite donner une coloration particulière à ce collège, orientée en direction de la philosophie. Elle est très bien accompagnée, tant par des Inspecteurs généraux que par le Ministère, qui a déjà bien saisi le caractère innovant du projet. Cette orientation en direction de la philosophie et de l'encyclopédie nous permettra de faire ressortir la dynamique de ce nouveau projet. Un comité de pilotage élabore en ce moment le projet pédagogique, travaillé avec les enseignants et les parents d'élèves. Nous construirons le bâtiment sur la base de ce projet pédagogique. Je renouvelle mon invitation à Monsieur FUERTES et à Madame CARDINAL pour qu'ils s'associent à ce projet, qui concerne à la fois Langres et le territoire.

M. Nicolas FUERTES : Je salue le soutien massif du Conseil départemental et du GIP quant aux remparts de Langres. Une augmentation de la contribution du GIP ou de la Région serait la bienvenue. Ces remparts constituent le fleuron de l'ensemble de la Haute-Marne. Ils avaient particulièrement besoin de ces travaux : adopter un rythme de renouvellement plus rapide que la dégradation des remparts serait source d'économies à l'avenir. Je remercie également cet après-midi Madame le Préfet qui a impulsé cette initiative.

Je répondrai à Monsieur le Président que nous souhaitons participer au projet du collège fusionné. Je rappelle cependant notre opposition à cette fusion et, surtout, à l'emplacement de celle-ci. Nous savons cependant être constructifs, et saurons faire en sorte que le projet soit le meilleur possible pour nos élèves et nos enseignants.

Pour répondre à Monsieur NOIROT, j'attirerai l'attention sur l'étude des flux. Le site est en effet sur une nationale et cet axe voit passer un nombre de véhicules importants, bien au-delà du trafic local. D'autres projets étant en cours, de l'autre côté de la Place d'Armes, les questions de sécurité et de trafic doivent recevoir toute l'attention nécessaire. Il serait tout autant malvenu de

créer des embouteillages tous les jours, que d'empêcher les pompiers de sortir de la caserne. Il serait préférable de consacrer quelques semaines supplémentaires à cette étude plutôt que de se tromper.

Par ailleurs, il est souhaitable que la première pierre soit posée le plus tôt possible. Il faudrait cependant éviter le début de l'année 2020 pour cette opération, car la période des municipales aura alors commencé. Si la démarche n'a pu se réaliser en 2019, il faudrait plutôt attendre avril 2020 pour éviter toute polémique.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Attribution d'une subvention en faveur de l'Agglomération de Chaumont pour la construction du centre aquatique, sportif et culturel « PALESTRA » à Chaumont

Rapport n° IV – 3

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Dans la perspective du renouvellement d'équipements sportifs vieillissants, l'Agglomération de Chaumont souhaite se doter d'une structure comprenant un centre aquatique, une salle multisports et une salle de spectacle, mutualisée avec la salle de sport.

Le calendrier de réalisation du projet prévoit le démarrage des travaux début juillet 2018 et la livraison à la rentrée de septembre 2020.

Le coût total de l'opération est estimé à 31 122 527 euros hors taxe. Dans ce cadre, l'Agglomération de Chaumont a sollicité le soutien financier du Conseil départemental à hauteur de 2 700 000 euros, soit 8,68 % du coût total de l'opération. L'Europe, l'État, la Région, le GIP Haute-Marne et le Centre national pour le développement du sport (CNDS) ont également été sollicités.

C'est un projet conséquent pour l'agglomération et le Conseil départemental marque son intérêt aux projets intercommunaux structurants. Monsieur le Président nous propose, dans la continuité des négociations engagées par l'agglomération auprès de son prédécesseur :

- d'attribuer une subvention de 2 700 000 euros à l'Agglomération de Chaumont ;
- de créer une autorisation de programme du même montant ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 540 000 euros pour l'exercice 2018, au titre d'un premier acompte ;
- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre le Conseil départemental et l'Agglomération de Chaumont ;
- de l'autoriser à signer ladite convention.

Nous vous saurions gré de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e et de la VIII^e commission.

M. Jean-Michel RABIET : Je ne connais pas assez le projet Palestra, pas plus que je ne connais le projet, évoqué par Monsieur SIDO, de la création d'un office HLM départemental. Pourrions-nous connaître l'avis du Premier adjoint de la ville de Chaumont sur cet office HLM départemental ?

M. le PRESIDENT : Voilà des années que le projet « Palestra » mûrit. La presse locale lui a consacré de nombreux articles. Il s'agit d'un projet structurant pour la ville et l'agglomération de Chaumont. Deux présentations de ce projet départemental ont été faites dans les commissions compétentes, par les élus et les techniciens qui le portent. Nous avons, de plus, reçu la Présidente de l'agglomération et ses vice-présidents chargés de ce dossier.

Je partage, pour ma part, votre colère au sujet des positions prises par les offices HLM. Je pense pour autant qu'il faut bien dissocier les deux sujets. Le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui est le plus grand projet de la mandature de Christine GUILLEMY.

Il n'est plus l'heure aujourd'hui de le retarder. Des engagements ont été pris. Je ne souhaite plus revenir dessus. Un débat sur la question des offices serait opportun si vous souhaitez qu'il soit mené. Je vais laisser la parole à Monsieur GROSLAMBERT, qui est Chaumontais et qui suit le dossier depuis longtemps.

Je soutiens ce projet, et lui apporterai tout l'accompagnement dont il a besoin, comme nous avons soutenu le projet de rénovation du centre aquatique de Saint-Dizier voilà quelques années.

M. Gérard GROSLAMBERT : Je suis certes Premier adjoint de la mairie de Chaumont, mais je ne suis pas administrateur de Chaumont-Habitat. D'autres personnes, notamment Céline et Karine ici présentes, pourraient répondre également.

Membre d'Hamaris pendant très longtemps, j'ai toujours souhaité un rapprochement entre Chaumont-Habitat et Hamaris. Je suis entièrement d'accord avec le Président et l'assemblée

départementale pour créer un office au niveau du département. Je ne m'intéresse pas à ces petites manœuvres qui voudraient rapprocher Chaumont-Habitat des Vosges.

M. le PRESIDENT : Nous avons voté ici une étude pour envisager la possibilité de créer un office départemental, mais aussi une seconde étude qui envisage d'élargir notre périmètre. Peut-être concluront-elles que l'échelle départementale n'est pas la bonne, et qu'il est opportun de se rapprocher d'autres offices.

Comme je l'ai signalé à Christine GUILLEMY, je n'ai pas apprécié la grande précipitation dont elle a fait preuve. Je n'ai pas apprécié que soient créées les conditions de rapprochement avant même le lancement de l'étude. Nous avons voté ici un budget de 100 000 euros pour réaliser cette étude. J'ai demandé à Christine GUILLEMY, au Président et à l'équipe de l'office HLM de Saint-Dizier de ne prendre aucune position dans la presse pour que l'étude soit conduite sereinement. Si tout le monde est d'avis qu'il faut une structure départementale, ce que, pour ma part, je souhaiterais, il fallait nous le signaler : nous n'aurions pas entrepris d'étude. Grâce à celle-ci, nous aurons une réponse avant la fin de l'année. Je conseille à ceux qui souhaitent aller trop vite de ralentir, et de laisser conduire l'étude sereinement.

Des élus travaillent depuis longtemps sur ce projet. Les Chaumontais et les Haut-Marnais attendent ce projet depuis longtemps également. Il s'agit d'un projet lourd, qui peut faire peur.

M. Mokhtar KAHLAL : En tant que Président de la VIII^e Commission, j'ai du mal à saisir l'opportunité de tous ces débats. Il s'agissait au départ de présenter le projet Palestra, alors qu'il est maintenant question d'Hamaris.

J'ai l'impression que, en procédant de la sorte, le projet est dénaturé. Je ne vous cache pas que, étant à Saint-Dizier, je suis situé assez loin : j'entendais seulement parler de ce projet, et pas toujours en bien. Nous avons néanmoins rencontré les élus chargés de ce projet sur l'agglomération de Chaumont. Ils nous ont fourni les éclaircissements nécessaires sur le coût de fonctionnement. Le budget nous semble sincère, y compris sur la maîtrise des coûts, la mutualisation sur les différentes salles.

Monsieur SIDO a rappelé le manque de souplesse de la fonction publique territoriale. Nous ne pouvons pas changer cela. Par contre, pour attirer des personnes et des compétences, il est néanmoins possible d'améliorer le cadre de vie, et Palestra y contribue. De plus, les équipements existants sur Chaumont sont assez vieillissants et Palestra ne fera pas de tort aux autres projets ou équipements. Cette salle répondra également au besoin de l'équipe de volley-ball qui cherchait une salle d'évolution. Enfin, cette salle est modulable : elle peut également servir de salle de spectacle.

Le soutien de la collectivité à ce projet est assez conséquent, représentant plus de 8 % de l'investissement nécessaire. La VIII^e commission, dont je me fais le porte-parole, lui apporte son soutien total.

Mme Céline BRASSEUR : J'adhère entièrement aux propos du Président concernant Chaumont-Habitat. Nous siégeons, avec Karine, au conseil d'administration et nous ne pouvons que regretter la précipitation à signer des accords qui ne sont pas clairs. Nous prôtons d'attendre la fin de l'étude départementale pour prendre une décision correctement pesée.

Nous avons demandé à ne pas prendre part au vote effectué en conseil d'administration de Chaumont-Habitat. Nous n'avons pas souhaité nous associer à cette démarche, apportant notre soutien à l'étude départementale.

Pour nous, le projet Palestra est structurant, mais également nécessaire. En effet, l'état de notre piscine, qui date de 1959, est déplorable. Certains d'entre vous ont également pu constater l'état de la salle Jean-Masson : il serait temps que nous soyons dotés d'un équipement digne de ce nom. Ces deux équipements constituent, à nos yeux, des facteurs essentiels d'attractivité.

Mme Catherine PAZDZIOR : Membre du conseil d'administration de Chaumont-Habitat, et du bureau de Chaumont-Habitat, je souhaite les défendre. Les torts sont en effet partagés. La décision de nouer des contacts entre Chaumont-Habitat et les Vosges avait été prise bien avant que le Conseil départemental ne décide de lancer son étude. Peut-être la concertation n'a-t-elle pas été suffisante.

Je regrette que, du fait de quelques petits désaccords, nous en soyons arrivés à la situation actuelle.

Mme Karine COLOMBO : Je ne reviendrai pas sur le propos de Céline au sujet de Chaumont-Habitat. Je pense, au sujet de Palestra, qu'il faut faire progresser le territoire en s'appuyant sur des projets structurants. Il serait dommageable que les projets avortent pour de simples questions de personnes. La Haute-Marne n'a pas besoin de telles difficultés.

M. Jean-Michel RABIET : Peut-être ne me suis-je pas très bien exprimé. Je suis tout à fait favorable au projet Palestra. J'ai provoqué cette conversation dans le but d'obtenir un éclairage au sujet de Chaumont-Habitat.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je déplore la communication réalisée sur le rapprochement avec Vosgelis, qui laisse entendre que la fusion est actée. Il faut nous laisser le temps de conduire l'étude : nous prendrons, ensuite, les décisions qui s'imposent.

M. le PRESIDENT : Je partage cette position. Je pense que les propos sont allés trop loin. Je ne sais comment nous reviendrions en arrière si l'étude contredisait les engagements déjà pris.

M. Bruno SIDO : Personne ne nie ici la qualité du projet, pas plus que son effet structurant ou son faible coût. Je pense qu'il est nécessaire d'attendre le résultat de l'étude que nous avons commandée. La législation est encore en train d'évoluer à ce sujet : si la loi que nous examinons la semaine prochaine est acceptée, et votée à l'Assemblée Nationale, la taille obligatoire sera réduite.

Vous nous proposez, Monsieur le Président, de vous autoriser à signer cette convention. Nous ne vous donnons pas l'obligation de la signer. Il vous appartiendra de décider de retarder, ou non, votre signature.

M. le PRESIDENT : Arrivé ici au mois de novembre, j'étais en colère contre l'agglomération qui me présentait les engagements que vous, Monsieur SIDO, aviez pris. Vous aviez écrit à Madame Christine GUILLEMY, en tant que Président du Conseil départemental, que vous laisseriez le soin à l'équipe qui vous succéderait de décider. Mais c'est vous qui avez proposé 2,7 millions d'euros au budget primitif 2018. Il n'est pas possible, aujourd'hui, de revenir en arrière. Dans cette assemblée, nous n'avons jamais bloqué un quelconque projet émanant d'une intercommunalité ou d'une commune. Nous ne nous sommes jamais posés en juges de la pertinence de tels projets. Il faut bien faire la distinction entre les deux dossiers, l'étude sur les offices et le projet Palestra. L'agglomération de Chaumont a signé les marchés. Nous ne pouvons repousser notre décision.

La convention comportera des accords signés permettant à nos collégiens de se rendre gratuitement dans cet établissement, pour une durée déterminée. Certains accords concernent également les pompiers et les gendarmes.

J'étais en colère en constatant que l'agglomération présentait, dans la presse, un projet comme acquis, alors qu'il ne devait être voté qu'aujourd'hui. J'ai exprimé cette colère à Christine GUILLEMY. J'ai bien précisé que le courrier que leur avait adressé le Président SIDO n'était qu'une lettre d'intention qui demandait confirmation en séance.

Pour cette raison, je souhaite que cette assemblée prenne une position ferme et définitive parce que notre collectivité a besoin de ce projet pour continuer à avancer. Peut-être Madame le Préfet nous éclaircira-t-elle tout à l'heure, mais des incertitudes demeurent encore sur le plan de financement de l'État. La Région a confirmé sa participation, et le GIP confirmera la sienne lorsque ses instances se seront réunies. Aujourd'hui, ce projet a besoin d'engagements fermes, et je suis tout à fait favorable à ce que nous donnions une position solide pour assurer une

subvention.

M. Bruno SIDO : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir rappelé ce que j'ai réalisé. C'est vrai que j'ai signé une lettre d'intention. C'était la sébile. Je vous propose aujourd'hui de brandir le cocktail Molotov. Pour sauver la Haute-Marne, il faudrait faire une pression amicale, en précisant que vous signez sous certaines conditions.

Je ne dirais pas que vous seriez le fossoyeur de la Haute-Marne. Mais, tout de même, nous rencontrons parfois des moments importants dans la vie où il faut savoir résister. Si j'ai bien compris ce qu'indiquent les membres du conseil d'administration et du bureau, ce projet ne fait pas l'unanimité à Chaumont-Habitat. Il faut donc négocier, ce qui est, en politique, particulièrement élémentaire. Que croyez-vous qu'ils aient fait, à Bruxelles, la nuit passée ? Ils ont négocié jusqu'à 5 heures du matin. Nous n'allons pas nous incliner aussi facilement.

M. le PRESIDENT : Monsieur SIDO, je mets la pression, de façon amicale, depuis plusieurs semaines. Ceux qui étaient présents lors de notre rencontre avec Madame la Présidente, les membres de l'agglomération et des élus du Département savent ce que j'ai dit. J'ai indiqué que, pour être favorable à ce projet, je n'appréciais pas que, en tant que partenaires, nous n'ayons pas été respectés. Pour autant, je ne souhaite pas sacrifier un projet de territoire pour une telle question.

Je vous proposerai donc de valider ce dossier. J'accepte que vous me demandiez d'exercer une amicale pression, et je continuerai de l'exercer. Vous savez bien que je connais Christine GUILLEMY mieux que beaucoup d'entre vous. Je ne suis pas le moins du monde en phase avec les décisions qu'elle a prises. Je connais également beaucoup de ses administrateurs : ce projet est en discussion au sein du conseil d'administration.

Les conseils d'administration des offices sont, tout de même, libres de décider ce qu'ils souhaitent. J'ai essayé de les arrêter et, ayant constaté qu'ils persévéraient, j'exerce cette pression depuis des semaines. Pour autant, je ne souhaite pas sacrifier ce projet pour un désaccord qui ne le concerne guère.

Mme Rachel BLANC : Mélanger le dossier Palestra et notre future stratégie sur le logement me semble hasardeux. Chacun de ces deux dossiers doit être soutenu. Il existe une réelle urgence concernant Palestra. Le projet présenté s'avère assez convaincant. Il convient de démarrer ce projet structurant qui participera incontestablement à l'attractivité de Chaumont et de son agglomération. Le remettre en cause pour obtenir autre chose paraît délicat.

Par ailleurs, je connais le logement social. Notre position et nos réflexions sur le logement social sont très récentes, et résultent de la loi ELAN. Nous nous trouvons dans l'urgence. Parallèlement, d'autres acteurs avaient cependant déjà réfléchi à cette question. Le

Président exerce une pression considérable. Je sais que les discussions ont été très fermes. Je souligne l'inconfort des représentants au conseil d'administration, nos collègues Karine et Céline. L'inconfort est général, y compris à l'OPH. Les discussions sont naturelles, puisqu'elles résultent d'une obligation de la loi. La démarche fédératrice de Nicolas est positive, mais elle s'inscrit dans un contexte comprenant d'autres réflexions.

L'engagement de Christine GUILLEMY porte sur une Société anonyme de coopération (SAC), et non plus une fusion. La situation peut donc encore être reconsidérée si nous continuons à exercer une pression. Elle ne l'exclut pas. Les discussions doivent se poursuivre, mais il convient de scinder les deux dossiers.

M. Paul FOURNIÉ : Le débat me semble s'engager sur de mauvaises bases. Effectivement, tous les dossiers ne doivent pas être mélangés.

Après avoir discuté avec des administrateurs et des membres du Bureau de Chaumont Habitat, je constate l'absence d'unanimité sur ce point. L'amicale pression du Président a été très efficace, puisque la Présidente de l'Agglomération et des membres du Bureau ont reconsidéré le calendrier. En ce qui concerne notre point d'inquiétude, la gouvernance des HLM, rien n'est figé. Je souligne de nouveau l'efficacité de la pression exercée. Les conséquences en sont déjà visibles : aucune décision n'a été prise concernant la gouvernance. Les propos que j'ai entendus sur le sujet m'ont grandement rassuré. La publicité a certes été un peu rapide. Les calendriers se sont télescopés. La pression a bien été entendue.

Lier cette question à un marchandage concernant un projet d'échelon départemental tel que Palestra me paraît extrêmement regrettable et incorrect. Une telle attitude pourrait créer des précédents, qui transformeraient ce cénacle en un lieu d'affrontements et de marchandage sur certains projets. Cette méthode serait tout à fait regrettable.

Il convient de savoir nous remettre en question. Si des offices HLM ont tenu à discuter ensemble, cela signifie peut-être que nous n'avons pas su maintenir un dialogue de qualité. Nous ne devons donc pas porter de jugement trop hâtif sur la question.

M. Nicolas FUERTES : Le projet Palestra est un projet d'aménagement de l'agglomération, mais également du département, voire plus, concernant certains de ses volets. Il s'agit d'un équipement, certes lourd, mais indispensable pour l'attractivité de nos territoires. Nous soutenons donc pleinement le financement.

Nous entendons les remarques de Monsieur le Sénateur concernant le logement social. Nous devons laisser l'étude s'achever. L'Assemblée de Haute-Marne doit veiller à maîtriser la gouvernance, qu'il s'agisse d'offices uniquement haut-marnais ou non. J'attire néanmoins votre attention sur la stratégie du territoire. Il est question d'un équipement structurant, dont la

localisation à Chaumont est légitime. Tous les équipements ne doivent pas être implantés à Chaumont, comme le craignent d'autres territoires. Sans évoquer l'abattoir, cette question est symbolique. Chaumont doit constituer une ville phare, moteur de la Haute-Marne, comme Saint-Dizier dans le nord du département. Nos territoires plus ruraux et périphériques doivent aussi bénéficier d'équipements et de soutiens, pour permettre un aménagement équilibré du territoire.

Je soutiens donc le financement immédiat du projet, qui doit être mené rapidement, ne serait-ce que pour le CVB.

M. André NOIROT : Je soutiens entièrement le projet Palestra, qui a toute sa place, et nous manque depuis quelques années. Sans opposer les projets, j'insiste sur le principe de la solidarité départementale. Les collectivités ont intérêt à ne pas se diviser, au nom de la solidarité, qui ne doit pas s'appliquer au cas par cas. Je fais partie du conseil d'administration. Je défends aussi Hamaris. J'estime que nous serons plus forts à 15 000 qu'à 5 000. Une solidarité départementale est nécessaire.

M. Bruno SIDO : Je voterai ce rapport. J'entends bien les arguments des uns et des autres. Malgré tout, j'estime que Monsieur NOIROT a raison et qu'une solidarité minimum doit s'exercer pour qu'une politique départementale existe. L'intérêt commun doit primer sur l'intérêt particulier.

M. le PRESIDENT : Je considère qu'il existe une politique départementale, comme je l'ai souligné dans mon discours. Nous, partenaires, devons aussi être respectés. Cela signifie qu'il convient de faire preuve d'esprit départemental lorsqu'il le faut, et de le conserver lorsque nous ne sommes pas concernés. Il me semble aussi normal d'échanger durant 45 minutes d'un projet valant 2,7 millions d'euros. Chacun doit pouvoir s'exprimer sur un projet aussi lourd financièrement et avec un tel impact sur le territoire.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Il s'agit d'un projet structurant pour notre territoire.

M. le PRESIDENT : Vous avez raison.

M. Nicolas CONVOLTE : Ce dossier me semble surdimensionné. Une piscine à Chaumont est un beau projet, structurant, qui permet de remplacer un matériel vétuste sur les deux piscines. D'après les engagements de la Communauté d'Agglomération, la ville de Chaumont ne devrait pas subir d'augmentation des frais de fonctionnement au regard des frais des deux piscines actuelles. Alors que les travaux n'ont pas encore commencé, nous avons pourtant déjà constaté une augmentation du budget prévisionnel de 4 millions d'euros en deux ans. Je ne serais pas surpris que le budget augmente à 35 millions d'euros. Je suis d'accord pour une piscine, mais la salle des fêtes et la salle de sport me paraissent excessives.

M. le PRESIDENT : J'entends votre remarque. Nous n'allons pas juger le projet. Il ne s'agit pas d'une simple piscine, car cela ne correspondrait pas à la demande des usagers et des Haut-Marnais.

Si aucun élu ne demande plus la parole, je vous propose de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Nicolas CONVOLTE et Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Je laisse la parole à Mme FISCHER-PATRIAT.

V^e COMMISSION

Environnement et tourisme

Service Départemental d'Assistance Technique (SDAT)

Bilan d'activité 2017, budget supplémentaire 2018 et approbation des contributions 2019 pour l'adhésion des collectivités haut-marnaises

Rapport n° V – 1

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : Merci, Monsieur le Président.

Le service départemental d'assistance technique (SDAT) offre son appui aux collectivités haut-marnaises en matière d'environnement et de voirie :

- Le service d'assistance technique à l'environnement (SATE), créé en 2000, et financé en partie par les agences de l'eau, œuvre dans les domaines de l'environnement et pour l'amélioration des services publics traitant l'assainissement des eaux résiduaires, l'alimentation en eau potable, l'entretien des rivières et l'élimination des déchets.
- L'assistance technique dans le domaine de la voirie et de l'aménagement du territoire, ouverte en 2015 et devançant ainsi les réquisits de la loi NOTRe,

accompagne les collectivités du département dans leur prise de décision en matière de réalisation d'aménagement de sécurité et de conduite de travaux d'entretien routier.

Le présent rapport a pour objet principal, d'une part, de vous présenter le bilan comptable de l'exercice 2017 et, d'autre part, de vous soumettre le montant des participations susceptibles d'être demandées en 2019 aux collectivités adhérentes au SDAT.

1) Le bilan financier et comptable de l'exercice 2017

Au total, la participation du conseil départemental au budget annexe 2017 du SDAT aura été plus importante que d'habitude puisque, outre les 270 000 euros prévus à ce titre au Budget Primitif, il est nécessaire de l'abonder de 50 512 euros pour l'équilibrer.

Ce déficit, spectaculaire, est dû principalement à deux raisons :

- Un décalage dans le versement des subventions versées par les agences de l'eau (104 459 euros en 2017 ; en 2016, elles avaient été de 283 923 euros et en 2015 de 356 836 euros) ;
- une baisse des recettes liées aux prestations réalisées par nos techniciens suite, pour la partie rivière, à la montée en puissance du syndicat mixte du bassin de la Marne, pour la partie assainissement, au désengagement progressif des agences de l'eau en cette fin de leur dixième programme d'intervention financière (2013-2018), et d'une manière plus générale, aux incertitudes et interrogations soulevées par les transferts de compétence introduits par la loi NOTRe.

2) Le calcul du montant des participations qui sont proposées aux collectivités adhérentes au SDAT en 2018

Conformément aux éléments de cadrage réglementaire de l'assistance technique départementale, les collectivités adhérentes doivent être informées des nouveaux tarifs applicables pour 2019, avant la clôture du délai de reconduction des conventions en cours soit, en l'occurrence, avant le 30 septembre 2018.

Malgré les incertitudes planant sur les intentions des agences de l'eau (leur onzième programme d'intervention financière pour les six prochaines années ne sera connu au mieux qu'en toute fin d'année 2018), du Gouvernement (attente depuis trois ans du décret qui précisera les conditions de population auxquelles les communautés de communes pourront être éligibles aux agences de l'eau) et des deux communautés d'agglomération du département (à compter du

1er janvier 2019, elles vont prendre les compétences « assainissement » et « eau potable » mais décideront-elles d'adhérer au SDAT ?), Monsieur le Président vous propose que les contributions résiduelles des collectivités demeurent identiques à celles de l'an passé.

Ces propositions ont reçu l'avis favorable de la V^e commission le 1^{er} juin 2018.

M. le PRÉSIDENT : A un moment, nous n'avons pas pu répondre à l'ensemble des services que nous proposons. Le désengagement des agences de l'eau et des incertitudes liées à des décisions nationales ont apporté des faiblesses dans ce service. Nous y sommes néanmoins très attachés, et nous allons le développer, car les territoires en ont besoin. Si personne ne souhaite intervenir, passons au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Nous pouvons aborder le rapport suivant.

V^e COMMISSION

Environnement et tourisme

Laboratoire départemental d'analyse

Bilan d'exécution 2017 et budget supplémentaire 2018

Rapport n° V – 2

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : A l'occasion du Budget Primitif 2017, suite aux conclusions de l'audit réalisé au cours du second semestre 2016 par le cabinet Public Impact Management, nous avons collectivement décidé de consolider les activités du laboratoire départemental d'analyses et d'engager les travaux de réhabilitation du bâtiment afin qu'il puisse mieux répondre, au cours des prochaines années, aux risques biologiques et à la biosécurité environnementale de son activité.

Les résultats 2017 du budget annexe du laboratoire, que j'ai l'honneur de vous

présenter, confortent ces décisions.

En effet, le laboratoire départemental a seulement cumulé en 2017 un déficit de 78 967,13 euros alors qu'il avait été de 92 896,85 euros en 2016, ce qui en fait probablement le service public départemental le plus « rentable », eu égard aux missions essentielles de santé publique et d'hygiène alimentaire qu'il assume au quotidien auprès de nos éleveurs et de nos cantines scolaires.

Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur ce rapport et de procéder aux ajustements budgétaires idoines pour équilibrer le budget annexe du laboratoire départemental.

M. le PRÉSIDENT : Vous constatez une amélioration de la situation. Les travaux à venir devraient renforcer cette tendance. En me rendant au laboratoire et en discutant avec les équipes, il m'a été rappelé que le client principal à prendre en compte était l'abattoir. Nous ne devons pas briser cette chaîne. Le laboratoire, service essentiel pour nos éleveurs, doit continuer de se développer.

Je vous propose de vous positionner.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Nous pouvons aborder les sujets de VII^e commission.

VII^e COMMISSION

Insertion sociale et solidarité

Modification du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Rapport n° VII – 1

Mme Astrid HUGENIN : Le Département est un partenaire engagé du « pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne », porté par l'Etat en partenariat avec les

collectivités et l'ARS.

L'action de lutte contre l'habitat indigne passe par différentes actions, certaines construites dans une logique d'aides notamment pour les travaux, d'autres dans une logique plus contraignante.

Les différents partenaires engagés ont identifié un besoin concernant la mobilisation d'aides financières pour le nettoyage des logements dans les situations dites « d'incurie ».

La situation d'incurie du logement se caractérise par une manière d'habiter qui rend les pièces inutilisables en leur faisant perdre leur fonction, soit à cause d'un encombrement excessif, soit à cause d'une dégradation extrême de l'état de la pièce.

La modification du règlement du fonds de solidarité logement proposée vise à permettre de mobiliser jusqu'à 1 500 euros d'aides financières pour le nettoyage des logements, en prévoyant que la demande soit associée à un accompagnement soutenu sur le plan social ou du soin pour que la situation d'incurie ne renouvelle pas.

Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur la modification du règlement FSL visant à introduire cette aide.

M. le PRESIDENT : En l'absence de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Merci. Nous pouvons vous présenter la décision modificative.

I^{re} COMMISSION

Finances, réglementation, personnel

Décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2018 du budget principal

Rapport n° I – 8

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2018 se rapportant au budget principal.

Cette décision modificative, appelée aussi budget supplémentaire, a pour principal objet d'intégrer dans la gestion 2018 les résultats de clôture de l'exercice 2017. En outre, cette étape budgétaire permet d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif.

Les propositions budgétaires se traduisent par le report d'un fonds de roulement de 5,2 millions d'euros (équivalent à celui de l'année dernière) qui contribue principalement à la hausse de l'autofinancement prévisionnel de l'année 2018 à hauteur de 5,5 millions d'euros.

En section de fonctionnement, 264 150 euros de crédits de nouvelles dépenses sont proposés, compensés par l'inscription de recettes supplémentaires pour un montant de 561 985 euros (hors report du résultat 2017). Parmi les dépenses nouvelles, 344 500 euros sont dédiés à la prise en charge des mineurs non accompagnés dans le cadre d'une convention signée avec la fondation Lucy Lebon portant sur la création de 24 places d'hébergement.

S'ajoute une demande complémentaire de 81 000 euros pour la participation du Département aux classes découvertes. Les prévisions des gestionnaires prestataires avaient été trop minorées lors du budget primitif compte tenu de la fermeture programmée du Chalet de La Mazerie.

De plus, pour accompagner le CCHM à faire face au licenciement du personnel du Chalet de La Mazerie, 30 000 euros supplémentaires sont demandés pour tenir compte du choix opéré par trois salariés d'opter pour un contrat de sécurisation professionnelle, plus coûteux en termes d'indemnités dues.

Par ailleurs, quelques ajustements sont nécessaires pour pallier l'absence momentanée d'agents du centre technique départemental habilités à travailler en hauteur et afin d'assurer la maintenance préventive et le contrôle des pylônes de téléphonie mobile (prestations confiées à des entreprises pour 30 000 euros). Il est prévu le versement d'une participation aux frais de fonctionnement de l'Entente Marne à hauteur de 11 250 euros.

Enfin, pour se conformer aux recommandations de la Chambre régionale des Comptes et dans un souci d'unité de gestion avec le laboratoire départemental d'analyse, les dépenses de personnel du SDAT seront dorénavant directement imputées dans le budget annexe, évitant ainsi des mouvements budgétaires réciproques entre budgets.

Concernant les recettes de fonctionnement (hors report de résultat), elles augmentent de 561 985 euros. L'ajustement principal est lié à la régularisation de la dotation globale de fonctionnement suite à la notification d'un montant de 779 545 euros, provenant d'une hausse de la part de péréquation décidée en loi de finances pour 2018.

A l'issue du report excédentaire du résultat 2017 de 5,2 millions d'euros, les recettes de fonctionnement augmentent de 5,8 millions d'euros et font passer le niveau d'autofinancement prévisionnel de 22,008 millions d'euros à 27,502 millions d'euros.

Au niveau de la section d'investissement, 741 000 euros sont inscrits en dépenses et en recettes.

725 000 euros de crédits de voirie complémentaires permettront notamment d'engager des travaux d'aménagement de la RD15, entre la RD23 et l'Aube, pour un montant de 600 000 euros. 15 000 euros de crédits complémentaires sont destinés à l'acquisition de matériels nécessaires au maintien en fonctionnement des équipements du CAD en cas de coupure de courant, au titre du plan Haute-Marne Numérique.

Il vous est également proposé de verser 170 000 euros de subventions d'investissement au secteur social pour l'aménagement d'une antenne locale de l'ADMR à Doulaincourt (60 000 euros), pour l'aménagement des locaux de Chaumont Habitat et de l'OPH de Saint-Dizier en lien avec la création de places supplémentaires pour les mineurs non accompagnés (100 000 euros) et 10 000 euros pour des dossiers de subventions de travaux de lutte contre l'insalubrité. 30 000 euros de subventions d'investissement sont également sollicités pour améliorer les équipements des hippodromes de Montier-en-Der afin d'assurer leur attrait touristique.

Par ailleurs, un crédit complémentaire de 19 000 euros est ajouté pour le renouvellement du marché de l'Espace Numérique de Travail.

Enfin, le budget informatique est augmenté de 42 000 euros pour la réalisation de deux audits sur les logiciels RH (Astre) et de l'aide sociale (Solis) préalable à des évolutions futures.

Toutefois, le montant des inscriptions nouvelles est atténué par la restitution de crédits du budget des bâtiments départementaux à hauteur de 800 000 euros. Les travaux portant sur le Mémorial Charles de Gaulle, le laboratoire départemental d'analyse et l'école de la deuxième chance sont décalés, les paiements n'interviendront que sur l'exercice 2019.

Par ailleurs, il vous est proposé la création de trois nouvelles autorisations de programme dont une d'un montant de 2 700 000 euros pour la participation au projet Palestra de

l'agglomération de Chaumont, avec l'inscription d'un crédit de paiement de 540 000 euros pour permettre le versement en 2018 d'une avance sur subvention. Deux autres autorisations sont créées sans inscription de crédits de paiement à ce stade. Il s'agit de l'autorisation de programme « communes sinistrées 2018 » d'un montant de 1 million d'euros constituant un fonds exceptionnel de soutien aux communes sinistrées et reconnues en état de catastrophe naturelle en 2018, et de l'autorisation de programme « remparts de Langres » pour 1,5 million d'euros afin de contribuer à la rénovation et à l'entretien des remparts de Langres.

Concomitamment, les recettes d'investissement sont ajustées à la hausse de 741 000 euros, dont 600 000 euros de recettes attendues du GIP pour la réalisation des travaux d'aménagement sur la RD15 dans le cadre de l'amélioration de la desserte du Mémorial Charles de Gaulle.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, la hausse de l'autofinancement (5,494 millions d'euros) est affectée intégralement à la réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre, passant de 19,261 millions d'euros à 13,767 millions d'euros.

Ces propositions ont recueilli l'avis favorable de la 1^{re} commission, le 11 juin 2018.

M. Nicolas CONVOLTE : Nous voterons contre cette décision modificative, en raison de la présence d'un abondement destiné aux mineurs non accompagnés et du projet Palestra, entre autres.

M. Paul FOURNIE : Nous abondons notre participation aux classes découvertes de 81 000 euros, car les prévisions avaient été minorées. S'agit-il d'une augmentation par rapport aux années précédentes ?

M. Jean-Michel RABIET : Non. Nous nous situons à 20 000 euros en dessous. Il s'agit d'un ajustement suite au montant que nous aurions dû inscrire initialement.

M. Bruno SIDO : Je me réjouis de l'attribution de 50 000 euros à l'office public de Saint-Dizier et de 50 000 euros à Chaumont Habitat pour les MNA.

M. le PRESIDENT : Le vote est ouvert.

VOTE

Pour : 32

Contre : 2 (M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

Abstention : 0

Le rapport est adopté à la majorité.

M. le PRESIDENT : M. CONVOLTE et Mme Laurence ROBERT-DEHAULT ont voté contre ce rapport.

Motion concernant le pacte financier Etat-collectivités

M. le PRESIDENT : Nous allons vous remettre une motion concernant le refus de signer le contrat avec l'Etat. Nous en avons déjà beaucoup discuté. Cette motion exprime notre refus de la lettre de cadrage. Nous y regrettons également que l'Etat n'ait pas étudié plus finement l'état des finances des collectivités, notamment leur endettement. Nous regrettons qu'il applique aux collectivités ce qu'il ne s'applique pas lui-même. Nous ressentons aussi un besoin local de nouvelles politiques et de nouveaux services. Nous ne souhaitons pas nous menotter. La question touche le fonctionnement, mais également l'investissement. Nous nous trouvons dans la même dynamique que l'Association des Départements de France.

Je vous rassure ; nous ne subirons pas de conséquences négatives. Nous sommes une collectivité solide, en position de ne pas accepter ce type de contraintes. Les Haut-Marnais ont des attentes fortes envers le Conseil départemental, qui n'a pas attendu le Gouvernement pour gérer sa collectivité de manière exemplaire, depuis 20 ans. Nous devons disposer des moyens nous permettant d'engager d'autres politiques.

A titre personnel, je ne pouvais pas signer un tel contrat. Je souhaite que nous partagions unanimement ce constat. Cette question a en effet donné lieu à des votes unanimes dans de nombreux départements. Je sollicite donc l'unanimité, afin d'adresser un message fort au Gouvernement, qui n'écoute pas les territoires ruraux comme les nôtres.

M. Paul FOURNIE : Je découvre le texte. Je partage tout à fait son contenu. Il y manque toutefois, selon moi, l'inscription d'un élément. L'application uniforme du contrat, quelle que soit la situation financière, n'est en effet pas dénoncée dans la motion. Je le regrette, car cela permettrait justement de mettre en valeur la bonne gestion de notre collectivité, à l'œuvre depuis longtemps, et qui constitue notre spécificité. Ce contrat manque en effet cruellement d'adaptabilité.

M. le PRESIDENT : Ce propos n'est pas explicitement inscrit, mais il est largement sous-entendu. En France, les collectivités se comportant en bon élève ne se voient jamais récompensées, et elles subissent les règles appliquées à tous. Il est en effet regrettable que notre bonne gestion n'ait pas été reconnue, et que nous soyons aujourd'hui autant pénalisés que les autres. Nous ne pouvons plus fournir aujourd'hui les efforts que nous avons déjà fournis ces dernières années. Or cela n'est pas reconnu. Le département perdant des habitants, il se trouve en outre doublement pénalisé. Au contraire, la solidarité nationale devrait jouer en faveur des

départements dont la population diminue.

M. Paul FOURNIE : Ce texte, écrit spécifiquement pour la Haute-Marne, devrait insister sur le fait que nous n'avons pas de leçons de gestion publique à recevoir.

M. le PRESIDENT : Je vous propose d'accompagner cette motion d'un courrier à Mme le Préfet, au Premier ministre et au ministre compétent, dans lequel je pourrai préciser ce point. Toutefois, l'Etat s'intéresse surtout à notre réponse concernant la signature du contrat.

M. Bruno SIDO : Je voterai naturellement en faveur de cette déclaration. Les principes constitutionnels de décentralisation sont totalement bafoués, prouvant, une fois de plus, que nous ne sommes pas dans un Etat décentralisé. En France, les bons élèves se trouvent toujours pénalisés par rapport aux mauvais élèves. Un département se trouvant en grave difficulté est toujours aidé par l'Etat.

La déclaration, néanmoins, ne rappelle pas le contexte dans lequel le Gouvernement a été amené à signer ce pacte financier, c'est-à-dire l'étude sur les finances publiques 2018-2022.

Je tirais la sonnette d'alarme déjà lorsque les dettes s'élevaient à 800 milliards d'euros. La crise, fin 2008, a engendré une augmentation de la dette de 500 milliards d'euros, pour sauver les banques – ce qui était nécessaire. Ce montant est aujourd'hui de 2 300 milliards d'euros.

Nous pouvons reprocher à l'Etat de nous appliquer des règles qu'il ne s'applique pas lui-même. Toutes les promesses de notre Président de la République concernent des efforts pour la fin de son mandat (la diminution des dépenses de l'Etat, les investissements pour les Armées).

La vraie décentralisation ne plaît pas aux Français, qui regrettent leur roi, et dont le Président est désormais une sorte de roi élu – quelle que soit sa couleur politique. L'Etat est tout-puissant. L'Etat aura toujours raison face aux collectivités.

Monsieur le Président, vous avez donc raison de nous présenter cette motion, pour laquelle je voterai, mais nous en connaissons déjà l'effet. Les Français attendent toujours que l'Etat – et non les collectivités – les protège.

M. Nicolas CONVOLTE : Je suis parfaitement d'accord avec cette motion. L'Etat empiète en effet sur le principe de libre administration des départements. Il s'agit cependant de la conséquence des politiques menées par les gouvernements successifs de droite ou de gauche. Le pays s'est lourdement endetté pendant des décennies. Nous en arrivons donc à la situation actuelle.

Je note toutefois une certaine hypocrisie de votre part. Vous vous opposez à ces

mesures qui entravent les dépenses du département, mais vous exercez parallèlement une pression pour dépenser de l'argent dans l'intérêt de l'Etat. Je me réfère notamment au plan de rénovation des gendarmeries, qui ne concerne pas le département et qui devrait être financé par l'Etat. Malgré les réticences du ministère de l'Intérieur, vous avez souhaité le mettre en œuvre. Pour cette raison, je ne m'associerai pas à cette motion, sans pour autant m'y opposer.

M. le PRESIDENT : Je regrette l'absence d'unanimité sur cette motion. Vous rappelez sans arrêt que les services publics disparaissent. Un service du Conseil départemental dans les territoires constitue selon moi un service public. Je regrette que vous ne puissiez pas nous soutenir sur cette question, dans la mesure où vous êtes d'accord sur la majorité de la motion. Il existe quelques points de désaccord, qui nous empêchent de recueillir l'unanimité. Je l'entends.

Concernant les gendarmeries, des choix ont été arrêtés par cette Assemblée. Suite à l'annonce du Préfet, hier, portant sur une décision qui ne respecte pas la collectivité et les communes, nous pouvons toutefois nous interroger sur cette coopération avec l'Etat. Vous avez raison. Dans ce cas, nous construisons à la place de l'Etat, qui n'a pas la possibilité de le faire. J'ai aussi envie que nous en discutions, sans revenir sur les points actés. Les gendarmes attendent cette gendarmerie. Nous sommes parfois obligés de nous engager à la place de l'Etat. Nous le faisons au service des Haut-Marnais. Lorsqu'un service n'est pas rendu parce que l'Etat est défaillant, nous devons appliquer une solidarité, au service du public.

M. Nicolas FUERTES : Nous avons effectivement trouvé des accords sur certains dossiers. Cependant, nous, élus du Département, représentons les Haut-Marnais et nos territoires, et devons parfois adresser des messages forts à l'Etat. Afficher une unanimité constitue un message fort, notamment pour les Haut-Marnais. Nous savons que l'Etat aura le dernier mot. Le message porté par nos territoires, s'il est unanime, au-delà de nos tendances et de nos convictions, prend de l'ampleur.

Nous avons le sentiment, pour reprendre les propos de Madame NEDELEC, d'un retour à une forme de bonapartisme, dans le cadre de cette recentralisation. Le jacobinisme est puissant en France. En ce qui me concerne, je suis girondin, « footballistiquement » et politiquement. Il serait temps que l'Etat, dont sa technostructure qui se trouve à Paris, comprenne que nos territoires ne peuvent plus avancer de manière uniforme, et qu'il doit laisser les acteurs locaux maîtriser les projets en proximité. Ces projets sont d'ailleurs souvent bien mieux construits et plus économiques lorsqu'ils sont pilotés localement. La limitation de vitesse à 80 k/h constitue ainsi une caricature de l'uniformisation, au mépris de la concertation des acteurs locaux, notamment nos départements.

Merci infiniment, Monsieur le Président, pour votre initiative. Nous signons la motion, car nous partageons son état d'esprit. Nos territoires doivent pouvoir être entendus. Nous vous

demandons un geste, Monsieur CONVOLTE, pour obtenir l'unanimité.

Mme Anne-Marie NEDELEC : Je souhaiterais aussi m'adresser aux deux élus qui refusent de s'associer à la motion. Il convient de savoir parfois dépasser les clivages qui nous opposent. Vous avez tous soutenu le combat que nous sommes en train de mener de notre côté – ce dont je vous remercie. Je souhaiterais que cette motion fasse l'objet de la même unanimité.

Je suis bien consciente de la supériorité de la force de l'Etat sur les départements. Toutefois, je ne suis pas certaine que l'Etat puisse indéfiniment faire fi des protestations croissantes qui s'élèvent des territoires, des élus comme de la population.

M. Bruno SIDO : L'abstention ne compte pas. La motion obtient donc un vote unanime.

Mme Anne-Marie NEDELEC : Je pense qu'il est question de symbolique.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Nicolas CONVOLTE et Mme ROBERT-

DEHAULT)

La motion est adoptée à l'unanimité.

La séance est suspendue.

La séance reprend à 14h30.

M. le PRESIDENT : Nous accueillons cet après-midi Madame le Préfet et ses services, qui viennent, comme chaque année, nous présenter le rapport d'activité des services de l'Etat (RASE). Je les remercie pour leur présence. Après votre intervention, il sera important de pouvoir échanger avec l'Assemblée.

Mme LE PREFET : Merci.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs, merci à vous de m'accueillir pour la troisième fois, avec mes collègues du corps préfectoral et les chefs de service de l'Etat, pleinement engagés dans leurs missions de service public. Ce rapport porte sur le bilan de l'année 2017. Il comprend aussi quelques focus sur 2018.

Je vous rappelle avant tout mon écoute personnelle et celle de l'ensemble des services de l'Etat à vos demandes et avis. Dans un département comme le nôtre, le partenariat et la collaboration sont les conditions d'une réussite collective. Nous sommes trop peu nombreux pour nous combattre. Nos enjeux sont trop nombreux pour nous diviser. Nous pouvons compter les uns sur les autres pour faire avancer notre département.

Mon intervention portera sur les axes suivants : un Etat partenaire des collectivités ; un Etat au service du développement des territoires ; un Etat en action pour l'environnement, la jeunesse et la solidarité ; un Etat garant des libertés et de la sécurité, et un Etat modernisé et accessible.

La mise en œuvre des contrats de ruralité illustre le partenariat entre l'Etat et les collectivités. Ces partenariats ont été décidés en 2016. Le Gouvernement avait souhaité mener une action directe en faveur des zones rurales, *via* des contrats de ruralité. Le Gouvernement actuel a décidé de poursuivre ce dispositif. Quatre collectivités ont signé un contrat de ruralité en 2017, le PETR de Langres, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaize, la Communauté d'agglomération de Chaumont, et la Communauté de communes du Bassin de Joinville-en-Champagne. La Communauté de communes de Meuse Rognon devrait nous rejoindre prochainement. Trois de ces collectivités avaient déjà engagé des actions en 2017. Afin d'accompagner les 21 projets proposés par les collectivités, l'Etat est intervenu à hauteur de 1,1 million d'euros dès la première année.

Par ailleurs, le Gouvernement a initié une expérimentation sur les villes moyennes, à la suite du rapport DAUGE, qui visait à trouver des moyens permettant aux quartiers anciens de constituer des instruments de revitalisation des territoires. La ville de Chaumont et sept autres collectivités du Grand Est ont ainsi participé à une étude. Des séminaires ont été organisés par la

préfecture de région. Ils ont permis aux collectivités de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques et de constituer un réseau. Cette démarche est aussi une occasion de relayer les besoins d'évolutions législatives et réglementaires.

Chaumont est aussi accompagné sur un Atelier des territoires « villes patrimoniales ». Il s'agit d'une occasion de bénéficier d'un accompagnement par un cabinet d'expert. Les rencontres devraient permettre de consolider des orientations stratégiques, qui devraient voir le jour dès septembre 2018.

Le programme « Action cœur de ville » constitue un autre partenariat entre l'Etat et les collectivités. En décembre 2017, le Gouvernement a affiché son ambition pour les villes moyennes, qui jouent un rôle moteur dans la dynamique des territoires. Il convient de ne pas voir la moindre concurrence entre cette politique et la politique centre-ville et centre-bourg. Le dispositif « Action cœur de ville » est d'ailleurs gouverné par le maire et le président de l'intercommunalité.

Chaumont et Saint-Dizier bénéficieront de ce dispositif. Nous avons pu conclure le contrat cœur de ville de Saint-Dizier à Châlons-en-Champagne, il y a quelques semaines. La signature du contrat de Chaumont devrait avoir lieu en juillet.

Pour se mettre au service des territoires, l'Etat a besoin de mieux les connaître. J'ai souhaité revenir sur un travail fondamental de l'Etat dans ce domaine, peut-être insuffisamment visible, le travail sur les documents d'urbanisme et de planification. Ces documents font cruellement défaut en Haute-Marne. Ils doivent pourtant offrir une vision transversale du territoire. Ils accompagnent les élus en leur fournissant une grille de lecture pour renforcer ou élaborer des stratégies. Il s'agit d'augmenter la cohérence de l'action publique et de relever le défi majeur de la coordination des différentes politiques sectorielles sur un territoire. Je salue la DDT, fer de lance en la matière, qui soutient les collectivités en ingénierie. Nous sommes encore en retard, notamment dans le cadre de CIGEO, pour lequel nous devons traiter la création d'un PLUi, probablement interdépartemental, notamment pour permettre l'arrivée des entreprises. Il s'agit d'un sujet majeur que nous souhaitons travailler collectivement.

En 2017, les subventions ont représenté 13,3 millions d'euros, notamment grâce au concours de la DETR, de la DSIL et du FNADT. Je souhaite vous présenter à l'écran les montants des trois principales dotations de l'Etat. En 2017, la DETR s'est élevée à plus de 10 millions d'euros. Elle a notamment permis de financer 346 opérations liées à la rénovation de bâtiments communaux, au traitement de l'eau et au renforcement de la voirie. Elle a par exemple financé la zone Sonjeot à Chalindrey, à hauteur de 428 000 euros, afin de sécuriser la place de Verdun pour les piétons, ou la modernisation du centre aquatique de Saint-Dizier, pour plus de 570 000 euros.

La participation de l'Etat se traduit aussi au sein du GIP le Signe, dont il est un

partenaire constitutif, contribuant à hauteur de 300 000 euros à son budget de fonctionnement.

L'Etat s'adapte. Je souhaite évoquer la fermeture des trésoreries, même si le sujet concerne 2018. J'ai réuni cette semaine les élus concernés par les quatre trésoreries amenées à fusionner ou à disparaître, notamment dans les communes de Bourbonne-les-Bains, Bourmont, Nogent et Wassy. J'ai compris le malaise des élus et leur sentiment d'abandon. J'ai donc demandé à la DDFIP de « maintenir » ses localisations actuelles jusqu'au 1^{er} juillet 2019, afin de me permettre, dans l'intervalle, de travailler avec tous les élus et les Sous-Préfets sur la création de Maisons de service au public (MSAP), à la place des actuelles trésoreries. Mi-octobre, les Sous-Préfets me fourniront un rapport sur chacune de ces trésoreries, afin de définir qui se trouvera dans ces MSAP ou quel sera le financement de l'Etat. Je sais que cette évolution conduit le plus souvent à une perte financière en termes de location ou d'emprunt. Je vais donc m'employer à utiliser la DETR, la DSIL 2019 et les contrats de ruralité pour étoffer ces MSAP, et permettre que différents services de l'Etat, au-delà de la DDFIP, demeurent dans ces territoires.

J'aborde désormais l'action de l'Etat en faveur de l'environnement, la jeunesse et la solidarité. Le premier sujet repose sur les énergies renouvelables. Nous souhaitons accompagner l'agriculture, mais aussi accompagner le développement durable. Cela correspond à des enjeux photovoltaïques, éoliens ou des méthaniseurs. La méthanisation s'avère particulièrement intéressante en Haute-Marne, où nous disposons d'une activité agricole encore soutenue. Cette méthode présente trois intérêts majeurs. Il s'agit d'un procédé écologique, qui réduit les émissions de gaz à effet de serre. Il apporte un complément de revenu intéressant aux agriculteurs – ce qui est loin d'être négligeable. Enfin, il offre un projet structurant pour un territoire rural, puisqu'il crée une filière locale de recyclage et de valorisation des déchets, de fourniture d'énergie verte, voire de création d'activité économique locale – ce qui est primordial pour notre territoire.

Le parc national constitue un nouveau débouché, intéressant pour les agriculteurs, avec des projets innovants et de grande qualité qui pourront être accompagnés.

L'Etat souhaite accorder une plus grande place à la jeunesse. Cela se traduit par une augmentation du nombre de volontaires dans le cadre du dispositif du service civique, qui ne s'essouffle pas. En 2017, 133 jeunes se sont engagés dans des missions au service des autres. Nous pouvons les saluer et souligner le fait qu'il ne faut pas désespérer de ces territoires et de leur jeunesse.

Il est impossible de ne pas évoquer les actions menées en faveur du droit des femmes et de l'égalité, car ce sujet fait l'objet, à juste titre, d'une actualité quotidienne. Je peux compter localement sur la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité pour mener des actions de prévention. L'ensemble de ces actions est détaillé dans le RASE. Vous constaterez qu'elles sont nombreuses. Elles sont menées aussi bien avec des élèves qu'avec des professionnels, des

associations, ou les forces de l'ordre. Elles contribuent à faire évoluer la place de la femme dans la société. La prévention doit tous nous concerner.

Enfin, l'Etat doit être garant de la liberté et de la sécurité. Nous mettons donc en œuvre des exercices de sécurité, qui nous permettent d'évaluer les plans existants et d'améliorer les procédures. Les libertés et la sécurité sont naturellement, chaque année, des axes forts du RASE et de l'action de l'Etat. En 2017, quatre exercices ont été réalisés, avec des scénarios très proches de la réalité. Le contexte sécuritaire actuel appelle à s'adapter à une menace qui évolue. Ces évolutions nous obligent à rechercher la meilleure coordination des moyens et des acteurs, dont les collectivités sont les partenaires incontournables.

L'exercice NOVI (nombreuses victimes) s'est déroulé dans la salle des Fuseaux de Saint-Dizier. Nous avons notamment expérimenté dans ce cadre les bracelets SINUS, permettant d'identifier rapidement les victimes.

Je voudrais, à ce stade, remercier les collectivités locales qui comprennent désormais nos motivations en cas de grand rassemblement ou de manifestation de grande ampleur. Un guide a été diffusé par la préfecture pour accompagner ces manifestations, et pour que les élus connaissent exactement les autorisations à demander dans ce cadre. Il me semble que ce guide a reçu un bon accueil.

Nous avons connu une année principalement placée sous le signe de l'eau, des inondations de janvier et des coulées de boue de juin. Nous constatons que les plans communaux de sauvegarde ont plus que jamais besoin d'exister. Il devait en exister cinq à mon arrivée. Il en existe désormais 30 ou 35. Nous avons donc rattrapé notre retard. Les 35 communes en question ont été accompagnées par les services de l'Etat pour valider leur plan. Naturellement, la seule élaboration de ces documents ne suffit pas. Il convient aussi de se les approprier. A Joinville, nous avons constaté l'utilité d'un PCS lors des deux inondations successives de janvier. Ce dispositif permet à chaque acteur de connaître les tâches à accomplir, et peut être décliné assez rapidement. Je souhaite poursuivre cet échange avec vous. Tout ce qui contribue au retour d'expérience et à l'amélioration des plans communaux de sauvegarde me paraît primordial.

L'Etat garant de la liberté s'engage aussi dans la lutte contre l'insécurité routière. Il s'agit probablement de l'un des échecs majeurs des deux ans et quatre mois que j'ai passés parmi vous. Malheureusement, le nombre d'accidents engendrant des blessés et des morts a augmenté en 2017 par rapport à 2016. Il est vrai que 2016 avait été l'année la moins accidentogène des dix dernières années. Les accidents mortels de 2017 ont été essentiellement dus à des comportements addictifs et à la vitesse. Je vous assure que la lutte contre l'insécurité routière est pourtant une lutte constante, pour laquelle je souhaite d'ailleurs rendre hommage aux forces de l'ordre. La police et la gendarmerie travaillent tous les week-ends, et au-delà, sur le terrain dans ce

sens. L'action préventive s'avérant insuffisante, j'ai voulu durcir l'axe répressif. J'ai notamment souhaité augmenter les barèmes de suspension des permis de conduire en cas d'excès de vitesse, de conduite en état d'alcoolémie, ou de stupéfiant. Il s'agit d'augmenter la durée de la suspension d'un à deux mois, selon la gravité de l'excès. Le détail vous est fourni dans le RASE. Pour les stupéfiants, l'aggravation de la durée de rétention commencera le 1^{er} juillet.

L'Etat mène des actions de prévention auprès de tous les acteurs de la route, des jeunes et des automobilistes peu conscients de leur comportement. Je vous montre à l'écran une action organisée en mars 2017. Elle avait pour but de sensibiliser environ 700 élèves de troisième, seconde et première. L'état de la Clio sur la photo résulte d'un choc entre deux véhicules, dont l'un était à l'arrêt, et l'autre roulait seulement à 50 kilomètres-heure. Vous constatez que, même à faible vitesse, un choc engendre des dégâts importants. Ce message doit être diffusé aux primo-conducteurs et aux autres. Lorsque je participe à des contrôles routiers, il est rare de ne pas constater des vitesses de conduite excédant les 200 kilomètres-heure sur l'autoroute et sur les routes.

Un Etat modernisé et accessible propose par ailleurs un échange renouvelé avec les usagers. Je vais aborder un sujet de tension, mais mon rôle n'est pas d'éluder tous les problèmes. La modernisation de l'action publique (MAP) a constitué un moment douloureux, puisque vous avez tous mal vécu les délicats débuts de la délivrance des cartes grises. Je sais que le sujet a posé problème. La mise en route s'est avérée difficile et a pu faire débat, ce que je comprends. Aujourd'hui, d'après une enquête BVA, 90 % des particuliers qui ont effectué des démarches en ligne se sont estimés satisfaits. Comme vous le savez, la dématérialisation des procédures n'est pas un phénomène propre à l'administration (banque en ligne, courses en ligne, messagerie électronique). Il s'agit, hélas, d'une mutation qui peut être plus difficile dans nos territoires ruraux. Nous en sommes totalement conscients. Je salue donc l'action de Monsieur le Président en matière d'égalité devant le numérique. Votre collectivité y contribue fortement avec le plan Haute-Marne Numérique, lancé par votre prédécesseur, et que vous poursuivez.

Je pense aussi à tous ceux qui demeurent éloignés du numérique. C'est pourquoi nous avons recruté en préfecture et en sous-préfecture des agents de service civique, qui accompagnent les usagers dans leurs démarches. Il nous revient d'accueillir et d'aider nos usagers.

Un Etat moderne et accessible se traduit en outre par une présence de l'Etat consolidée dans les territoires. Vous voyez à l'écran l'inauguration de la Maison de l'Etat de Langres. La modernisation de certaines démarches n'est en effet pas incompatible avec la rénovation de nos implantations locales. Si l'Etat a investi dans la création de cette maison, c'est pour consolider cet échelon de proximité, permettant par exemple d'accueillir et d'accompagner les usagers dans leurs démarches. Il s'agit d'une opération permettant de rénover les locaux, mais

surtout de proposer de nouveaux services, tout en rationalisant les coûts immobiliers de l'Etat. La Maison de Langres accueille ainsi le Sous-Préfet et son équipe, une unité de la DDT, une antenne de la PJJ et le CIO.

L'Etat est donc présent à vos côtés pour vous aider à développer ce département si riche de potentialités, mais en nécessaire et réel besoin d'adaptation. Nous sommes un territoire en déprise démographique, qui ne croit pas toujours suffisamment en lui. Si vous me permettez de paraphraser Charles de Gaulle : « c'est grand, c'est beau, c'est généreux, la Haute-Marne. » Merci. Je suis disponible pour vos questions.

M. le PRESIDENT : Merci, Madame le Préfet. Je souhaite réaffirmer que nous faisons bien la différence entre l'Etat décentralisé que vous représentez avec l'ensemble de vos services, avec lesquels nous travaillons régulièrement, et l'Etat représenté par un gouvernement qui ne nous convient pas, et qui oublie notre département. Il méprise parfois nos élus et notre territoire. Je le réaffirme. Nous apprécions, Madame le Préfet, votre présence lors des catastrophes naturelles et des différents problèmes que nous pouvons rencontrer. Vous êtes toujours à nos côtés lorsque nous avons besoin de vous. Vous accompagnez les collectivités dans leurs projets. Nous apprécions donc votre présence et votre dynamisme.

Parallèlement, nous ne pouvons pas cautionner la politique menée par le Président de la République. Nous nous sentons oubliés. Vous n'avez pas évoqué la contractualisation. Nous nous sommes enfin déterminés ce matin, en séance plénière, à refuser la contractualisation, non pas par rapport aux services que vous nous apportez et à notre collaboration, mais sur le principe. Il nous est difficile d'accepter cette lettre de cadrage qui nous muselle et bloque la politique que nous souhaitons mener.

J'ai hérité d'une situation saine. Notre situation est satisfaisante, comme nous l'avons constaté ce matin lors du vote du compte administratif. Notre Département est solide. Nous disposons de marges de manœuvre. Alors que nous sommes un territoire en déprise démographique, l'Etat freine aujourd'hui notre développement. J'ai rencontré récemment des habitants et des élus qui m'ont réaffirmé qu'ils avaient besoin du Département et d'un renforcement de ses services en matière d'ingénierie et d'accompagnement. Les collectivités demandent de l'aide. Pour ce faire, nous avons besoin de personnel et d'ingénierie. Nous ne pouvions donc pas signer ce contrat. Cela ne nous empêchera pas de travailler ensemble, comme vous l'avez dit.

Même si nous ne nous sommes pas révoltés sur la question, nous ne sommes pas d'accord sur la limitation à 80 k/h. Pourquoi ne pas nous avoir consultés ? Le Conseil départemental gère un peu de 3 000 kilomètres de route. Nous procédons à des comptages. Nous connaissons les vitesses. Nous aurions pu vous présenter une liste de routes à limiter à 70 k/h, et

non à 80. Qui mieux que le Département pour connaître l'état de ses routes et la circulation ? Il me semble que le Gouvernement s'est trompé. Il n'a pas souhaité associer les Départements. Nous adoptons aujourd'hui uniformément une limitation de 80 k/h. Nos panneaux sont déjà installés. Ils seront dévoilés lundi matin, car nous avons voulu montrer notre esprit coopératif sur certains sujets. Je ne souhaitais pas non plus, à titre personnel, jouer avec la sécurité des automobilistes.

Un autre sujet de tension, dont vous n'êtes pas non plus responsable, est l'accueil des gens du voyage. Depuis février, j'alerte l'Etat en rappelant que nous ne souhaitons pas accueillir ce rassemblement. J'ai adressé deux courriers sur le sujet. La première fois, le ministre m'a seulement indiqué qu'il vous transmettait le courrier. Nous savons pourtant que les décisions ne seront pas prises dans votre bureau, mais dans le sien. Le ministre n'a pas répondu à mon deuxième courrier. J'ai rencontré les maires il y a quelques jours. Tous m'ont tenu un langage de vérité. Ils m'ont fait part de toutes les anecdotes du précédent rassemblement. Nous avons décidé de nous regrouper et de signer une motion, que nous avons adressée aux parlementaires, au ministre et à vous. Nous proposons un arrêt de cet accueil et la recherche d'une autre solution. Quelques parlementaires, dont la présidente de l'agglomération et la présidente de l'intercommunalité concernée, ont rapidement pris position en notre faveur. Ce ne fut pas le cas de notre député. Nous pensions donc que l'Etat allait entendre ces 20 communes, ces deux intercommunalités et ces deux parlementaires. Ce ne fut pas le cas. Il a décidé un passage en force.

Je ne peux pas cautionner une telle position. Je ne parle pas au nom du Conseil départemental, mais au nom des Haut-Marnais, qui m'ont demandé de l'aide. Mes services n'aideront donc pas et ne faciliteront pas ce rassemblement. Comme le rassemblement de 2016 s'est moins mal déroulé qu'en 2014, l'Etat, dont vous, a recouru à une solution de facilité.

Il nous avait déjà été affirmé que la Haute-Marne accueillait ce rassemblement pour la dernière fois. Je ne mobiliserai donc pas mon personnel. Certains agents sont en congé. Je rencontrerai ce soir de nouveau les élus du territoire. Je leur demanderai ce qu'ils souhaitent faire. Comme je l'ai affirmé un peu durement dans le journal hier, sous l'effet de la colère, le rassemblement se passera mal. Les Haut-Marnais ne sont pas opposés au rassemblement, mais l'accueillir cinq fois en onze ans est très excessif. Pourquoi la Haute-Marne ? Nous avons l'impression que ce rassemblement est acquis, désormais. Nous avons accepté d'autres choses de ce type. Le Département de la Haute-Marne investit beaucoup dans sa campagne d'attractivité pour démontrer qu'il est accueillant. Nous sommes effectivement un département accueillant, mais nous arrivons à saturation, comme je l'ai indiqué dans mon discours de ce matin. Puisque nous n'avons pas été entendus, ce rassemblement va malheureusement mal se dérouler. Madame le Préfet, il me semble en effet que vous aviez besoin des services des communes, de l'agglomération et du Conseil départemental. J'espère que je serai suivi et que nous ferons bloc

pour vous dire « stop ». Il s'agit bien là d'un mépris des élus locaux. La population attend beaucoup de nous. Nous sommes souvent critiqués et malmenés par nos concitoyens. Il nous est demandé aujourd'hui de résister fortement. Je resterai naturellement dans le cadre de la légalité. Je rassure mes services à ce sujet. Je ne ferai rien d'illégal, mais je ne ferai rien pour que cela se passe bien. Tant que des difficultés n'auront pas eu lieu, malgré vos engagements, je pense que dans un ou deux ans, l'Etat m'annoncera de nouveau que la Haute-Marne accueillera le rassemblement évangélique.

Je regrette que ces sujets polluent nos relations, qui devraient être excellentes. Ce mépris du Gouvernement entache nos relations au niveau local.

Mme LE PREFET : Je voudrais vous répondre sur deux points.

Lorsque nous vous avons proposé la contractualisation, en fonction de la démographie et des calculs, l'augmentation des dépenses était effectivement limitée à 1,05 %. Le Préfet de Région a souhaité un rééquilibrage entre les territoires. L'augmentation qui vous a été proposée est donc passée à 1,125 %. Je souhaite rappeler qu'il s'agissait de dépenses de fonctionnement, et non d'investissement. L'objectif n'était pas de tarir la capacité des départements à développer et à investir. Vous héritez d'une situation financière excellente. L'idée était de travailler sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Nous avons tous plaidé en faveur du taux de 1,125 %. Je n'ai pas effectivement pas abordé cette question, car vous n'êtes pas le seul président dans cette situation. Environ 80 % des présidents des Conseils départementaux vont probablement refuser la contractualisation. Celle-ci ne recueille pour l'heure qu'un accord de la part des métropoles et communautés d'agglomération.

Je ne vais pas vous répondre concernant la limitation à 80 k/h. Comme vous, je mets en application une décision. Je ne la commente pas.

Je peux comprendre les inquiétudes relatives à l'accueil des gens du voyage, mais je ne peux pas entendre la colère exprimée. Je comprends les inquiétudes, car il y a deux ans, pour gérer cet événement, il m'avait été annoncé un passif compliqué, avec des embouteillages, etc. Nous avons mis en œuvre des améliorations. Le rassemblement de 2016 ne s'est donc pas mal passé. Nous avons pu indemniser les agriculteurs et collaborer correctement entre les services. Cette année est légèrement différente. Nous ne vous avons jamais promis, il y a deux ans, que le rassemblement n'aurait plus lieu en Haute-Marne. L'année dernière, nous avons indiqué que le rassemblement n'aurait plus lieu à Grostenquin. Je dispose d'un « bleu » de Matignon, notre Bible républicaine. La volonté du Premier ministre est qu'il n'y ait plus de terrain d'Etat mis à disposition de Vie et Lumière à partir de 2018. Ce sera la dernière édition. Le Premier ministre a donc mandaté la Direction interministérielle de l'habitat et de l'accès au logement, pour trouver des terrains qui seront achetés par Vie et Lumière. Il s'agit donc d'un dernier épisode. Vous devriez

recevoir rapidement un courrier du Premier ministre pour vous en informer.

Je déplore de ne pas travailler avec vous dans le cadre de ce rassemblement, mais cela ne m'empêchera pas de travailler avec les élus. Je vais les réunir à la préfecture, le 5 juillet à 11 heures, pour écouter leurs propositions d'amélioration. Dès hier soir, j'ai monté des groupes de travail. Je sais qu'il existe des possibilités d'amélioration notamment des protections de terrain de football, de camping, etc. pour éviter qu'ils ne soient envahis avant l'ouverture du campement. La DDT prendra en charge les enrochements, les barrières, etc. pour que les communes entourant le campement ne soient pas envahies avant son ouverture. Je demanderai aussi au pasteur de travailler davantage sur le nettoyage des déjections aux abords du campement, plusieurs fois par jour. Beauvau et Matignon m'ont confirmé que tous les moyens nécessaires me seraient fournis. Je disposerai donc de renforts extérieurs beaucoup plus importants. Nous pourrions travailler plus précisément et plus en amont.

Je souhaite qu'une journée ne pollue pas deux ans et quatre mois de collaboration. Je ne souhaite pas que nous retenions ce sentiment d'amertume et la question des gens du voyage. Ce n'est pas digne de nous et de la tradition d'accueil de ce département éclairé par tant d'esprits, de Diderot à Charles de Gaulle, en passant par Louise Michel et Madame du Châtelet. Je connais les contraintes et les inquiétudes. J'y répondrai, mais je souhaite que vous reteniez que les services de l'Etat mettront tout en œuvre pour que le rassemblement se passe au mieux.

M. le PRESIDENT : Concernant le « bleu » de Matignon ou la Bible républicaine, je rappelle que l'ADF a vécu ce type de situation il y a quelques jours. Des accords ont été travaillés pendant des semaines avec le Premier ministre, qui a pris des engagements. Le ministre s'est mis en colère lorsqu'il a su que l'ADF avait voté majoritairement contre le contrat, et a décidé d'annuler l'ensemble des négociations qui avaient été menées. Par conséquent, je me méfie du courrier du Premier ministre, de sa volonté et de la « Bible républicaine ». Nous sommes élus pour une certaine durée. Nous avons tout de même des comptes à rendre. J'entends vos propos, mais c'est bien le Premier ministre qui a piqué une colère il y a quelques jours, et a décidé de revenir sur l'ensemble des accords, dont celui sur la péréquation horizontale – qui n'était pas en faveur de la Haute-Marne. Entre nous, je crois que l'Etat avait envie d'adresser un message fort au Président du Conseil départemental qui s'était rebellé. J'ai reçu ce message.

Par ailleurs, j'espère que les gens du voyage ne se rendront pas sur notre zone Lisi, où nous sommes propriétaires d'un beau terrain. A mon sens, ils seront tentés de s'y installer. Les maires m'ont fait part d'autres difficultés que celles liées au stationnement ou à l'enrochement. Ils ont constaté des interdictions de porter plainte, des pollutions de rivières, de la pêche illicite et du braconnage. Vous avez mentionné des « déjections ». Ce terme est plutôt réservé aux animaux.

Les vrais problèmes sont différents. Au quotidien, des habitants sont ennuyés pour se

rendre à leur travail. Certains se trouvent davantage contrôlés et sont, eux, parfois verbalisés. L'Etat républicain n'est pas respecté dans cette zone, qui devient une zone de non-droit pendant deux semaines. Beaucoup de commerçants de Chaumont sont fermés en août. En outre, pour de nombreux commerçants, l'ouverture de leur commerce durant cette période leur coûte cher. C'est notamment le cas des concessionnaires automobiles.

Un maire m'a aussi rappelé que c'était les Haut-Marnais qui faisaient travailler durant 11,5 mois sur 12 les commerçants de Chaumont. Durant les deux semaines du rassemblement, les Haut-Marnais ne font pas leurs courses. Je ne peux qu'entendre les difficultés de la vie quotidienne – que des enrochements ne peuvent pas empêcher. Il existe donc une action visible, sur laquelle vous communiquez, mais il existe aussi des difficultés quotidiennes, que nous ne pouvons plus accepter.

Le super motocross aura lieu aussi le 25 août. Comment se déroulera-t-il ? Nous rencontrerons probablement des problèmes.

En outre, s'il pleut, le campement sera couvert de boue. Il reste de toute façon un sentiment désagréable. Nous nous employons à faire parler de la Haute-Marne pour autre chose que les gens du voyage. Vous venez casser notre image en parlant de la Haute-Marne pendant quinze jours sur un sujet loin d'être festif. Notre département est accueillant. Nous le démontrons tout de même, car nous ne freinons pas l'accueil des mineurs non accompagnés. Nous les accueillons et les accompagnons de manière humaine. Cependant, pourquoi accueillir tous les deux ans une population qui vient du sud de la Loire ? Il existe de nombreuses bases militaires fermées dans la zone du Grand Est. Pourquoi les accueillir toujours chez nous ?

Il m'a été reproché des propos populistes et politiquement incorrects. Je parle au nom des Haut-Marnais. Même si vous mettez tout en œuvre pour que le rassemblement se déroule correctement, je pense qu'il va mal se passer cette année. Je ne voudrais pas en être tenu responsable. L'Etat, le Gouvernement et le Ministre de l'Intérieur en seront responsables, car ils ont décidé de nous envoyer les gens du voyage. Ils devront assumer la responsabilité de leurs actes.

Concernant la contractualisation, vous indiquez qu'il est uniquement question de dépenses de fonctionnement. Je distingue bien l'investissement et le fonctionnement. Les raisons freinant la réalisation de collèges ou les travaux de la gendarmerie sont toutefois liés au manque d'ingénierie. Pour pouvoir accélérer notre politique d'investissement, nous avons besoin d'ingénierie, c'est-à-dire de dépenses de fonctionnement. En outre, une partie des frais liés aux emprunts entre dans la catégorie « fonctionnement ». Il s'agit par exemple de 200 000 à 300 000 euros concernant la caserne de Chaumont.

Mme LE PREFET : Nous ne vous convaincrions probablement pas.

Je ne peux toutefois pas vous laisser parler d'une « zone de non-droit ». Nous avons travaillé avec la gendarmerie sur les chiffres de la délinquance. Nous n'avons pas constaté d'augmentation. Des arrêtés anti-démarchage sont pris. Une surveillance est assurée par l'ONF et l'ONCFS. Un épisode malheureux s'est effectivement produit dans une pisciculture. Le propriétaire a été remboursé. Le chèque a même transité par mes services. Nous pouvons bien sûr alimenter les fantasmes. De vrais sujets de fond se posent effectivement, car il s'agit d'une population différente de la population sédentaire, mais nous pourrions résoudre les problèmes posés seulement si nous en parlons. Nous allouons alors les forces nécessaires. Par ailleurs, nous ne devons pas fréquenter les mêmes commerçants chaumontais, Monsieur le Président. Les commerçants auxquels j'ai parlé ce matin encore ne me tenaient pas les mêmes propos que vous.

Vous ne voulez pas être responsable d'un mauvais déroulé de ce rassemblement, mais vous ne serez pas responsable, en cas de problème. Je serai la seule responsable dans ce cas. C'est moi qui rendrai mon poste. Vous ne serez pas mis en cause. Je serai mise en cause. Je vais donc évidemment tout mettre en œuvre pour que le rassemblement se déroule bien. Je souhaite naturellement que la population haut-marnaise puisse vivre ces deux semaines le plus sereinement possible. Je souhaite également préserver la cohabitation entre deux catégories de population que je ne veux pas opposer. Selon moi, il n'existe pas de différence entre une population haut-marnaise, que j'estime et avec laquelle je travaille, et des personnes qui ont le droit d'avoir leurs traditions, même si certaines peuvent choquer. Ces personnes peuvent, en tout état de cause, être accueillies avec humanité.

Mme Anne-Marie NEDELEC : En préambule, je précise, Madame le Préfet, que j'ai beaucoup de respect pour votre fonction et votre personne. Il convient aujourd'hui de faire preuve d'un important courage pour occuper cette fonction – ou d'une importante insensibilité, mais je ne crois pas que ce soit votre cas.

En tant que Conseillère départementale du canton de Nogent, certaines parties de votre exposé me semblent difficilement « entendables », notamment lorsque vous évoquez le développement des territoires et la proximité avec les usagers.

Je souhaite m'appuyer sur deux exemples récents.

Le premier concerne la Direction des services de l'Education nationale et le collège de Nogent. Madame FAUVIN appelle à des projets innovants. Il s'avère que le collège de Nogent dispose d'équipements modernes et d'une équipe très compétente et motivée. De belles réussites y ont été unanimement saluées, telles que la médiation organisée par les élèves ou le prix national obtenu dans le cadre de « C'est génial ». Le collège de Nogent possède un très fort taux d'élèves

issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées, puisque c'est ainsi que les ouvriers sont appelés dans ce pays. Le soutien actif de l'Etat se traduit, dans ce cas, par la suppression du poste de principal adjoint à la rentrée, ce qui compliquera automatiquement le fonctionnement de l'établissement. Le seul motif fourni repose sur l'absence d'internat – ce qui est faux, l'internat étant seulement en sommeil.

Madame le Préfet, vous vous êtes rendue au Salon des savoir-faire pour saluer le dynamisme des entreprises, les efforts déployés pour faire reconnaître et rayonner leur excellence et faire sortir ce territoire de l'anonymat – ce que s'emploie à faire le Conseil départemental par sa campagne de notoriété et les voyages de presse. Dernièrement, un nouveau docteur en sciences a soutenu sa thèse à l'antenne universitaire. Six doctorants y travaillent actuellement. Le voyage de presse et le salon nous ont valu un bel article du *Parisien*, d'ailleurs relayé sur votre site. Europe 1 s'est également rendue sur notre territoire toute une journée. Le soutien de l'Etat à tous nos efforts d'attractivité se traduit pourtant par la suppression d'au moins un service public.

En conclusion, nous créons, nous innovons, et l'Etat s'en va. Ce signe est perçu très négativement par les élus et les habitants. Le Président LACROIX a mentionné un sentiment de mépris. C'est exactement ce qui est ressenti. L'Etat ne croit pas en des territoires comme les nôtres. Je ne conteste pas l'argent qui a été déversé sur nos territoires, mais nous attendons aussi une reconnaissance de nos spécificités, de notre cadre de vie, de notre éloignement, de notre faible densité, etc. L'agacement croissant se traduira par une augmentation de l'abstention ou la montée de certains mouvements.

Il est aujourd'hui question de « Maisons de service au public ». Il était auparavant question de Maisons de santé. Ces dernières n'ont cependant pas résolu le problème de la couverture médicale. Les Maisons de service au public, que l'Etat veut absolument nous vendre, ne vont probablement pas répondre aux besoins de notre population. Les services seront progressivement réduits, selon un scénario assez bien rodé.

J'ai appris que, cette année, curieusement, les élèves qui auraient pu alimenter la SEGPA du collège de Nogent étaient dirigés vers d'autres collèges. Il nous est ensuite indiqué qu'il n'existe plus de besoins.

Pour conclure, je rappelle notre slogan de la campagne de notoriété : « *La Haute-Marne respire et inspire.* » Elle a inspiré des hommes célèbres (Voltaire, de Gaulle), comme vous l'avez souligné. Par votre intermédiaire, j'invite officiellement le Premier ministre à venir se ressourcer dans le département en espérant qu'elle l'inspire, car il en a bien besoin.

M. Nicolas FUERTES : Je partage les propos de Madame NEDELEC. Les élus et nos concitoyens ont le sentiment que l'Etat abandonne nos territoires ruraux – ce qui n'est pas récent.

Des territoires de 180 000 habitants n'ont aucun poids, vus de Paris. Le terme d'« égalité » est pourtant inscrit sur les frontispices de nos bâtiments publics. Les technocrates parisiens, puissants dans les ministères, devraient prendre conscience de la pluralité de la France. Nous déplorons donc l'uniformisation à l'œuvre, dans le cadre de la limitation à 80 kilomètres-heure, par exemple, ou de la suppression des services publics. Nous pouvons aussi prendre l'exemple de la fusion des intercommunalités, qui se traduit en réalité par la disparition de services. Les habitants se sentent abandonnés, alors qu'un Français sur deux ne se déplace déjà plus pour voter lors des élections intermédiaires. La moitié des votants choisit en outre des partis extrêmes ou qualifiés d'extrêmes. Notre démocratie et notre République sont souffrantes. Pour les consolider, il faut arrêter de normaliser les départements. Nous ne pouvons pas appliquer les mêmes normes dans tous les départements. Le fossé se creusera tant que l'Etat ne l'aura pas compris. Je déplore cette fermeture de service et cette absence de concertation. Nous avons le sentiment d'assister à une recentralisation, qui n'est pas récente, mais qui s'amplifie depuis la loi NOTRe. Au lieu de renforcer la proximité et de faire confiance aux acteurs locaux, tout est décidé à Paris. Le fossé entre les chiffres et les ressentis se creuse également.

Concernant le rassemblement évangélique, je conviens de notre tradition d'accueil. Je regrette toutefois la méthode. Nous, les premiers concernés, ne sommes jamais consultés. Même lorsque nous exprimons notre avis en amont, il n'en est pas tenu compte. Je soutiens donc, en toute responsabilité, la démarche de notre Président, même si je souhaite que le rassemblement se passe bien. L'Etat décide seul. Il doit donc assumer seul ses responsabilités.

M. le PRESIDENT : Je souhaite évoquer les récents événements climatiques et les coulées de boue. J'en ai parlé à mes collègues ce matin, puisque nous finançons les aménagements fonciers et les remembrements. J'estime que nos remembrements n'atteignent pas leurs objectifs. Il existe donc une responsabilité collective : du Conseil départemental, en tant que financeur des remembrements, de l'Etat, qui préconise des recommandations qui ne sont pas respectées, et des communes, qui doivent appliquer seules des préconisations telles que le non-arrachage de haies. Les coulées de boue que nous avons subies sont certes dues aux événements climatiques brutaux, mais aussi à la négligence d'un certain nombre d'acteurs. Les préconisations émises lors des remembrements ne sont pas respectées. Des agriculteurs sont aussi contraints de replanter, mais les plantations peuvent ne pas reprendre.

J'ai constaté à Fontaines que l'homme était responsable de ces phénomènes. Je souhaiterais que lorsque le Conseil départemental finance un remembrement, vous puissiez nous accompagner davantage dans les préconisations et dans la surveillance de leur respect. Je me suis retrouvé, en tant que maire, seul à devoir faire appliquer l'interdiction de brûler les haies. Les services de l'Etat ne m'ont pas beaucoup accompagné, alors qu'ils auraient dû venir dresser des procès-verbaux, et expliquer le non-respect des engagements pris et les mesures de

compensation votées. J'observe aujourd'hui dans la plaine des zones érodées, où l'eau stagne, qui n'existaient pas avant ces aménagements fonciers. J'ai donc demandé une plus grande vigilance lors du financement d'un remembrement pour vérifier que les aménagements proposés soient réellement respectés.

M. Paul FOURNIE : Madame le Préfet, nous distinguons bien l'Etat central et ses services présents en masse aujourd'hui, et vous-même. Je tiens personnellement à vous remercier pour l'action que vous avez menée ces dernières années en Haute-Marne. J'ai pu mesurer votre poids décisif dans certaines prises de décision concernant des dossiers très complexes.

Mon intervention porte sur un sujet sur lequel je vous ai déjà interpellée l'année dernière. Il s'agit peut-être d'une obsession, les éoliennes. La page 22 du rapport mentionne la protection de l'environnement et la place de l'éolien. Il me semble que le département a atteint ses objectifs dans ce domaine, au vu de la part actuelle de cette énergie. Il s'agit toutefois moins de protection de l'environnement que de saccage des paysages. Lors de ma dernière intervention sur le sujet, vous m'aviez indiqué que les services de l'Etat n'étaient plus nécessairement très favorables à l'implantation de nouvelles éoliennes, pour utiliser un euphémisme. J'ai conscience que les exemples que je vais fournir datent d'avant cette décision.

Sur la route de Chaumont à Colombey, nous pouvons désormais observer six immenses éoliennes sur la Côte d'Alun, qui détruisent notre paysage. J'ai récemment discuté avec un maire, qui ne se situe pas dans mon canton. Nous avons longuement parlé d'un aménageur éolien qui lui apportait 180 000 euros, somme considérable pour une toute petite commune. Le maire ne sait d'ailleurs pas comment cette somme sera dépensée. Ce type d'offres est naturellement difficile à refuser. Ce maire subit donc une pression considérable, notamment des propriétaires de parcelle, qui reçoivent un revenu non négligeable de 6 000 à 10 000 euros par an. Il estimait que ce type de démarches devrait être interdit.

L'éolien, qui répondait peut-être initialement à une préoccupation écologique, est devenu un marché considérable, auquel certains petits élus de commune ont du mal à résister. Ils se tournent alors vers les agglomérations ou les services de l'Etat pour obtenir un avis négatif ou une interdiction de ce type de projets.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je partage les propos du Président LACROIX. Je salue la qualité de la relation que la ville de Saint-Dizier et l'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise entretiennent avec Madame la sous-préfète et vous. Il est agréable de savoir que nous pouvons toujours vous contacter pour échanger assez librement et tenter de régler les problèmes, même si nos points de vue peuvent diverger.

Je voudrais évoquer le problème de la santé. Cette question est très compliquée dans notre département. Nous nous heurtons à différents problèmes, tels que la désertification médicale que la création de Maisons de santé ne règle pas. Un travail plus étroit avec les CHU permettrait de trouver des internes à qui proposer un certain nombre d'avantages.

Notre département est aussi éclaté sur deux GHT. Saint-Dizier fait partie du GHT Cœur Grand Est, avec Verdun et Bar-le-Duc. Quelle est la pertinence de ce GHT ? Chaumont et le sud de la Haute-Marne sont rattachés à Dijon, ce qui me paraît plus cohérent. L'hôpital départemental de la santé psychiatrique se trouve au milieu. Lors des échanges avec l'ARS, nous nous rendons compte que la santé mentale est absente. Cet hôpital est également totalement absent des discussions en cours sur l'avenir du 15 en Haute-Marne. Une mise à plat sur le plan de la santé me paraît donc nécessaire dans le département. Nous ne comprenons pas le fonctionnement actuel, et nous ne pouvons donc pas nous assurer que les habitants ne seront pas perdants dans ce schéma complexe.

Mme LE PREFET : Je vous remercie pour vos propos chaleureux à mon égard. Ils me touchent profondément.

Madame la Maire de Nogent, Madame la Présidente de l'AMF, je peux comprendre et je partage votre désarroi concernant ce que vous appelez « l'abandon de la ruralité », c'est-à-dire ce sentiment d'être un peu abandonné, malgré de belles pépites. Comme nous l'avons constaté lors du Salon des savoir-faire, nous sommes fiers de ce qui est fait dans le bassin nogentais notamment. Il s'agit probablement de l'une des issues de secours de ce département. Cependant, je ne suis pas sûre que la fermeture de la trésorerie diminue la qualité économique des entreprises de Nogent. Il en va de même pour la présence d'un principal adjoint et la qualité de l'enseignement.

Notre déficit budgétaire se creuse d'année en année, gouvernement après gouvernement, quelle que soit la majorité en place. Nous ne pouvons plus fonctionner ainsi. En outre, nous ne sommes pas très attractifs, et nous rencontrons des difficultés pour pourvoir les postes. Ce contexte nous conduit nécessairement à repenser notre manière d'administrer le territoire. Cela représente un moment difficile, car des habitudes ont été prises. Les habitants éloignés des pratiques numériques ressentent une inégalité d'accès. Nous devons donc probablement rappeler qu'il existe d'autres méthodes de travail. Le service ne sera pas de qualité moindre même s'il varie. Une MSAP bien travaillée peut constituer un outil formidable. Une trésorerie fermée la moitié de la semaine n'est pas un outil formidable. Je demande donc aux sous-préfets de se pencher sur cette mission. Je comprends néanmoins la difficulté de vivre la période transitoire d'une évolution en cours. Cela répond aussi à votre question, Monsieur FUERTES.

Concernant les coulées de boue, la DDT a déféré au Parquet un arrachage illégal, il y a quelques semaines. Nous sommes donc mobilisés sur cette action. Nous avons observé notamment à Fontaines qu'un champ de maïs planté d'une certaine manière peut conduire à des déversements de boue dans le village. Nous devons donc probablement nous concerter davantage et mieux travailler pour lutter contre ces arrachages et ce démembrement rural.

D'ailleurs, nous allons travailler ensemble, car treize communes sont sorties de l'arrêté catastrophe naturelle lors de l'examen le 19 juin. Trois autres communes seront reconnues le 3 juillet. En complément, nous pourrions mobiliser des crédits dans le cadre de financements croisés permettant de prendre en charge les frais non pris en compte par les CATNAT dont les infrastructures routières. Nous constatons effectivement une hausse du nombre de catastrophes naturelles et d'inondations. Outre le dérèglement climatique, l'aménagement du territoire doit évoluer.

Monsieur FOURNIE, je connais bien le sujet des éoliennes. Je suis, comme vous, choquée par l'éolienne de Jonchery qui clignote devant les fenêtres de la préfecture, de manière abominable, et abîme le paysage. Comme vous le savez, ces projets ont été engagés bien avant mon arrivée. L'atlas des paysages réalisé par la DDT il y a un an est systématiquement remis aux porteurs de projet. Il comprend les zones dans lesquelles il n'est même pas envisageable de déposer une demande d'éolien et les zones dans lesquelles cette demande est plus tolérable, car elle ne comporte pas d'enjeux patrimoniaux ou naturels. Le schéma régional des énergies est prévu pour 2019. Le département de la Haute-Marne dispose néanmoins d'un outil très concret sur les sites patrimoniaux et naturels.

Par ailleurs, Madame le Maire de Saint-Dizier, je partage votre désarroi. Je m'avoue impuissante et en colère au sujet des problématiques de santé en Haute-Marne. Je ne me sens pas toujours totalement écoutée. L'ARS est loin. La répartition sur deux GHT est un élément difficile à gérer. Le départ du 15 18 ne me semble pas clair pour l'instant. Le premier départ, de la Nièvre pour Dijon, ne se passe pas bien. Le groupe de travail devra donc suivre ce départ en posant des conditions très lourdes pour continuer à assurer une bonne prise en charge. Notre population médicale vieillit. Les jeunes médecins ne veulent plus venir. Les internes sont de moins en moins nombreux. Se pose donc plus largement un problème de recrutement, exacerbé par ces deux GHT.

M. Nicolas FUERTES : J'ai oublié de vous remercier de l'aide que vous apportez à la restauration des remparts de Langres dans le contrat qui vient d'être signé. Nous vous remercions pour l'impulsion que vous avez opérée dans ce dossier. Il s'agit de l'une des illustrations de votre présence et de votre travail au service de la Haute-Marne.

Par ailleurs, la fusion de certaines intercommunalités fera-t-elle l'objet un bilan ? Sera-

t-il possible d'opérer un retour en arrière pour les communautés de communes qui le souhaitent ? Enfin, je souhaite savoir si la plateforme 15 18 quittera la Haute-Marne.

Mme LE PREFET : Non. Nous sommes en train de travailler sur l'avenir du 15 18. Nous attendons le rapport de l'IGA et de l'IGAS, et la déclaration du ministre de la Santé début juillet concernant les centres d'appel et les SAMU. Comme vous le savez, des études approfondies sont menées, suite à l'événement qui s'est produit en Alsace. Je me référais à l'expérimentation menée par la Nièvre à Dijon.

Je remercie le Président du Conseil départemental s'agissant du dossier de Langres. Il s'agit d'un exemple en matière de travail en commun, au bénéfice de tout ce qui peut constituer un attrait touristique pour la Haute-Marne. Nous devons vraiment travailler ensemble pour ces pépites patrimoniales, car il s'agit de travaux faramineux, qui nécessitent une programmation à moyen et long terme.

Concernant les intercommunalités, je vais demander au Directeur des collectivités locales, ici présent, de dresser un bilan de l'intercommunalité qui aura atteint trois ans d'âge, probablement pour le premier trimestre 2019. La prochaine CDCI traitera des syndicats de transport scolaire.

Je fais un clin d'œil à Madame la Maire de Nogent. Même si vous n'aviez pas rejoint la Communauté d'agglomération, la trésorerie aurait probablement tout de même fermé.

Je vous remercie, et vous souhaite une bonne poursuite de vos travaux ainsi qu'un excellent week-end.

M. le PRESIDENT : Merci, Madame le Préfet.

La séance est levée.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Réunion du 19 octobre 2018	
Direction des Ressources Humaines pôle recrutement, mobilité, formation et relations sociales	N° 1 - 3
OBJET : Ressources humaines : Nouvel organigramme de la collectivité - Modification du tableau des effectifs	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**Présents :**

M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Ire commission rendu le 1er octobre 2018,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Gérard GROSLAMBERT, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**Par 34 voix Pour****DECIDE**

- de prendre acte de la présentation du nouvel organigramme de la collectivité,

- d'adopter le tableau des effectifs modifié ci-joint.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 19 octobre 2018

LE PRÉSIDENT,



Nicolas LACROIX

Tableau des effectifs sur emplois permanents du conseil départemental

ANNEXE 1

Postes créés par délibération de l'assemblée départementale du 29 juin 2018
 Tableau prévisionnel des effectifs au 1er juillet 2018

Postes créés par délibération de l'assemblée départementale du 19 octobre 2018
 Tableau prévisionnel des effectifs au 1er novembre 2018

	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Cabinet et élus	3	3	0
Collaborateur de cabinet	3	3	0
Emplois fonctionnels	2	1	1
Directeur général des services	1	1	0
Directeur général adjoint	1	0	1
CATEGORIE A	114	103	11
Administrateur hors classe	1	0	1
Administrateur territorial	5	4	1
Directeur	3	3	0
Attaché principal	12	11	1
Attaché territorial	24	21	3
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0
Ingénieur en chef	2	2	0
Ingénieur principal	6	5	1
Ingénieur	14	12	2
Conservateur des bibliothèques	0	0	0
Bibliothécaire principal	1	1	0
Bibliothécaire	2	2	0
Conservateur en chef du patrimoine	0	0	0
Conservateur du patrimoine	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	2	2	0
Psychologue hors classe	3	3	0
Psychologue classe normale	2	1	1
Médecin hors classe	2	2	0
Médecin de 1 ^{re} classe	1	1	0
Médecin de 2 ^e classe	2	2	0
Sage femme	1	0	1
Conseiller supérieur socio-éducatif	2	2	0
Conseiller socio-éducatif	1	1	0
Puéricultrice hors classe	2	2	0
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0
Puéricultrice classe supérieure	2	2	0
Puéricultrice classe normale	3	3	0
Cadre de santé de 2 ^e classe	1	1	0
Cadre de santé	0	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	7	7	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	8	8	0

	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Cabinet et élus	3	3	0
Collaborateur de cabinet	3	3	0
Emplois fonctionnels	4	2	2
Directeur général des services	1	1	0
Directeur général adjoint	3	1	2
CATEGORIE A	114	100	14
Administrateur hors classe	1	0	1
Administrateur territorial	2	1	1
Directeur	7	3	4
Attaché principal	13	13	0
Attaché territorial	22	20	2
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0
Ingénieur en chef	2	2	0
Ingénieur principal	6	5	1
Ingénieur	14	13	1
Conservateur des bibliothèques	0	0	0
Bibliothécaire principal	1	1	0
Bibliothécaire	2	2	0
Conservateur en chef du patrimoine	0	0	0
Conservateur du patrimoine	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	2	2	0
Psychologue hors classe	3	3	0
Psychologue classe normale	2	1	1
Médecin hors classe	2	1	1
Médecin de 1 ^{re} classe	1	1	0
Médecin de 2 ^e classe	2	1	1
Sage femme	1	0	1
Conseiller supérieur socio-éducatif	2	2	0
Conseiller socio-éducatif	1	1	0
Puéricultrice hors classe	2	2	0
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0
Puéricultrice classe supérieure	2	2	0
Puéricultrice classe normale	3	3	0
Cadre de santé de 2 ^e classe	1	1	0
Cadre de santé	0	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	7	7	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	8	8	0

Infirmière en soins généraux de classe normale	4	4	0
CATEGORIE B	264	242	22
Animateur principal de 1re classe	1	1	0
Rédacteur principal de 1re classe	22	20	2
Rédacteur principal de 2e classe	16	16	0
Rédacteur	34	31	3
Technicien paramédical de classe supérieure	4	4	0
Technicien principal de 1re classe	22	20	2
Technicien principal de 2e classe	26	23	3
Technicien	30	22	8
Assistant de conservation principal de 1re classe	4	4	0
Assistant de conservation principal de 2e classe	3	3	0
Assistant de conservation	3	2	1
Technicien paramédical de classe supérieure	0	0	0
Assistant médico-technique classe normale	0	0	0
Assistant socio-éducatif principal	71	71	0
Assistant socio-éducatif	28	25	3
CATEGORIE C	522	507	15
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	7	7	0
Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	27	27	0
Adjoint administratif territorial	50	48	2
Agent de maîtrise principal	21	21	0
Agent de maîtrise	47	46	1
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	2	2	0
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	42	42	0
Adjoint technique territorial	131	121	10
Adjoint technique territorial - Contrat à durée indéterminée	1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1re classe	2	2	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine de 2e classe	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	3	3	0
Adjoint technique territorial principal de 1re classe des EE	13	12	1
Adjoint technique territorial principal de 2e classe des EE	121	121	0
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	55	54	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2e classe	0	0	0
SOUS-TOTAL 1	905	856	49

Infirmière en soins généraux de classe normale	4	4	0
CATEGORIE B	257	247	10
Animateur principal de 1 ^{re} classe	1	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	20	20	0
Rédacteur principal de 2 ^e classe	20	20	0
Rédacteur	29	28	1
Technicien paramédical de classe supérieure	4	4	0
Technicien principal de 1 ^{re} classe	24	23	1
Technicien principal de 2 ^e classe	22	21	1
Technicien	29	23	6
Assistant de conservation principal de 1 ^{re} classe	4	4	0
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	4	4	0
Assistant de conservation	2	1	1
Technicien paramédical de classe supérieure	0	0	0
Assistant médico-technique classe normale	0	0	0
Assistant socio-éducatif principal	70	70	0
Assistant socio-éducatif	28	28	0
CATEGORIE C	527	509	18
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{re} classe	10	10	0
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e classe	30	29	1
Adjoint administratif territorial	45	43	2
Agent de maîtrise principal	21	21	0
Agent de maîtrise	46	45	1
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{re} classe	4	4	0
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	40	40	0
Adjoint technique territorial	134	123	11
Adjoint technique territorial - Contrat à durée indéterminée	1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{re} classe	2	2	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine de 2e classe	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	3	3	0
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{re} classe des EE	26	26	0
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe des EE	107	107	0
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	58	55	3
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^e classe	0	0	0
SOUS-TOTAL 1	905	861	44

Ne figurent pas sur ce tableau : **6 personnes en contrat unique d'insertion et 209 assistants familiaux** travaillent au sein du conseil départemental

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 19 octobre 2018	
Secrétariat Général	
service finances	N° I - 4
OBJET :	
Propositions d'admission en non-valeur pour l'année 2018	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

Mme Astrid DI TULLIO à M. Bertrand OLLIVIER
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3342-1,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le payeur départemental,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 1er octobre 2018,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Stéphane Martinelli, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le payeur départemental dans les délais légaux et réglementaires,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 28 517,65 € se répartissant comme suit et détaillées dans l'annexe 1 :

BUDGET PRINCIPAL : (28 517.65 €)

Personnes âgées	Imputation 6541//01	487,27 €
Personnes handicapées	Imputation 6541//01	129,43 €
Insertion	Imputation 6541//01	27 228,82 €
Placement	Imputation 6541//01	449,32 €
Transports	Imputation 6541//01	132,01 €
Routes	Imputation 6541//01	80,00 €
Bâtiments	Imputation 6541	10,80 €

- d'admettre en non-valeur les créances éteintes d'un montant de 7 100,82 € se répartissant comme suit et détaillées dans l'annexe 2 :

BUDGET PRINCIPAL : (6 899,68 €)

Insertion	Imputation 6542//01	5 740,00 €
Placement	Imputation 6542//01	1 159,68 €

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL : (201,14 €)

Hygiène alimentaire	Imputation 6541	201,14 €
----------------------------	------------------------	-----------------

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 19 octobre 2018

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas Lacroix', written in a cursive style.

Nicolas LACROIX

ANNEXE N° 1

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES 2018

BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Reste à recouvrer. Le motif «RAR inférieur au seuil » s'applique lorsque les restes à recouvrer sont inférieurs à plus ou moins 130 euros concernant les oppositions bancaires et à 30 euros pour les oppositions employeurs.

Le motif OTD concerne les oppositions à tiers détenteurs

PERSONNES AGEES

REFERENCE DE LA CREANCE	ADRESSE	SERVICE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF DU PAYEUR	MONTANT
2056/2017	21120 IS SUR TILLE	Personnes âgées	Récupération APA	Créance inférieure au seuil de poursuite	73,85 €
Ordre de reversement 2762540032 sur mandat 6247/2016	10150 CHARMONT SOUS BARBUISE	Personnes âgées	Récupération APA	Personne décédée	267,75 €
927/2014	52200 LANGRES	Personnes âgées	Récupération APA	Personne décédée	145,67 €
TOTAL					487,27 €

PERSONNES HANDICAPEES

2217/2016	52400 VARENNES SUR AMANCE	Personnes handicapées	Récupération PCH	Créance inférieure au seuil de poursuite	14,23 €
2289/2013	21000 DIJON	Personnes handicapées	Récupération PCH	Personne décédée	58,48 €
1617/2013	52140 DAMMARTIN SUR MEUSE	Personnes handicapées	Récupération PCH	Personne décédée	56,72 €
TOTAL					129,43 €

INSERTION

2048/2016	67300 SCHILTIGHEIM	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	147,38 €
-----------	-----------------------	-----------	----------	-------------	----------

3509/2016	52100 SAINT DIZIER	Insertion	Indu RSA	PV de carence du 19/10/2017	1 845,96 €
2562/2016	52240 MAISONCELLES	Insertion	Indu RSA	PV de carence du 10/01/2018	750,51 €
3699/2012	51100 REIMS	Insertion	Indu RSA	PV de carence du 02/08/2017	1 360,00 €
3500/2016	52000 CHAUMONT	Insertion	Indu RSA	PV de carence du 11/09/2017	5 011,59 €
2115/2015	52700 Manois	Insertion	Indu RSA	Personne décédée	994,60 €
242/2013	52000 CHAUMONT	Insertion	Indu RMI	PV de carence du 07/07/2016	5 384,65 €
316/2013	52000 CHAUMONT	Insertion	Indu RMI	PV de carence du 07/07/2016	2 261,55 €
857/2017	52320 FRONCLES	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	189,05 €
3509/2016	52230 MONTREUIL SUR THONNANCE	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	470,95 €
2901/2015	92200 NEUILLY SUR SEINE	Insertion	Indu RSA	PV de carence du 28/04/2017	4 286,50 €
1799/2015	2740 MOUTIER SUISSE	Insertion	Indu RSA	OTD négatif	676,08 €
2117/2015	52000 CHAUMONT	Insertion	Indu RSA	Poursuites infructueuses	2 565,75 €
87/2016	52000 CHAUMONT	Insertion	Indu RSA	Poursuites infructueuses	425,25 €
2053/2016	52000 CHAUMONT	Insertion	Indu RSA	Poursuites infructueuses	859,00 €
				TOTAL	27 228,82 €

PLACEMENT

366/2017	21580 AVOT	Placement	Frais de placement	Créance inférieure au seuil de poursuite	19,35 €
1051/2017	52600 CHALINDREY	Placement	Frais de placement	Créance inférieure au seuil de poursuite	23,47 €
21/2014	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	21,50 €
1501/2014	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	40,00 €
2073/2014	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	40,00 €
2286/2014	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	40,00 €
2690/2014	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	40,00 €
2900/2014	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	40,00 €
3139/2014	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	40,00 €
3454/2014	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	40,00 €
10/2015	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	40,00 €
147/2015	67380 LINGOLSHEIM	Placement	Frais de placement	OTD négatif	40,00 €
2845/2017	52340 ESNOUVEAUX	Placement	Frais de placement	Créance inférieure au seuil de poursuite	25,00 €
				TOTAL	449,32 €

TRANSPORTS

520082/2016	88320 LAMARCHE	Transports scolaires	Participation aux frais	Créance inférieure au seuil de poursuite	16,01 €
520111/2016	88320 LAMARCHE	Transports scolaires	Participation aux frais	Créance inférieure au seuil de poursuite	12,00 €
4226/2013	52700 RIMAUCCOURT	Transports scolaires	Participation aux frais	Poursuites infructueuses	52,00 €
1890/2014	52700 RIMAUCCOURT	Transports scolaires	Participation aux frais	Poursuites infructueuses	52,00 €
				TOTAL	132,01 €

ROUTES

3336/2015	52240 DAILLECOURT	Voirie	Occupation du domaine public	OTD négatif	80,00 €
				TOTAL	80,00 €

BATIMENTS

1537/2016	51100 REIMS	Collèges	Frais de justice	Créance inférieure au seuil de poursuite	6,16 €
1538/2016	51100 REIMS	Collèges	Frais de justice	Créance inférieure au seuil de poursuite	4,64 €
				TOTAL	10,80 €

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES 2018

BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

REFERENCE DE LA CREANCE	ADRESSE	SERVICE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF DU PAYEUR	MONTANT
INSERTION					
3737/2007	52000 CHAUMONT	Insertion	Indu RMI	Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	5 740,00 €
TOTAL					5 740,00 €
PLACEMENT					
2146/2012	21240 TALANT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	427,54 €
2705/2012	21240 TALANT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	100,00 €
2925/2012	21240 TALANT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	100,00 €
1438/2012	21240 TALANT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	132,14 €
1680/2013	21240 TALANT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	100,00 €
2102/2013	21240 TALANT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	100,00 €
2465/2013	21240 TALANT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	100,00 €
2863/2013	21240 TALANT	Placement	Frais de placement	Procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	100,00 €
TOTAL					1 159,68 €

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES 2018

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE

Le motif **TGI** correspond à Tribunal de Grande Instance et **TC** à Tribunal de Commerce

ZEMHI BOUCHERIE EL BARAZKA 52/2017	52100 SAINT DIZIER	Laboratoire	Hygiène alimentaire	Liquidation judiciaire TC Chaumont le 25/09/2017	201,14 €
				TOTAL	201,14 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 19 octobre 2018	
Secrétariat Général	
service finances	N° I - 5
OBJET :	
Décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2018 du budget principal et du laboratoire départemental d'analyse	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

Mme Astrid DI TULLIO à M. Bertrand OLLIVIER
M. Bruno SIDO à Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2331-1 et L.3332-1 (a),

Vu la délibération n°I-10 du conseil départemental du 9 février 2018 adoptant le budget primitif 2018 (en dépenses et en recettes),

Vu la délibération du conseil départemental du 6 avril 2018 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget principal,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juin 2018 relative au vote du budget supplémentaire de l'exercice 2018 du budget principal,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juin 2018 relative au bilan d'exécution 2017 et au vote du budget supplémentaire 2018 du laboratoire départemental d'analyse,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Jean-Michel Rabiet, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 32 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

1) de voter la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 du budget principal du conseil départemental de la Haute-Marne conformément aux documents budgétaires réglementaires établis.

Les décisions s'y rapportant sont résumées ci-après :

a. Les opérations en mouvements réels

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : + 1 089 040 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 011	6037//01	70 000,00 €	Château du Grand Jardin – variation des stocks
Chap. 011	615231//621	56 000,00 €	Travaux de voirie suite à dégradation au domaine public par la SNCF
Chap. 011	6281//94	1 550,00 €	Cotisation association européenne de grandes randonnées
Chap. 011	63512//01	32 000,00 €	Ajustement des crédits relatifs au paiement de la taxe foncière
Total chapitre 011		159 550,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 014	739262//01	72 490,00 €	Prélèvement Fonds de solidarité départemental
Chap. 014	7398//71	30 000,00 €	Ajustement de la dotation reversée au CAUE
Total chapitre 014		102 490,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 016	651144//553	260 000,00 €	Ajustements des crédits inscrits au titre de l'APA versée aux établissements

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 65	652412//51	290 000,00 €	MECS Chaumont et Wassy
Chap. 65	652413//51	250 000,00 €	Accueil des MNA à Saint-Dizier sur le nouveau site de Relais 52
Chap. 65	6568//52	15 000,00 €	Participation au fonctionnement de la MDPH
Chap. 65	6574//928	12 000,00 €	Participation à l'étude financière pour la construction d'un futur abattoir
Total chapitre 65		567 000,00 €	

LES RECETTES : + 6 228 598 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 013	6037//01	70 000,00 €	Château du Grand Jardin – variation des stocks

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 70	7037//621	56 360,00 €	Recette de la SNCF suite à dégradation au domaine public

Chap. 70	70878//221	79 000,00 €	Recette supplémentaire des chaufferies bois dans les collèges
Total chapitre 70		135 360,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 73	73261//01	5 262 751,00 €	Fonds de péréquation des DMTO
Chap. 73	73262//01	86 907,00 €	Attribution au titre du fonds de solidarité en faveur des départements
Total chapitre 73		5 349 658,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 731	73122//01	419 715,00 €	Fonds de péréquation de la CVAE
Chap. 731	73125//01	-60 163,00 €	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (DCP)
Total chapitre 731		359 552,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 74	7474//01	21 028,00 €	Fonds de compensation pour la TVA
Chap. 74	74718//51	252 000,00 €	Aide exceptionnelle de l'Etat pour l'accueil de MNA supplémentaires
Chap. 74	747813//52	15 000,00 €	Participation financière de la CNSA pour le fonctionnement de la MDPH
Chap. 74	74888//52	26 000,00 €	Recette supplémentaire de la chaufferie bois du foyer de vie de Saint-Blin
Total chapitre 74		314 028,00 €	

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section de fonctionnement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
SG	Autres frais divers	6188/023	011	-250 000 €
SG	Provision pour dépenses sociales	65242//52	65	250 000 €

DSD	Prestations de service	611//538	011	-30 000 €
DSD	Frais d'éducation et de loisirs	65212//51	65	30 000 €

DRH	Rémunération personnel RSA	64111//566	017	-25 000 €
DRH	Rémunération personnel APA	64111//550	016	25 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES : - 2 131 643,60 €

Programme d'équipement	Imputation	Montant	Objet
Chap. 18	2185//68	120 000,00 €	Travaux de transfert de la tête de réseau HMN du CAD vers le CTD
Chap. 18	23153//68	-735 000,00 €	Report de travaux liés à la réalisation des points de séparation des réseaux HMN et FTTH
Total chapitre 18		-615 000,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 204	204141//94	130 000,00 €	Subvention au PETR de Langres
Chap. 204	2041782//12	500 000,00 €	Ajustement de la participation au plan de casernement du SDIS
Total chapitre 204		630 000,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 21	21312//221	-96 356,40 €	Réseau des collègues
Chap. 21	2157//221	-238 000,00 €	Ajustement des crédits liés à l'achat de matériel et outillage technique
Chap. 21	21831//221	-57 287,20 €	Ajustement des crédits liés à l'acquisition de matériels informatiques
Total chapitre 21		-391 643,60 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 23	23153//68	-1 765 000,00 €	Report et économies sur travaux de voirie
Chap. 23	23153//68	150 000,00 €	Desserte optique des sites clients – ajustement des crédits
Total chapitre 23		-1 615 000,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 458135	458135//35	-140 000,00 €	Travaux de voirie sous mandat – Thonnance-les-Joinville

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section d'investissement :

Direction	Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
DEA	Remembrement Viéville Soncourt	4542111//11	4542111	500 €
DEA	Etudes aménagement foncier	2031//928	20	-1 000 €
DEA	Remembrement procédures antérieures	4542102//02	4542102	-1 000 €
DEA	Participation aux frais d'échanges biens mobiliers, matériel et études	20421//928	204	-2 000 €
DEA	Remembrement Leuchey	4542115//15	4542115	14 000 €
DEA	Remembrement Saint-Broingt	4542116//16	4542116	-3 500 €
DEA	Remembrement Bourmont	4542117//17	4542117	-2 000 €
DEA	Remembrement Changey	4542119//19	4542119	-6 000 €
DEA	Aménagements forestiers Fronville	4544133//33	4544133	1 000 €

SG	Acquisition de matériel informatique	21838//0202	21	-90 000 €
SG	Acquisition de logiciels	2051//0202	20	90 000 €

SG	Acquisition de matériel informatique	21831//221	21	-75 000 €
SG	Acquisition de logiciels	2051//221	20	75 000 €

DEB	Réhabilitation	2317312//221	23	-25 000 €
SG	Acquisition mobilier et matériel de bureau	21848//0202	21	25 000 €

LES RECETTES : - 560 481 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 024	024//01	750 000,00 €	Ajustement des crédits relatifs aux produits de cessions

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 10	10222//01	228 942,00 €	Fonds de compensation pour la TVA

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1321//628	-110 000,00 €	Recette Etat – RN67/RD10/A5 giratoire Semoutiers - report
Chap. 13	1328//621	-372 000,00 €	Versement de recettes reporté : 435 000 € (GIP : 0,250 M€ pour la RD60 à Thonnance-les-Joinville et 0,185 M€ pour le giratoire de Semoutiers)

			Recette nouvelle de 63 000 € liée aux travaux sur la RD6
Chap. 13	1328//68	-612 500,00 €	Subvention du GIP pour les travaux de séparations des réseaux HMN et FTTH reportée
Chap. 13	1328//72	40 077,00 €	Loi ELAN – participation de la Caisse des dépôts et consignations
Total chapitre 13		-1 054 423,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 458235	458235//35	-140 000,00 €	Travaux de voirie sous mandat – Thonnance-les-Joinville

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 45826	45826//26	-345 000,00 €	Travaux de voirie sous mandat – Société APRR

b. Les opérations en mouvements d'ordre

Dotations aux amortissements

Dépenses de fonctionnement (042)	+ 82 820,00 €
Recettes d'investissement (040)	+ 82 820,00 €

Ajustement du niveau d'autofinancement

Dépenses de fonctionnement (023)	+ 5 056 738,00 €
Recettes d'investissement (021)	+ 5 056 738,00 €

Intégration en avances des travaux

Dépenses d'investissement (041)	+ 2 000 000,00 €
Recettes d'investissement (041)	+ 2 000 000,00 €

c. Les opérations réalisées sur des enveloppes

- Création d'autorisations de programme :

Direction	Intitulé de l'enveloppe à créer	Référence	Montant de l'enveloppe
		grand angle	
DIT	HMN Transfert tête de réseau	P141 E74	500 000,00 €

- Mouvements sur autorisations de programme :

Direction	Libellé des enveloppes	Référence	Montant de l'enveloppe initial	Mouvement	Nouveau montant
		grand angle			
DIT	Desserte optique des sites clients	P141 E41	750 000,00 €	150 000,00 €	900 000,00 €
DDAT	Fonds des monuments historiques classés	P177 E06	100 000,00 €	112 712,00 €	212 712,00 €

2) de prendre les décisions suivantes :

- **de verser une subvention d'investissement complémentaire de 500 000 €** au titre du fonds de concours SDIS relatif aux travaux de casernement dans le cadre du plan départemental de réhabilitation/reconstruction de caserne du SDIS. Le(s) versement(s) interviendra(ont) sur production de justificatifs de paiement attestés par le payeur départemental ;
- **d'approuver** les termes de la convention à intervenir entre le conseil départemental et l'association Relais 52, annexée au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- **d'accorder** au CAUE une participation totale d'un montant maximum de 240 000 € pour l'année 2018 à ses dépenses de fonctionnement en fonction du produit encaissé de la taxe d'aménagement ;
- **d'adhérer** à l'association internationale Via Francigena (AIVF) pour une cotisation d'un montant de 1 550 €.

3) de voter la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse du conseil départemental de la Haute-Marne conformément aux documents budgétaires réglementaires établis.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : + 26 000 €

Programme d'équipement	Imputation	Montant	Objet
Chap. 011	60662//921	26 000,00 €	Ajustement des crédits relatifs à l'achat de vaccins et sérums

LES RECETTES : + 26 000 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 70	7061//921	26 000,00 €	Recettes liées aux analyses supplémentaires en lien avec la BVD

SYNTHESE DM3 2018 DU BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRES BUDGETAIRES SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 011	-120 450,00 €	Charges à caractère général
Chapitre 014	102 490,00 €	Atténuation de produits
Chapitre 016	285 000,00 €	APA
Chapitre 017	-25 000,00 €	Revenu de Solidarité Active
Chapitre 023	5 056 738,00 €	Virement à la section d'investissement
Chapitre 042	82 820,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Chapitre 65	847 000,00 €	Autres charges de gestion courante
Total :	6 228 598,00 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 13	70 000,00 €	Atténuation de charges

Chapitre 70	135 360,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
Chapitre 73	5 349 658,00 €	Impôts et taxes
Chapitre 731	359 552,00 €	Impositions directes
Chapitre 74	314 028,00 €	Dotations, subventions et participations
Total :	6 228 598,00 €	

SYNTHESE DM3 2018 DU BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRES BUDGETAIRES SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 041	2 000 000,00 €	Opérations patrimoniales
Chapitre 18	-615 000,00 €	Plan Haute-Marne Numérique
Chapitre 20	164 000,00 €	Immobilisations incorporelles
Chapitre 204	628 000,00 €	Subventions d'équipement versées
Chapitre 21	-531 643,60 €	Immobilisations corporelles
Chapitre 23	-1 640 000,00 €	Immobilisations en cours
Compte 4542102	-1 000,00 €	Remembrement procédures antérieures à 2000
Compte 4542111	500,00 €	Remembrement Viéville-Soncourt
Compte 4542115	14 000,00 €	Remembrement Leuchey
Compte 4542116	-3 500,00 €	Remembrement Saint-Broingt
Compte 4542117	-2 000,00 €	Remembrement Bourmont
Compte 4542119	-6 000,00 €	Remembrement Changey
Compte 4544133	1 000,00 €	Aménagements forestiers Fronville
Compte 458135	-140 000,00 €	Dépenses pour opérations d'investissement sous mandat Thonnance-les-Joinville
Total :	-131 643,60 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 021	5 056 738,00 €	Virement de la section de fonctionnement
Chapitre 024	750 000,00 €	Produits des cessions d'immobilisations
Chapitre 040	82 820,00 €	Opérations d'ordre de transferts entre sections
Chapitre 041	2 000 000,00 €	Opérations patrimoniales
Chapitre 10	228 942,00 €	Dotations, fonds divers et réserves
Chapitre 13	-1 054 423,00 €	Subventions d'investissement
Chapitre 16	-6 710 720,60 €	Emprunts et dettes assimilées
Compte 458235	-140 000,00 €	Recettes pour opérations d'investissement sous mandat Thonnance-les-Joinville
Compte 45826	-345 000,00 €	Recettes pour opérations d'investissement sous mandat Société APRR
Total :	-131 643,60 €	

**SYNTHESE DM3 2018 DU BUDGET ANNEXE
DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE
PAR CHAPITRES BUDGETAIRES
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 011	26 000,00 €	Charges à caractère général
Total :	26 000,00 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 70	26 000,00 €	Produits des services, du domaine et vente diverses
Total :	26 000,00 €	

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 19 octobre 2018

LE PRÉSIDENT,



Nicolas LACROIX



direction de la solidarité
départementale

service enfance-jeunesse

Convention pluriannuelle relative à l'hébergement et l'accompagnement de mineurs non accompagnés par Relais 52

Entre :

Le Département de la Haute-Marne, représenté par son président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil départemental en date du 19 octobre 2018,

et :

L'association Relais 52, représentée par son Président, François CONTAT,

Article 1 : Objet de la Convention

Comme l'ensemble des départements français, la Haute-Marne accueille un nombre croissant de mineurs non accompagnés (MNA), confiés par l'autorité judiciaire sur la base d'une clé de répartition nationale.

En application des articles L.223-2 et R221-11 du code de l'action sociale et des familles, le président du conseil départemental met en œuvre le dispositif national d'évaluation et de prise en charge des mineurs non accompagnés (mineurs isolés étrangers). Ce dispositif prévoit :

- L'accueil administratif en urgence et l'évaluation des mineurs non accompagnés qui se présentent spontanément sur le territoire du département.
- La prise en charge des mineurs non accompagnés qui, après évaluation, sont orientés par décision judiciaire auprès du conseil départemental de la Haute-Marne.

L'association Relais 52 a engagé depuis 2 ans un partenariat pour l'hébergement et l'accompagnement de mineurs non accompagnés. Le dispositif est passé progressivement de 4, à 24 puis 34 places, au regard du nombre d'accueils à assurer et de l'urgence de la situation. Au 6 juin 2018, 35 jeunes étaient accueillis à Relais 52, sur le site dit « Robinson » à Saint-Dizier.

Une convention en date du 31 mars 2017 règle les modalités d'accueil et de prise en charge d'urgence par « Relais 52 » pour une capacité simultanée de 24 jeunes présumés mineurs et isolés qui se présentent spontanément sur le territoire du département. Une convention de régularisation a porté rétrospectivement ce nombre à 34 début 2018.

Dans le souci d'une part d'adapter le dispositif de manière structurelle et d'autres part d'offrir des conditions d'accueil sécurisées et fonctionnelles distinguant mineurs et majeurs, le Conseil Départemental et Relais 52, conviennent de l'opportunité d'organiser l'accueil des MNA sur un nouveau site, dédié aux mineurs et de réviser les modalités financières sur une base pluriannuelle.

A titre principal et pour un nombre prévisionnel de 30 places, le dispositif vise l'hébergement et l'accompagnement de MNA reconnus mineurs confiés par l'autorité judiciaire.

A titre secondaire, et pour un nombre prévisionnel de 5 places le dispositif sera mobilisé pour l'accueil de jeunes se présentant mineurs dans une phase de mise à l'abri et d'évaluation, conformément au code de l'action sociale et des familles. Cette évaluation relève de la responsabilité du conseil départemental.

Article 2 : Objectifs attendus de la mission d'hébergement et d'accompagnement

Relais 52 doit pourvoir à une prise en charge spécifique, 24 heures sur 24, des mineurs non accompagnés (MNA) qui lui sont orientés par le président du conseil départemental par un accompagnement éducatif et matériel personnalisé et adapté à leur problématique.

Cet accompagnement consiste en l'hébergement, la restauration et l'accompagnement vers l'autonomie en privilégiant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les jeunes sont accueillis dans des appartements loués à l'OPH de Saint-Dizier. Les jeunes bénéficient d'un référent éducatif et la présence d'un adulte est assurée 24h/24.

Article 3 : Profil des jeunes accueillis

Section 1 : Mineurs non accompagnés présumés se présentant spontanément sur le territoire du département.

Les mineurs non accompagnés qui se présentent spontanément sur le territoire du département font l'objet d'une prise en charge administrative d'urgence par le président du conseil départemental. Cet accueil administratif d'urgence est mis à profit pour évaluer leur isolement et leur minorité.

Ces jeunes sont dirigés sur décision d'un cadre du conseil départemental vers l'association « Relais 52 » qui les prend en charge.

La prise en charge par « Relais 52 » du jeune concerné au titre de l'aide sociale à l'enfance cesse dès l'intervention d'une décision administrative du conseil départemental de fin de prise en charge, si sa minorité ou son isolement ne sont pas mis en évidence au cours de l'évaluation de sa situation. Cette décision de fin de prise en charge est notifiée au directeur de « Relais 52 » et au jeune concerné.

Si l'évaluation confirme la minorité et l'isolement du jeune concerné, la prise en charge au titre de l'accueil d'urgence par « Relais 52 » prend fin dès le prononcé du jugement rendu par le juge des enfants en assistance éducative. Le mineur est alors pris en charge par « Relais 52 » ou une maison d'enfants à caractère social, en fonction des places disponibles, sur décision du Président du conseil départemental dans le cadre du dispositif visé à la section 2 du présent article

Pour l'accueil des jeunes qui lui sont confiés en urgence par le Président du conseil départemental, « Relais52 » affecte 5 places.

Section 2 : Mineurs non accompagnés confiés au président du conseil départemental par décision judiciaire.

Lorsque le mineur non accompagné est confié judiciairement au président du conseil départemental, y compris à la suite d'une orientation nationale, il est dirigé sur décision d'un cadre du conseil départemental vers l'association « Relais 52 » ou vers une maison d'enfants à caractère social jusqu'à la fin de la décision judiciaire.

Ces jeunes ont vocation à s'inscrire dans un parcours linguistique, scolaire et professionnel en Haute-Marne.

L'effectif accompagné par « Relais 52 » est fixé à 30 jeunes pris en charge simultanément. Ces jeunes seront accueillis sur un site dédié dans des appartements loués à l'OPH de Saint-Dizier.

Article 4 : Modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers et mineurs non accompagnés.

Le conseil départemental :

- Décide de la prise en charge administrative d'urgence du jeune mineur isolé étranger présumé par « Relais 52 ».
- Procède aux investigations nécessaires en vue d'évaluer la situation du jeune concerné au regard notamment de ses déclarations sur son identité, son âge, sa famille d'origine, sa nationalité et son état d'isolement sur le territoire français en application de l'article R.221-11 du code de l'action sociale et des familles.
- Met fin à la prise en charge d'urgence au titre de l'aide sociale à l'enfance et par « Relais 52 » après évaluation, si la minorité et/ou l'isolement du jeune ne sont pas établis. Toutefois, la prise en charge du conseil départemental au titre du dispositif sera prolongée jusqu'à la première réunion du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO). Après la tenue de la commission, la prise en charge du conseil départemental cessera et le jeune sera accueilli dans un dispositif pour adultes. Il met également fin à la prise en charge d'urgence et par « Relais 52 » dès le prononcé de la décision judiciaire confiant le mineur à l'aide sociale à l'enfance.
- Décide de la prise en charge par « Relais 52 », ou par une maison d'enfants à caractère social, des mineurs non accompagnés qui sont confiés au Président du conseil départemental par décision judiciaire.
- Nomme au sein de ses services un référent qui assure la coordination et le suivi administratifs des jeunes confiés.
- Organise, en lien avec « Relais 52 », les modalités de transport du jeune du lieu de son arrivée en Haute-Marne vers « Relais 52 ».
- Valide le projet individuel d'accompagnement élaboré par « Relais 52 ».
- Prend toutes les décisions importantes concernant les jeunes mineurs non accompagnés pris en charge, sur proposition de l'association « Relais 52 ». Un référentiel est établi afin de fixer le périmètre des décisions importantes relevant de l'autorité administrative.

L'association « Relais 52 » :

- Fournit aux jeunes, 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365, un hébergement et un environnement sécurisés et des conditions de vie décentes.
- Accueille les jeunes, organise leur vie quotidienne et prend en charge l'ensemble des frais de logement et de restauration.
- Prend en charge les frais d'habillement, de scolarité, d'argent de poche, de loisirs et de transports des jeunes.
- Garantit l'accès aux soins et notamment aux premiers rendez-vous médicaux impératifs à une veille sanitaire de qualité.
- Offre à ces jeunes un accompagnement éducatif et social adapté à leur problématique et personnalisé qui leur permettra notamment d'être acteurs de leur projet de vie (Apprentissage de la langue française, scolarité, formation professionnelle, formalités pour l'obtention du droit d'asile ou d'une carte de séjour).
- Etablit un projet d'accompagnement éducatif et social personnalisé pour chaque jeune en lien avec la circonscription d'action sociale de Saint-Dizier et les autres partenaires concernés.
- Accomplit seule, sans autorisation préalable, tous les actes usuels concernant les jeunes qu'elle prend en charge.
- Rend compte de ces actions au référent du jeune désigné par le Président du conseil départemental au sein de ses services.

Article 5 : Modalités de financement

Le conseil départemental s'engage à assurer le financement selon les modalités suivantes

Le budget en année pleine, sur la base de coûts prévisionnels pour l'année 2018 est fixé à 898 800 € pour 35 jeunes accueillis.

Le financement est réparti en deux versements :

- un versement forfaitaire mensuel correspondant à l'accueil de 30 jeunes, fixé à un douzième du budget annuel proratisé pour 30 places, soit 64 200 € en 2018.
- un versement sur la base d'un état de présence établi sur une base trimestrielle pour les 5 places d'urgence, avec un coût à la journée d'accueil fixée à 70,50 € par jour.

Modalités de versement 2018:

- à la signature de la convention : 64 200 € ;
- octobre : 64 200 €
- novembre : 64 200 €
- décembre : 64 200 €

Les versements sont établis en fin de chaque mois.

Un état de présence mensuel ou trimestriel d'occupation des 5 places d'urgence est fourni par Relais 52 au Département. Un versement est alors réalisé correspondant au nombre de jours de présence multiplié par 70,50 €.

Un bilan financier anticipé est établi avant la fin de l'année 2018 pour préciser les coûts de fonctionnement réel de la structure sur la base des premiers mois de fonctionnement.

Modalités de versement pour les années 2019, 2020 et 2021

Un avenant annuel est établi pour fixer le montant du budget et préciser les modalités de versement de la part forfaitaire et de la part sur la base d'un état de présence.

En l'absence d'avenant financier, le mécanisme en vigueur pour l'année 2018 continue à s'appliquer, soit un versement de 64 200 € en fin de chaque mois et le paiement sur la base d'un état de présence mensuel ou trimestriel pour les 5 places d'urgence et d'un montant de 70,50 € par jour.

Bilan financier et régularisation

Avant le 30 avril de l'année n+1, Relais 52 transmet un bilan comptable et financier détaillé correspondant au périmètre du dispositif.

L'écart entre les versements cumulés sur l'année N et les dépenses effectives est affecté comme suit dans l'hypothèse d'un excédent :

- 50% en déduction des versements de l'année n+1 (versements des mois de juin et suivants),
- 50% pour des projets spécifiques (investissement ou actions éducatives visant l'insertion) proposés par l'association et validés par le conseil départemental sur la base d'un échange de courrier.

Relais 52 justifie l'utilisation des excédents affectés pour des actions spécifiques. Si les actions n'étaient pas mises en œuvre dans l'année suivante, le Département pourrait exiger le remboursement.

Le déficit éventuel de l'activité ne fait l'objet d'aucune compensation, à l'exception des dépassements financiers liés à des impératifs extérieurs nécessairement assumés par le gestionnaire (évolution de la réglementation, événements exceptionnels, etc.) qui ne peuvent être compensés par une réduction de dépenses ou une augmentation de recettes. La reprise éventuelle d'un déficit à ce titre fait l'objet d'un échange écrit avec le conseil départemental. Le déficit repris vient en augmentation du budget annuel de l'année suivante.

Article 6 : Suivi et évaluation

Relais 52 transmet chaque semaine un état de présence des jeunes sur le dispositif au service enfance jeunesse du conseil départemental.

Un rapport d'activité quantitatif et qualitatif (nombre de jeunes accueillis, nombre de fugues, nombre de projets menés à son terme, situation des jeunes en sortie de prise en charge) est élaboré annuellement par l'Association et remis à la direction de la solidarité départementale.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est valable à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2021.

A son terme, elle pourra faire l'objet de reconduction expresse pour une durée d'un à 3 ans par l'envoi d'un courrier ayant date certaine en respectant un préavis de un mois.

Chacune des parties peut dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de prévenance de 2 mois avant l'expiration de chaque période contractuelle.

De plus, si ce dispositif venait à être modifié ou remis en cause, la convention pourrait être revue ou prendre fin, après un délai de prévenance de 2 mois, au vu des changements apportés.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de cessation d'activité, c'est-à-dire d'absence de jeunes accompagnés au sein du dispositif, les versements prévus au titre de la convention sont suspendus. Relais 52 fournit alors un bilan comptable et financier détaillé de l'ensemble de l'opération dans les 6 mois suivants la fin d'activité.

Ce bilan donne lieu au calcul d'une régularisation selon les modalités suivantes :

- [Versements effectués] – [Charges courantes] – [Charges liées à la fin d'activité]
- Les charges courantes correspondent au coût de fonctionnement effectif hors provisions et amortissements. Elles sont prises en compte dans la mesure où elles n'excèdent pas le budget prévisionnel au prorata de la durée de fonctionnement,
- Les charges liées à la fin d'activité concernent les indemnités de fin de contrat et le solde liées aux dépenses et recettes d'équipement (véhicules et mobiliers) en tenant compte de la valeur d'achat, des amortissements réalisés, de la valeur de revente et des emprunts effectués.

Dans l'hypothèse d'un solde négatif, il est procédé à un versement complémentaire à Relais 52 d'un montant équivalent au solde.

Dans l'hypothèse d'un solde positif, il est procédé à l'émission d'un titre de recette d'un montant équivalent.

Article 8 : Litiges

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention feront l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable entre les deux parties. En cas d'échec de cette tentative, seul le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est compétent pour en connaître.

Fait à _____, le _____,

**Le Président du conseil départemental
de la Haute-Marne**

Nicolas LACROIX

Le Président de Relais 52

François CONTAT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 19 octobre 2018	
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture service agriculture, aménagement foncier et sylvicole	N° V - 1
OBJET :	
Avis sur le projet de charte du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R 331-7,

Vu la notification du projet de la charte par le GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne en date du 17 août 2018, reçue le 22 août 2018 et faisant débiter la consultation le 27 août 2018,

Vu l'avis favorable rendu par la Ve commission lors de sa réunion du 28 septembre 2018,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette Rossigneux, rapporteure au nom de la Ve commission,

Entendu les débats entre les conseillers départementaux,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 31 voix Pour et 3 Abstentions

DECIDE

- d'émettre un avis favorable sur le projet de charte du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne et sur le projet d'évaluation environnementale, sous réserve des attentes suivantes :
 - que soient pris par l'Etat, à l'origine de ce projet, des engagements financiers,
 - que soient explicitées les conditions de réalisation et de gestion de la réserve intégrale forestière, ainsi que les différents projets devant être mis en œuvre au sein de cette réserve,
 - que soient pris en compte les compétences et les moyens existant sur le territoire, dans les différentes collectivités, notamment dans les Départements pour ce qui est de l'aménagement du territoire, du tourisme, de l'assistance technique dans le domaine de l'environnement, des espaces naturels sensibles, dans la perspective d'un partenariat avec le futur parc national,
- d'informer les instances du futur parc national de son souhait d'accueillir sur son territoire le siège et la maison du parc ainsi que la ou les stations scientifiques susceptibles d'être mise(s) en place, de même que les espaces pédagogiques susceptibles d'être ouverts.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

3 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT

Chaumont, le 19 octobre 2018

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas Lacroix', written over a horizontal line.

Nicolas LACROIX

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 19 octobre 2018	
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture service d'assistance technique pour l'environnement	N° V - 2
OBJET :	
Politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement - Soutien au projet de construction d'un nouvel abattoir et avenant à la convention d'attribution de financement en faveur de la Chambre d'agriculture de Haute-Marne pour son programme de développement agricole	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 3231-1 et L. 3232-1-2,

Vu la convention d'autorisation de financements complémentaires des conseil départementaux du Grand Est dans le champs des filières agricoles et forestières signée le 8 février 2018 entre le Département de la Haute-Marne et la Région Grand Est,

Vu les délibérations du conseil départemental N° V - 1.A et N° V - 1.B en date du 6 avril 2018,

Vu la convention d'attribution de financement du conseil départemental de la Haute-Marne en faveur de la chambre d'agriculture de Haute-Marne pour le programme de développement agricole signée le 8 juin 2018,

Considérant que la programmation de la construction d'un nouvel abattoir à Chaumont nécessite une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir clairement les contours de l'outil envisagé au regard des besoins qui seront exprimés par les éleveurs haut-marnais,

Considérant que, dans l'attente de la définition d'une structure juridique qui portera le projet de construction d'un nouvel abattoir à Chaumont, la SEAC et la chambre d'agriculture de la Haute-Marne sont aujourd'hui les deux structures pertinentes pour porter la programmation de ce projet de construction d'un nouvel abattoir à Chaumont,

Considérant que l'abattoir est un maillon indispensable à la pérennité de l'élevage bovin, ovin et porcin de notre Département et au développement de la commercialisation en circuit local des produits carnés issus de l'agriculture haut-marnaise,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'inscrire 12 000 € de crédits budgétaires en complément de ceux précédemment votés en décision modificative n°1 (politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement – promotion du savoir-faire agricole haut-marnais / délibération du 6 avril 2018 N° V - 1.B) (chapitre 65),
- d'attribuer 12 000 € de subvention de fonctionnement au profit de la chambre d'agriculture de la Haute-Marne,
- de modifier la fiche action « développement de la commercialisation en circuit local des produits issus de l'agriculture haut-marnaise » telle que figure en **annexe n°1** à la présente délibération ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'attribution de financement signée avec la chambre d'agriculture de la Haute-Marne formalisant les deux modalités modificatives décidées aux deux points précédents, tel que figurant en **annexe n°2** à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président du conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution de financement avec le Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 19 octobre 2018

LE PRÉSIDENT,



Nicolas LACROIX

Réception au contrôle de légalité le 23/10/2018 à 14:14:03

Référence technique : 052-225200013-20181019-V_2-DE

Affiché le 23/10/2018 - Certifié exécutoire le 23/10/2018

Annexe n°1

13	Fiche action
Chambre d'agriculture de la Haute-Marne	Développement de la commercialisation en circuit local des produits issus de l'agriculture haut-marnaise
Objectif stratégique du Département	<u>Savoir-faire en agriculture</u> : valoriser et développer l'excellence des produits et des savoir-faire agricoles haut-marnais auprès des concitoyens et des touristes.
Objet du financement	Accompagnement des démarches et projets favorisant les circuits courts de commercialisation de la production agricole et sensibilisation des citoyens haut-marnais à l'intérêt de consommer local.
Modalités d'action	<p>La Chambre d'agriculture de Haute-Marne est en charge d'animer et de coordonner toutes démarches en matière de circuits courts avec mise en relation entre les producteurs et les consommateurs, ainsi que toutes démarches de sensibilisation à l'intérêt de consommer local, en s'attachant notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'émergence de nouveaux ateliers de production et de transformation à la ferme, - encourager les partenariats interprofessionnels pour la transformation des produits agricoles locaux pour les débouchés haut-marnais dont la restauration collective et en particulier les cuisines des collèges et des EPHAD, - impulser de nouvelles dynamiques entre « acheteurs publics » et producteurs pour construire une offre de produits frais adaptée aux contraintes de la restauration collective, aidant à la mise en place de solutions logistiques collectives, - multiplier et diversifier les systèmes de distribution individuels, collectifs et multipartenariaux, afin d'apporter des réponses aux diverses attentes et contraintes des multiples consommateurs, - valoriser l'offre et les produits locaux auprès du grand public (<i>haut-marnais et touristes</i>) et améliorer leur visibilité. <p>Les projets et démarches mettant l'accent sur l'approvisionnement des cantines des collèges haut-marnais en produits d'origine locale seront privilégiés. A ce titre, l'abattoir de Chaumont est un maillon indispensable à la pérennité de l'élevage bovin, ovin et porcin de notre département et au développement de la commercialisation en circuit local des produits carnés issus de l'agriculture haut-marnaise. La vétusté de l'outil existant fait peser un risque de fermeture pour raison sanitaire qui pourrait intervenir du jour au lendemain. C'est pourquoi, la construction d'un nouvel abattoir est en projet. Afin de définir clairement les besoins en matière d'outil d'abattage nouveau pour notre département et avant de passer à la phase de réalisation de projet, dans l'attente de création d'une structure porteuse de projet, la Chambre d'agriculture assume la maîtrise d'ouvrage des études préalables au projet en accompagnement de la SEAC (Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont).</p>
Intervenants	Chambre d'agriculture de la Haute-Marne
Public ciblé	Exploitants agricoles, associations agricoles, syndicats agricoles, gestionnaires de restaurants collectifs, commerces des métiers de bouche, consommateurs et grand public
Mesures de publicité	La Chambre d'agriculture de la Haute-Marne informe le public visé de la participation financière qui lui est attribuée et mentionne le soutien financier du conseil départemental de la Haute-Marne dans tout support de communication portant sur cette action.
Engagements	<p>La Chambre d'agriculture de la Haute-Marne s'engage à mettre en œuvre l'action selon les modalités décrites dans la présente fiche action. Une convention d'attribution de financement départemental, conclue avec la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, reprend le programme global de développement agricole de la chambre qui comprend la présente action parmi d'autres. La Chambre d'agriculture s'engage à remettre avant le 1^{er} novembre de l'année de financement un bilan d'activité de l'action et à la présenter avant le 31 décembre de l'année devant la V^e Commission du Conseil départemental, chargée de l'environnement et du tourisme.</p> <p>Le Département est partie prenante du comité de pilotage du projet de construction du nouvel abattoir et est invité aux réunions de travail. Un exemplaire du programme détaillé et du plan d'affaires est remis au Département. Un avenant n°1 à la convention d'attribution de financement départemental, conclue avec la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, reprend les modalités de soutien du Département au projet de construction du nouvel abattoir.</p>

Annexe n°1

Indicateurs de résultat	Nombre de projets d'atelier de transformation accompagnés et démarches en cours (productions, nature des investissements, coûts, ...), nombre de partenariats conclus entre productions locales / restauration collective et démarches en cours (acteurs, produits, volumes engagés, prix conclus, ...), développement de l'achat public en circuit courts (acteurs concernés, produits, volumes, chiffre d'affaires, ...), moyens de communication sur l'offre en produits locaux auprès des consommateurs (diversité, portée, fréquentation, ...), fonctionnement du drive terroir et de appro52 (portée, fréquentation du site internet, chiffre d'affaires, ...), état des relais de promotion par la Chambre d'agriculture de la signature « La Haute-Marne Respire et Inspire », évolution depuis plusieurs années de l'ensemble de ces indicateurs.
Suivi - contrôle	Le Département peut effectuer un contrôle du respect de l'exécution de la présente action. A cet effet, une visite sur place peut être réalisée par les services départementaux et toutes pièces qu'ils jugeront utiles, de quelconque nature qu'elles soient, peuvent être demandées à la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne. En cas de non-respect de tout ou partie des obligations et engagements énumérés par la présente, le Département peut engager une procédure de remboursement, total ou partiel, des sommes versées par l'émission d'un titre de recette.
Cadre juridique	Tourisme et solidarité territoriale
Enveloppe budgétaire annuelle	22 000 € (dont 12 000 € de complément de subvention voté en octobre 2018)
Modalités de versement	<p>Le versement du financement intervient de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- un acompte de 80% (8 000 €) est versé à l'issue de la décision d'attribution du financement de l'action (à la signature de la convention d'attribution de financement) ;- le solde (2 000 €) est effectué avant la fin d'année civile, après approbation par la V^e Commission du Conseil départemental, chargée de l'environnement et du tourisme, du respect des engagements et des résultats obtenus au regard du bilan d'activité présenté. <p>Le versement du financement complémentaire de 12 000 € correspondant à réalisation du programme détaillé et du plan d'affaires de la construction d'un nouvel abattoir intervient dans les mêmes conditions (80 % à la signature de l'avenant n°1 à convention d'attribution de financement et le solde après approbation du respect des engagements et des résultats obtenus au regard du bilan d'activité présenté).</p>
Contacts :	<u>Informations sur les modalités d'intervention du Conseil départemental</u> : Département de la Haute-Marne / Secrétariat de la Direction de l'environnement et de l'agriculture (tél. 03 25 32 85 71)

Annexe n°2

**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE LA HAUTE-MARNE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-MARNE**

***AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FINANCEMENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE
EN FAVEUR DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
POUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE***

ENTRE :

Le conseil départemental de la Haute-Marne, représenté par son Président, Monsieur Nicolas LACROIX, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil départemental en date du 19 octobre 2018 ci-après désigné par le terme "le Département".

d'une part

ET :

La Chambre d'agriculture de Haute-Marne, établissement public administratif, représentée par son Président, Monsieur Christophe FISCHER, ci-après désignée par le terme "le Bénéficiaire".

d'autre part

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention d'attribution de financement du conseil départemental de la Haute-Marne en faveur de la chambre d'agriculture pour le programme de développement agricole signée le 8 juin 2018,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention d'attribution de financement du 8 juin 2018 afin d'y intégrer le soutien financier du Département pour la réalisation du programme détaillé et du plan d'affaires de la construction d'un nouvel abattoir.

ARTICLE 2 :

L'article 3 de la convention d'attribution de financement du 8 juin 2018 est modifié comme suit :

« Le Département attribue au bénéficiaire, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées à l'article 4, une subvention d'un montant de 162 000 € »

ARTICLE 3 :

La fiche action relative au développement de la commercialisation en circuit local des produits issus de l'agriculture haut-marnaise, annexée à la convention d'attribution de financement du 8 juin 2018, est modifiée pour intégrer la réalisation du programme détaillé et du plan d'affaires de la construction d'un nouvel abattoir. Elle figure en annexe du présent avenant.

Annexe n°2

ARTICLE 4 :

Les autres dispositions de la convention d'attribution de financement du 8 juin 2018 sont inchangées.

ARTICLE 5 :

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification.

Fait à CHAUMONT, le

En trois exemplaires originaux,

Le Président de la chambre d'agriculture,

Le Président du conseil départemental
de la Haute-Marne,

Christophe FISCHER

Nicolas LACROIX

Annexe n°1

13	Fiche action
Chambre d'agriculture de la Haute-Marne	Développement de la commercialisation en circuit local des produits issus de l'agriculture haut-marnaise
Objectif stratégique du Département	<u>Savoir-faire en agriculture</u> : valoriser et développer l'excellence des produits et des savoir-faire agricoles haut-marnais auprès des concitoyens et des touristes.
Objet du financement	Accompagnement des démarches et projets favorisant les circuits courts de commercialisation de la production agricole et sensibilisation des citoyens haut-marnais à l'intérêt de consommer local.
Modalités d'action	<p>La Chambre d'agriculture de Haute-Marne est en charge d'animer et de coordonner toutes démarches en matière de circuits courts avec mise en relation entre les producteurs et les consommateurs, ainsi que toutes démarches de sensibilisation à l'intérêt de consommer local, en s'attachant notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'émergence de nouveaux ateliers de production et de transformation à la ferme, - encourager les partenariats interprofessionnels pour la transformation des produits agricoles locaux pour les débouchés haut-marnais dont la restauration collective et en particulier les cuisines des collèges et des EPHAD, - impulser de nouvelles dynamiques entre « acheteurs publics » et producteurs pour construire une offre de produits frais adaptée aux contraintes de la restauration collective, aidant à la mise en place de solutions logistiques collectives, - multiplier et diversifier les systèmes de distribution individuels, collectifs et multipartenariaux, afin d'apporter des réponses aux diverses attentes et contraintes des multiples consommateurs, - valoriser l'offre et les produits locaux auprès du grand public (<i>haut-marnais et touristes</i>) et améliorer leur visibilité. <p>Les projets et démarches mettant l'accent sur l'approvisionnement des cantines des collèges haut-marnais en produits d'origine locale seront privilégiés. A ce titre, l'abattoir de Chaumont est un maillon indispensable à la pérennité de l'élevage bovin, ovin et porcin de notre département et au développement de la commercialisation en circuit local des produits carnés issus de l'agriculture haut-marnaise. La vétusté de l'outil existant fait peser un risque de fermeture pour raison sanitaire qui pourrait intervenir du jour au lendemain. C'est pourquoi, la construction d'un nouvel abattoir est en projet. Afin de définir clairement les besoins en matière d'outil d'abattage nouveau pour notre département et avant de passer à la phase de réalisation de projet, dans l'attente de création d'une structure porteuse de projet, la Chambre d'agriculture assume la maîtrise d'ouvrage des études préalables au projet en accompagnement de la SEAC (Société d'Exploitation des Abattoirs de Chaumont).</p>
Intervenants	Chambre d'agriculture de la Haute-Marne
Public ciblé	Exploitants agricoles, associations agricoles, syndicats agricoles, gestionnaires de restaurants collectifs, commerces des métiers de bouche, consommateurs et grand public
Mesures de publicité	La Chambre d'agriculture de la Haute-Marne informe le public visé de la participation financière qui lui est attribuée et mentionne le soutien financier du conseil départemental de la Haute-Marne dans tout support de communication portant sur cette action.
Engagements	<p>La Chambre d'agriculture de la Haute-Marne s'engage à mettre en œuvre l'action selon les modalités décrites dans la présente fiche action. Une convention d'attribution de financement départemental, conclue avec la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, reprend le programme global de développement agricole de la chambre qui comprend la présente action parmi d'autres. La Chambre d'agriculture s'engage à remettre avant le 1^{er} novembre de l'année de financement un bilan d'activité de l'action et à la présenter avant le 31 décembre de l'année devant la V^e Commission du Conseil départemental, chargée de l'environnement et du tourisme.</p> <p>Le Département est partie prenante du comité de pilotage du projet de construction du nouvel abattoir et est invité aux réunions de travail. Un exemplaire du programme détaillé et du plan d'affaires est remis au Département. Un avenant n°1 à la convention d'attribution de financement départemental, conclue avec la chambre d'agriculture de la Haute-Marne, reprend les modalités de soutien du Département au projet de construction du nouvel abattoir.</p>

Annexe n°1

Indicateurs de résultat	Nombre de projets d'atelier de transformation accompagnés et démarches en cours (productions, nature des investissements, coûts, ...), nombre de partenariats conclus entre productions locales / restauration collective et démarches en cours (acteurs, produits, volumes engagés, prix conclus, ...), développement de l'achat public en circuit courts (acteurs concernés, produits, volumes, chiffre d'affaires, ...), moyens de communication sur l'offre en produits locaux auprès des consommateurs (diversité, portée, fréquentation, ...), fonctionnement du drive terroir et de appro52 (portée, fréquentation du site internet, chiffre d'affaires, ...), état des relais de promotion par la Chambre d'agriculture de la signature « La Haute-Marne Respire et Inspire », évolution depuis plusieurs années de l'ensemble de ces indicateurs.
Suivi - contrôle	Le Département peut effectuer un contrôle du respect de l'exécution de la présente action. A cet effet, une visite sur place peut être réalisée par les services départementaux et toutes pièces qu'ils jugeront utiles, de quelconque nature qu'elles soient, peuvent être demandées à la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne. En cas de non-respect de tout ou partie des obligations et engagements énumérés par la présente, le Département peut engager une procédure de remboursement, total ou partiel, des sommes versées par l'émission d'un titre de recette.
Cadre juridique	Tourisme et solidarité territoriale
Enveloppe budgétaire annuelle	22 000 € (dont 12 000 € de complément de subvention voté en octobre 2018)
Modalités de versement	<p>Le versement du financement intervient de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- un acompte de 80% (8 000 €) est versé à l'issue de la décision d'attribution du financement de l'action (à la signature de la convention d'attribution de financement) ;- le solde (2 000 €) est effectué avant la fin d'année civile, après approbation par la V^e Commission du Conseil départemental, chargée de l'environnement et du tourisme, du respect des engagements et des résultats obtenus au regard du bilan d'activité présenté. <p>Le versement du financement complémentaire de 12 000 € correspondant à réalisation du programme détaillé et du plan d'affaires de la construction d'un nouvel abattoir intervient dans les mêmes conditions (80 % à la signature de l'avenant n°1 à convention d'attribution de financement et le solde après approbation du respect des engagements et des résultats obtenus au regard du bilan d'activité présenté).</p>
Contacts :	<u>Informations sur les modalités d'intervention du Conseil départemental</u> : Département de la Haute-Marne / Secrétariat de la Direction de l'environnement et de l'agriculture (tél. 03 25 32 85 71)

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 19 octobre 2018	
Direction du Développement et de l'Animation du Territoire pôle développement du territoire	N° V - 3
OBJET :	
Programmes d'investissement du PETR et utilisation des excédents d'investissement	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du 21 octobre 2016 approuvant la convention de partenariat avec le PETR du Pays de Langres,

Vu la convention de partenariat entre le conseil départemental de la Haute-Marne et le PETR du Pays de Langres en date du 15 décembre 2016,

Vu la délibération de la commission permanente du 15 décembre 2017 approuvant les modalités de cession des terrains d'assiette du Camping de la Liez,

Vu les programmes d'investissements 2017 et 2018 du PETR du Pays de Langres transmis par courriers en date du 12 octobre 2017 et du 15 avril 2018,

Vu le courrier de Monsieur le Président du PETR du Pays de Langres, en date du 18 mai 2018, sollicitant le reversement d'une partie du produit de la vente du camping de la Liez,

Vu l'avis favorable de la Ve commission en date du 28 septembre 2018,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, après avoir entendu les conclusions de Madame Fischer-Patriat, rapporteur au nom de la Ve commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver les programmes d'investissement touristique, ci-annexés, du PETR du Pays de Langres 2017 et 2018, ainsi que le montant appelé pour les programmes d'investissement approuvés par le conseil départemental en 2013, 2014 et 2015, pour un montant total de 541 283,99 €,
- d'attribuer au PETR du Pays de Langres la somme de 130 000 € correspondant, d'une part, au coût restant dû d'un emprunt contracté par le PETR du Pays de Langres pour la réalisation de travaux sur le camping et, d'autre part, à un trop perçu de fonds européens liés à la vente du camping de la Liez avant le terme fixé par la réglementation européenne.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 19 octobre 2018

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas Lacroix', is written over a faint circular stamp.

Nicolas LACROIX

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres

Programme d'investissement touristique 2013-2015

N° OP	Année OP	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL TRAVAUX TTC	MONTANT TTC MANDATE AU 31/12/2016 + A MANDATER 2017	PART ACTEE DU DEPARTEMENT 2013 - 2014 - 2015	DÉJÀ VERSE	MONTANT DES FACTURES A PRESENTER DEPUIS OCTOBRE 2015	MONTANT PARTICIPATION THEORIQUE DEPARTEMENT 2015-2016-2017
132	2011	VINGEANNE - EXTENSION - PHASE 1	40000,00 €	50072,82 €	23960,00 €	23960,00 €	603,84 €	- €
142	2013	LIEZ - JONCTION PARKING / PLAGES	193700,00 €	169110,24 €	116026,00 €	96884,00 €	7 366,66 €	4 413 €
144	2013	SITE DES SOURCES DE L'AUBE	90000,00 €	55433,86 €	40365,00 €	24862,00 €	1 576,80 €	707 €
146	2014	MOUCHE - AMENAGEMENTS DIVERS	10000,00 €	11960,00 €	9000,00 €	6704,00 €	3 050,00 €	2 296 €
147	2014	CHARMES LIEZ VINGEANNE - DOUCHES EXTERIEURES	40000,00 €	26038,96 €	30000,00 €	15 274,28 €	5 673,26 €	4 255 €
148	2014	CHARMES - LIEZ - VALORISATION DES PLAGES	42000,00 €	41977,16 €	31500,00 €	25 789,27 €	7 591,47 €	5 694 €
150	2015	PAYS DE LANGRES - TERRITOIRE D'ETAPE	216000,00 €	6131,52 €	92078,00 €	- €	6 131,52 €	2 614 €
151	2015	LIEZ - VALORISATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC	50000,00 €	50813,60 €	37907,00 €	213,00 €	50 530,40 €	37694 €
152	2015	LIEZ - VALORISATION DE L'AIRE DE JEUX	46000,00 €	36141,28 €	27975,00 €	- €	36 141,28 €	21979 €
153	2015	CHARMES - CREATION DE L'AIRE DE JEUX	30000,00 €	26109,10 €	18245,00 €	- €	26 109,10 €	15879 €
154	2015	LIEZ - ETUDE CREATION MAISON DES LACS - <i>non commencée</i>	6000,00 €	- €	5400,00 €	- €	- €	- €
156	2015	FORT DU COGNELOT - ETUDE RECONVERSION	10000,00 €	3978,86 €	7500,00 €	- €	3 978,86 €	2 984 €
138 a	2012	VINGEANNE - EXTENSION POLE TOURISTIQUE - T 1	150000,00 €	150000,00 €	89849,00 €	89849,00 €	- €	- €
138 b	2013	VINGEANNE - EXTENSION POLE TOURISTIQUE - T 1 / cplt	40000,00 €	30518,63 €	23960,00 €	9228,00 €	15 113,33 €	9 053 €
BA 18	2014	VINGEANNE - EQUIPEMENTS DE LA RESIDENCE	485000,00 €	503482,41 €	229500,00 €	229500,00 €	16 602,40 €	- €
							180 468,92 €	107 567,26 €

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres

Programme d'investissement touristique 2017

TERRITOIRES CONCERNES	Année de programmation	Montant HT prévisionnel	Autofinancement		Autres financements		Conseil départemental		excédents Conseil départemental		taux de financement opération
			montant	taux	montant	taux	montant	taux	montant	taux	
<i>PETR</i>											
Tourne à gauche ZA du Breuil (Bassigny)	2017	271000,00€	125442,27€	46,29%	75903,00 €	28,01%	30 370,00€	11,21%	39284,73€	14,50%	53,71%
Interprétation des sites du Plan d'Interprétation du Patrimoine - 1 (4 opérations par ordre de priorité : Le Pailly, Cohons, les sources de l'Aube, Ville de Langres)	2017	99095,00€	19819,00€	20,00%	66468,00 €	67,08%			12808,00€	12,92%	80,00%
Aménagement d'une aire de camping car	2017	245040,00€	49008,00€	20,00%	145965,60 €	59,57%			50066,40€	20,43%	80,00%
Lac de Charmes : aménagement du chemin nord	2017	200 000,00 €	40000,00€	20,00%	144749,00 €	72,37%			15 251,00€	7,63%	80,00%
Extension schéma touristique échelle nouvelle CC et Bassigny	2017	10000,00€	2000,00€	20,00%	0,00 €	0,00%			8000,00€	80,00%	80,00%
Développement des itinéraires de randonnées	2017	8660,00€	1732,40€	20,00%	3978,00 €	45,94%			2949,60€	34,06%	80,00%
Signalétique touristique LIEZ (étude et travaux)	2017	15000,00€	3000,00€	20,00%	5 727,00€	38,18%			6273,00€	41,82%	80,00%
	Total	848795,00€	241001,67€						134632,73€		

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres

Programme d'investissement touristique 2018

Opérations proposées au BP 2018		Année de programmation	Montant HT prévisionnel	Autofinancement		Excédents du CD52		Autres financements		Taux de financement de l'opération
				Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	
Dynamisation du site de la Vingeanne	Acquisition de fauteuils de bains pour personnes à mobilité réduite	2018	5 500,00 €	1 100,00 €	20,00%	4 400,00 €	80%	0,00 €	0%	80%
	Mise en place d'un ponton flottant au Lac de la Vingeanne	2018	30 000,00 €	6 000,00 €	20,00%	24 000,00 €	80%	0,00 €	0%	80%
Amélioration de l'accueil du public sur les lacs	Installation de points de collecte et de tri sélectif des déchets	2018	42 000,00 €	8 400,00 €	20,00%	25 200,00 €	60%	8 400,00 €	20%	80%
Interprétation touristique des sites du PIP - Phase 2	le canal à Heuilley-Cotton	2018	5 000,00 €	1 000,00 €	20,00%	1 000,00 €	20%	3 000,00 €	60%	80%
	Bourbonne les Bains	2018	45 000,00 €	9 000,00 €	20,00%	9 000,00 €	20%	27 000,00 €	60%	80%
	Tufière de Rolampont	2018	17 000,00 €	3 400,00 €	20,00%	3 400,00 €	20%	10 200,00 €	60%	80%
Amélioration de l'accueil du public sur les sites du PIP	Réaménagement de la tufière de Rolampont	2018	40 550,00 €	8 110,00 €	20,00%	16 220,00 €	40%	16 220,00 €	40%	80%
Fléchage sur sites du PIP	CCGL	2018	1 350,00 €	270,00 €	20,00%	1 080,00 €	80%	0,00 €	0%	80%
	CCAVM	2018	3 600,00 €	720,00 €	20,00%	2 880,00 €	80%	0,00 €	0%	80%
	Etude identité de la destination - marketing corporate	2018	18 000,00 €	3 600,00 €	20,00%	7 200,00 €	40%	7 200,00 €	40%	80%
Rénovation des offices de tourisme	Rénovation des OT de Langres et de Bourbonne Les Bains	2018	50 000,00 €	10 000,00 €	20,00%	10 000,00 €	20%	30 000,00 €	60%	80%
Source de la Meuse	Mise en tourisme du site de la Source de la Meuse	2018	100 000,00 €	20 000,00 €	20,00%	40 000,00 €	40%	40 000,00 €	40%	80%
Aménagement de la terrasse du Petit Creux	Mise en place d'un garde corps	2018	1 780,00 €	356,00 €	20,00%	1 424,00 €	80%	0,00 €	0%	80%
Aménagement de l'espace commercial de la Liez	Rénovation du logement	2018	40 000,00 €	8 000,00 €	20,00%	32 000,00 €	80%	0,00 €	0%	80%
	Création ERP	2018	100 000,00 €	20 000,00 €	20,00%	80 000,00 €	80%	0,00 €	0%	80%
	Réhabilitation de la résidence de tourisme de la Vingeanne	2018	192 000,00 €	38 400,00 €	20,00%	38 400,00 €	20%	115 200,00 €	60%	80%
	Identité de la destination touristique – marketing corporate	2018	18 000,00 €	3 600,00 €	20,00%	2 880,00 €	16%	11 520,00 €	64%	80%
	TOTAL		709 780,00 €	141 956,00 €		299 084,00 €		268 740,00 €		

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 19 octobre 2018	
Direction de l'Éducation et des Bâtiments service éducation	N° VI - 1
OBJET :	
Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics et privés pour 2019	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Celine BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Astrid DI TULLIO, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMERION, M. Paul FOURNIE, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NEDELEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation et notamment sont article L.421-11,

Vu l'avis de la Vle commission émis le 10 octobre 2018,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Céline Brasseur, rapporteure au nom de la Vle commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

DECIDE

- de fixer, pour l'année 2019 :
- les dotations de fonctionnement des collèges publics de Haute-Marne comme indiquées en annexe n°1,

- les dotations de fonctionnement correspondant à la part « matériel » et à la part « personnel » des collèges privés de Haute-Marne comme indiquées en annexe n°2,
- d'approuver la note relative aux orientations données aux collèges publics par la collectivité de rattachement dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, comme indiquées en annexe n°3,
- d'examiner de nouveau, au printemps 2019, sur la base des comptes financiers 2018, la situation de chacun des collèges publics de Haute-Marne, afin de procéder aux éventuels ajustements nécessaires.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 19 octobre 2018

LE PRÉSIDENT,



Nicolas LACROIX

ANNEXE 1 COLLEGES	Données physiques				Données financières	THEORIE		proposition dotations 2019 DGF 2018 -5%	variation
	Effectif rentrée 2017 (au 20/09/2017) (a)	Effectif rentrée 2018 (au 20/09/2018) (b)	dotations 2018 (c)	évolution de la dotation liée aux effectifs (d)	FdR prélevable (données rectorat, 30 jours) (e)	dotations 2019 = (c) + (d) - (e)	% évolution calculée		
BOURBONNE-LES-BAINS Montmorency	138	146	64 206	3 722,09	49 212,11	18 715,98	-70,85%	60 996	-5,00%
BOURMONT Louis Bruntz	237	223	82 450	-4 870,46	68 141,13	9 438,41	-88,55%	78 328	-5,00%
CHALINDREY Henri Vincenot	241	227	62 662	-3 640,12	34 155,75	24 866,13	-60,32%	59 529	-5,00%
CHATEAUVILLAIN Amiral Denis Decrès	204	209	91 371	2 239,49	19 853,96	73 756,53	-19,28%	86 802	-5,00%
CHAUMONT Camille Saint-Saens	437	469	175 779	12 871,69	78 651,54	109 999,15	-37,42%	166 990	-5,00%
CHAUMONT La Rochotte	398	403	158 375	1 989,64	39 866,84	120 497,80	-23,92%	150 456	-5,00%
CHAUMONT Louise Michel	472	573	157 322	33 664,24	88 897,13	102 089,11	-35,11%	149 456	-5,00%
CHEVILLON René Rollin	315	336	90 810	6 054,00	59 440,73	37 423,27	-58,79%	86 270	-5,00%
COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	121	130	54 336	4 041,52	30 704,98	27 672,54	-49,07%	51 619	-5,00%
DOULAINCOURT Jouffroy d'Abbans	267	278	93 991	3 872,29	33 056,25	64 807,04	-31,05%	89 291	-5,00%
FAYL-BILLOT Les Trois Provinces	163	161	56 175	-689,26	12 664,52	42 821,22	-23,77%	56 175	0,00% *
FRONCLES Marie Calvès	141	120	80 604	-12 004,85	21 098,78	47 500,37	-41,07%	80 604	0,00% **
JOINVILLE Joseph Cressot	310	290	146 011	-9 420,06	81 376,35	55 214,59	-62,18%	138 710	-5,00%
LA PORTE DU DER Jean Renoir	320	297	103 554	-7 442,94	73 431,38	22 679,68	-78,10%	98 376	-5,00%
LANGRES Diderot	348	336	107 599	-3 710,31	22 902,45	80 986,24	-24,73%	102 219	-5,00%
LANGRES Les Franchises	433	474	220 777	20 904,98	75 519,07	166 162,91	-24,74%	209 738	-5,00%
LE MONTSAUGEONNAIS Les Vignes du Crey	261	254	70 061	-1 879,03	72 180,72	- 3 998,75	-105,71%	66 558	-5,00%
NOGENT Françoise Dolto	345	350	119 454	1 731,22	96 317,63	24 867,59	-79,18%	113 481	-5,00%
SAINT-DIZIER Anne Frank	364	395	139 716	11 898,89	61 296,80	90 318,09	-35,36%	132 730	-5,00%
SAINT-DIZIER La Noue	412	412	111 598	0,00	80 612,92	30 985,08	-72,24%	106 018	-5,00%
SAINT-DIZIER Luis Ortiz	396	387	123 810	-2 813,86	18 215,91	102 780,23	-16,99%	127 620	3,08% ***
VAL DE MEUSE Camille Flammarion	176	187	75 950	4 746,88	54 663,73	26 033,15	-65,72%	72 153	-5,00%
WASSY Paul Claudel	364	386	94 712	5 724,35	86 589,19	13 847,16	-85,38%	89 976	-5,00%
total	6 863	7 043	2 481 323	66 990,35	1 258 849,87	1 289 463,48	-48,03%	2 374 096	
								- 107 226,70	

* Variation afin de reconstituer le fond de roulement (FDR)

** Variation afin de ne pas pénaliser encore plus le collège compte tenu de sa baisse d'effectif

*** Baisse de 5% augmentée de 10 000€ compte tenu des normes Haute Qualité Environnementale

DGF des collèges privés 2019

annexe 2

Données part "personnel"		Données part "matériel"	
coût du personnel techniques "externat" dans les collèges publics (dernier chiffre connu issu du compte administratif 2017)	2 962 000 €	dotation de fonctionnement des collèges publics 2019 (variation -5 %)	2 374 096 €
nombre d'élèves au sein des collèges publics septembre 2018 (<i>pour mémoire 6863 élèves en septembre 2016</i>)	7 043	nombre d'élèves au sein des collèges publics septembre 2018 (<i>pour mémoire 6863 élèves en septembre 2017</i>)	7 043
cout d'un élève en collège public (<i>pour mémoire 338,87 en septembre 2017</i>)	420,56 €	cout d'un élève en collège public (<i>pour mémoire 359,76 € en septembre 2017</i>)	337,09 €
coût/élève collège privé (+ 5% du coût public) (pour mémoire 355,81 € en septembre 2017)	441,59 €	coût/élève collège privé (+ 5% du coût public) (pour mémoire 377,75 € en septembre 2017)	353,94 €
		Dotation 2019	
COLLÈGES	Effectifs 2018-2019	part "personnel"	part "matériel"
Sacré Cœur - Langres	158	69 771	55 923
ESTIC - Saint-Dizier	501	221 237	177 324
Institution Oudinot - Chaumont	355	156 764	125 649
TOTAL	1 014	447 772	358 895
		806 667	

**Note relative aux orientations données aux collèges publics
par la collectivité de rattachement –
Exercice budgétaire pour l'année 2019**

Le décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 a modifié l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement. La réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC), applicable au 1er janvier 2013, a simplifié le cadre budgétaire «afin de mieux rendre compte de la globalisation croissante des crédits».

Il vise à «assurer» une meilleure lisibilité du budget des établissements, qui privilégiera désormais la destination de la dépense par rapport à sa nature.

Le chef d'établissement présente au conseil d'administration le projet de budget.

Ce projet est préparé par l'adjoint gestionnaire dans le respect des directives du chef d'établissement et en fonction à la fois des orientations fixées par la collectivité de rattachement, des moyens financiers notifiés avant le 1er novembre précédant l'exercice budgétaire en préparation, des contrats d'objectifs signés avec l'autorité académique et du projet d'établissement adopté par le conseil d'administration.

Le budget est exécutoire sous réserve de sa publication par le chef d'établissement, dans les 30 jours, à compter de la dernière date de réception par les deux autorités de contrôle, sauf si l'autorité académique et la collectivité de rattachement manifestent leur désaccord.

Votre budget 2019, transmis au conseil départemental, devra être accompagné, du rapport détaillé du chef d'établissement, l'annexe « Énergie » vous ayant servi aux calculs des dépenses de viabilisation, et la clé de répartition des charges de viabilisation entre le service « administration et logistique » et le service spécial d'hébergement et de restauration, votée par le conseil d'administration.

Le conseil départemental met à disposition des équipes de direction des collèges une plateforme d'information et de communication accessible, à partir de vos établissements, à l'adresse suivante : <https://colleges.haute-marne.fr>

Sommaire

1. Les ressources.....

2. Les charges
 - 2.1-La viabilisation.....
 - 2.2- Le calcul des prestations accessoires ou charges locatives.....
 - 2.3- Les contrats et abonnements.....

3. Le service de restauration et d'hébergement (SRH)

4. La politique d'accompagnement du département aux investissements des collègues.....

5. La gestion du patrimoine immobilier acquis par le conseil départemental

6. Les documents et indicateurs financiers

1. Les ressources

La **participation départementale** a un caractère global et non affectée. La notification correspond à la participation départementale aux dépenses de fonctionnement du collège. Nous appelons votre attention sur le fait que les voyages scolaires facultatifs ne sauraient être financés par la dotation de fonctionnement versée par le conseil départemental, exception faite des frais relatifs au séjour des accompagnateurs.

Pour l'année 2019, la prise en charge de la part « accompagnateurs » sur la dotation de fonctionnement sera acceptée dans les limites suivantes :

- 1 accompagnateur pour 12 élèves, arrondi à l'entier supérieur (3 à partir de 25 élèves, 4 à partir de 37 élèves, etc.),
- 75 euros par nuitée et par accompagnateur (soit 300 euros pour 4 nuitées, du lundi au vendredi).

Il conviendra de transmettre la liste détaillée des élèves et des accompagnateurs.

Les aides à la demi-pension ou à la pension versées par le conseil départemental au collège devront figurer au service vie de l'élève.

Les autres ressources doivent être appréciées avec sincérité et notamment :

- les recettes issues des logements de l'établissement qui devront être identifiées distinctement (redevances mensuelle des personnels logés par exemple).

- les recettes issues de la valorisation du patrimoine scolaire affecté aux établissements : le Département recommande que des tarifs horaires soient appliqués pour l'utilisation des locaux, que ce soit pendant les heures ou périodes réservées aux activités d'enseignement ou en dehors de celles-ci, et qu'elles relèvent ou non de l'application de l'article L 213-2-2 du code de l'éducation. Les tarifs adoptés par le conseil d'administration doivent résulter d'une évaluation sincère des charges réellement supportées lors de l'occupation des locaux, principalement au titre de la viabilisation et de l'entretien. Une convention d'utilisation extra scolaire de locaux sera établie et un état des lieux sera annexé chaque fois que nécessaire (modèle de convention disponible auprès du conseil départemental).

Conformément à la nomenclature M9.6, les recettes sont divisées en services généraux ou spéciaux en comptes du plan comptable auxquels pourront être associés des domaines et des activités. Afin de faciliter la lecture des comptes, il est néanmoins recommandé aux établissements d'appliquer la nomenclature RCBC des ressources telle qu'elle est présentée dans le tableau suivant :

CODE CT	CODE SUB	LIBELLES	CODE	LIBELLES
2	1	Subvention de fonctionnement	DGF	Fonctionnement
2	3	Subvention activité pédagogique	DIS	Dispositifs Education Nationale
2	4	Subvention d'investissement	INV	Investissement
2	5	Subvention aide à la personne	PEN	Pension (aide à la restauration)
2	6	Subvention activités éducatives	EAC	Education artistique et culturelle
			EO	Ecole ouverte
			VOL	Actions volontaires (forums)
			DEC	Classes découvertes
			UNS	AS (association sportive)

2. Les charges

Conformément à la nomenclature M9.6, les dépenses sont divisées en domaines et en activités. Afin de faciliter la lecture des comptes, il est néanmoins recommandé aux établissements d'appliquer la nomenclature des dépenses telle qu'elle est présentée dans le tableau suivant :

Code activité RCBC	Code activité EPLE	Intitulé	N°compte RCBC
0	ELE	ELECTRICITE	6061
0	EAU	EAU	6061
0	FUE	FUEL	6061
0	GAE	GAZ	6061
0	URB	RESEAU URBAIN	6061
0	EPI	EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	6065
0	VER	CONTRAT DE VERIFICATION OBLIGATOIRE	615
0	MAI	ENTRETIEN ET MAINTENANCE	615
0	PROD	PRODUITS D'ENTRETIEN ET FOURNITURES	615-6063
0	TEL	TELEPHONE	626
0	WEB	INTERNET	626
0	REPRO	REPROGRAPHIE	613-615

2.1 La viabilisation

Il convient, pour une plus grande lisibilité, que l'ensemble des charges, notamment de viabilisation, soient réparties entre le service « administration et logistique » et le service spécial d'hébergement et de restauration.

En l'absence de compteurs divisionnaires, l'établissement devra définir une clef de répartition des charges de viabilisation entre le service général et le SRH. Cette clef de répartition pourra prendre en compte le nombre de rationnaires (élèves et convives) ainsi que les surfaces en m² de l'établissement. Cette clef de répartition devra être soumise au vote du conseil d'administration (utiliser le modèle d'acte vierge de Dém'Act) et jointe aux autorités de contrôle avec le budget.

Les crédits ouverts pour la viabilisation doivent correspondre à la consommation moyenne des trois dernières années, actualisée au coût de l'énergie (ces informations doivent apparaître dans l'annexe « Énergie ») et des économies espérées grâce à toutes démarches du collège.

2.2 Les équipements de protection individuelle

Le compte 6065 fait apparaître de manière globalisée les dépenses relatives aux « Linge, vêtements de travail et produits de nettoyage ». Cependant, aux fins d'identification des dépenses exclusivement destinées aux équipements de protection individuelle, il vous est demandé de créer un code activité « EPI » en développement du compte 6065.

Si au compte administratif financier 2018, ce compte n'a pas été mandaté du montant nécessaire à l'équipement des agents, le conseil départemental enjoindra le principal à expliquer la situation.

2.3 Le calcul des prestations accessoires ou charges locatives

Pour chaque logement du collège occupé, soit par nécessité absolue de service, soit par convention d'occupation précaire, le collège tiendra à jour le détail des prestations accessoires ou des charges locatives. Ces informations seront intégrées à l'état des consommations afférentes aux concessions de logement (pièce 20) du compte-financier.

Lorsque les logements sont pourvus en compteurs individuels et d'un chauffage autonome, le calcul des prestations accessoires ou des charges locatives s'appuie directement sur le montant des dépenses correspondantes à partir du relevé périodique des consommations :

- au minimum en fin d'année civile,
- à chaque changement d'occupant,
- au mieux tous les mois.

Ce suivi régulier permet également de détecter rapidement des dysfonctionnements dans le réseau de distribution.

Ainsi, les compteurs seront obligatoirement relevés au moment de l'état des lieux et transmis avec la copie de l'état des lieux au conseil départemental.

Le montant dû au titre des consommations doit se baser sur un prix au m3 ou kwh incluant abonnement, redevances et taxes locales.

En cas d'absence de compteurs divisionnaires ou particuliers et seulement dans ce cas, le calcul des prestations accessoires ou des charges locatives pourra être effectué sur des bases forfaitaires minimales annuelles déterminées en tenant compte du barème ci-dessous fréquemment utilisé.

COMPOSITION DU FOYER	FORFAIT ANNUEL		
	EAU	GAZ	ELECTRICITE
1 PERSONNE	30 M3	250 M3	120 KW
2 PERSONNES	70 M3	370 M3	180 KW
3 et 4 PERSONNES	75 M3	500 M3	250 KW
+ de 4 PERSONNES	80 M3	650 M3	300 KW
En + par salle de bain par salle de douche	25 M3 20 M3		
En + par chauffe-eau par machine à laver par réfrigérateur par radiateur < 1000w par radiateur < 1000w		200 M3	200 KW 200 KW 200 KW 200 KW 400 KW

Exemple : un couple avec 2 enfants se verra facturer 75 m3 d'eau + 500 m3 de gaz + 250 kwh d'électricité + 200 m 3 si le chauffe-eau fonctionne au gaz + 25 m 3 pour la salle de bains + 400 kwh pour la machine à laver et le réfrigérateur.

2.4 Les contrats et abonnements

Il conviendra d'apporter une attention prioritaire aux problèmes posés par l'entretien des installations et, d'une façon générale, de prendre les mesures propres à assurer une bonne conservation du patrimoine. L'ensemble des contrats de maintenance et de vérification devront être souscrits obligatoirement. Les autorités de contrôle seront donc fondées à interpeller le chef d'établissement si les actes budgétaires qu'il a soumis au conseil d'administration ne comportent pas les moyens financiers suffisants pour satisfaire à ces impératifs.

Il n'existe pas de liste énumérant les contrats à souscrire par un établissement public local d'enseignement. C'est la réglementation qui décide du caractère obligatoire d'un contrat ; sont donc obligatoires par dispositions réglementaires :

- les contrats que doivent passer les établissements recevant du public (ERP) selon la catégorie dans laquelle ils se classent ;
- les contrats relatifs aux matériels mis en œuvre et garantissant la sécurité de leur utilisation (appareils de cuisson, ascenseurs, etc.) ;
- les contrats relevant du code du travail (sécurité des personnels, impacts sanitaires, etc.).

Pour rappel, les contrats de maintenance du patrimoine immobilier font référence au code du travail pour ce qui concerne la sécurité du personnel de l'établissement, au code de la construction et de l'habitation pour ce qui concerne l'entretien, aux règlements de sécurité contre l'incendie et à l'arrêté qui traite de la responsabilité de la mise en œuvre par le chef d'établissement des dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie. A ces textes de base, il faut également ajouter le règlement sanitaire départemental, les circulaires du ministère de l'éducation nationale et les textes relatifs aux établissements classés.

Enfin, il faut prendre en compte les dispositions de l'article R.421-10 du code de l'éducation qui précise qu'en qualité de représentant de l'État, le chef d'établissement prend toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement.

En annexe du procès verbal de la commission de sécurité, le collège trouvera de façon plus spécifique, les vérifications techniques périodiques à effectuer.

L'agent de maintenance intervenant dans le collège, selon sa formation et ses compétences peut être considéré comme technicien compétent dans ces opérations de maintenance. A défaut, ces vérifications devront être réalisées par une entreprise. Toutes vérifications, réglementaire ou non, seront consignées (date, tampon et signature) impérativement dans le registre de sécurité y compris celles effectuées par l'agent de maintenance intervenant dans le collège.

La liste des contrats à souscrire impérativement ainsi que ceux qui, sans être obligatoires, présentent un intérêt pour le collège et le Département ou nécessite un éclairage particulier sont indiqués ci-après.

contrats et abonnements des collèges	Commentaires	contacts au conseil départemental
assurances		
assurance des bâtiments (dommages ouvrages)	<p style="text-align: center;"><u>contrat du conseil départemental</u> en cas de sinistres, la procédure et les formulaires sont sur le site https://colleges.haute-marne.fr</p>	<p style="text-align: center;">service.intendance@haute-marne.fr</p>
assurance responsabilité civile	<p style="text-align: center;"><u>contrat du conseil départemental</u> tout sinistre survenu du fait du fonctionnement, du non fonctionnement ou du mauvais fonctionnement des services de la collectivité ; à titre d'exemple, le cas de l'élève, du professeur, voire d'un parent blessé par la chute de branches suite à un élagage ou à une absence d'entretien. en cas de sinistres, la procédure et les formulaires sont sur le site https://colleges.haute-marne.fr</p>	<p style="text-align: center;">service.intendance@haute-marne.fr</p>
assurance protection juridique	<p style="text-align: center;"><u>contrat du conseil départemental</u> l'agent du département menacé, agressé ou faisant l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle, peut demander, par courrier, à bénéficier de la protection fonctionnelle de la collectivité.</p>	<p style="text-align: center;">service.intendance@haute-marne.fr</p>
gestion des véhicules		
véhicule de service	<p>le conseil départemental peut mettre à disposition des collèges un véhicule de service utilisé uniquement pour les besoins de l'établissement. Le règlement et les formulaires sont sur le site https://colleges.haute-marne.fr</p>	<p>gestion des attributions et déclaration des kilomètres magali.felices@haute-marne.fr entretien des véhicules : Laurent.vagnerre@haute-marne.fr</p>
assurance flotte automobile	<p style="text-align: center;"><u>contrat du conseil départemental</u> assure les véhicules lui appartenant et peut assurer les véhicules dont le collège est propriétaire. Les tondeuses autoportées et les remorques des collèges doivent être assurées. en cas de sinistres, la procédure et les formulaires sont sur le site https://colleges.haute-marne.fr</p>	<p>gestion des réparations : Laurent.vagnerre@haute-marne.fr mise en assurance, radiation, gestion de sinistre : service.intendance@haute-marne.fr</p>

contrats et abonnements des collègues	Commentaires
contrats d'exploitation de maintenance et d'entretien (hors cuisine)	
monte charge (contrat annuel - visites mensuelles)	annuelle
ascenseurs	toutes les 6 semaines
	annuelle
installations de chauffage, de ventilation, réfrigération, climatisation et conditionnement d'air et installations d'eau chaude sanitaire (dont gymnases, propriété du Département)	<p style="text-align: center;">annuelle</p> <p>Dans le cas d'une chaufferie bois, ou d'un raccordement à un réseau de chaleur, le collègue doit prendre un contrat pour la sous-station après échangeur.</p> <p>Dans le cas d'un établissement avec internat ou en présence de douches (gymnase), il est obligatoire de procéder à un choc thermique des installations après une période d'inutilisation prolongée (prévention de la légionellose)</p>
vérification des installations gaz	annuelle
vérification des installations électriques	annuelle
éclairage de sécurité - inclus BAES, BAPI, batteries, blocs d'ambiance, portes de recoupement coupe feu	annuelle
vérification des installations de désenfumage manuelle ou automatique	annuelle
extincteurs (dont gymnases)	<p style="text-align: center;">annuelle</p> <p style="text-align: center;">le Département peut renseigner le collègue sur les prix pratiqués habituellement pour ses autres bâtiments</p>
système de sécurité incendie (SSI)	annuelle
alarme anti-intrusion	non obligatoire sinon annuelle
protection contre la foudre	si présence, annuelle
portail/portes automatiques	périodique
évacuation des déchets infirmiers – DASRI	convention possible avec le laboratoire départemental d'analyse
télésurveillance	non obligatoire ; veiller aux déclarations obligatoires (CNIL, préfecture,...)

contrats et abonnements des collègues	Commentaires
contrats d'entretien en cuisine	
appareils de cuisson et chambres froides	annuelle
contrats grande cuisine dont nettoyage des hottes et des systèmes d'extraction (gainés et filtres)	
vidange des bacs à graisses	autant que de besoin
installation fixe d'extinction automatique (friteuse cuisine)	annuelle
récupération des huiles usagées	obligatoire
contrôle bactériologique (6 analyses microbiologiques adaptées au type de produits prélevés et 12 contrôles d'efficacité du bionettoyage)	trimestriel - contrat de sécurité alimentaire entre le laboratoire départemental d'analyse et le collège
fontaine à eau (si inscrit au plan de maîtrise sanitaire)	les fontaines à eau ne sont pas une obligation réglementaire et peuvent présenter un risque sanitaire dans le cas d'un défaut d'entretien.
plan de lutte contre les nuisibles	non obligatoire - le collège peut faire lui même la lutte contre les nuisibles s'il prouve qu'il utilise les bons produits, à la bonne fréquence, au bon endroit.
location cuve gaz de cuisine	si nécessaire
adoucisseurs	non obligatoire mais souhaitable car permet de protéger les matériels de cuisine
analyse d'eau	obligatoire mais tolérance si raccordement au réseau d'eau communale ; toutefois, pour valider le réseau d'eau interne, le collège peut demander à la commune de prélever dans un point de la cuisine ; projet en 2017 d'effectuer des analyses d'eau par le laboratoire départemental d'analyse dans le cadre du contrat de sécurité alimentaire entre le laboratoire départemental d'analyse et le collège
contrats de vérification réglementaire effectués par un organisme agréé différent des entreprises qui effectuent l'entretien	
vérification désenfumage	triennale
vérification Extincteurs	quinquennale
ascenseurs et monte-charge	quinquennale
système de Sécurité Incendie	triennale
vérification des installations gaz	annuelle
vérification des installations électriques	triennale
portail/portes automatiques	tous les 6 mois
installation fixe d'extinction automatique (friteuse cuisine)	triennale

Contrats et abonnements des collèges	Commentaires	contacts au conseil départemental
Contrats liés à la communication		
contrat de location de photocopieur	<p>Attention aux pratiques commerciales agressives vis-à-vis des EPLE. Des sociétés après signature du collège cèdent la propriété des machines à une autre société, voire demande à un prestataire d'affacturage de récupérer les loyers. Le schéma juridique de la relation commerciale devient donc difficile à établir clairement.</p> <p>Les possibilités de résiliation et de négociation sont très réduites, plaçant les EPLE en situation parfois critique en terme financier.</p>	
contrat coûts à la copie photocopieur		
maintenance informatique	<p>hebdomadaire - 3h d'intervention entretien du parc informatique via un marché de prestation du conseil départemental : deux sociétés (nord et sud) interviennent dans chaque collège. hotline informatique dédiée aux collèges dans l'extranet à l'adresse suivante : https://colleges.haute-marne.fr</p>	jvial@haute-marne.fr
espace numérique de travail (ENT)	Groupement de commandes du conseil départemental avec la Région Grand Est. Prestataire Kosmos	assistance informatique dédiée aux collèges par le prestataire à contacter directement par la plateforme dédiée
machine à affranchir	non obligatoire	
abonnement Internet	<p>Projet de « réseau des collèges » porté par le conseil départemental qui impactera internet et la téléphonie</p> <p>Prendre contact avec M. Jérôme VIAL jvial@haute-marne.fr avant toutes modifications de contrat</p>	
abonnement ligne fixe dont ascenseur		
location téléphone - central		
boite postale	non obligatoire	

Contrats et abonnements des collèges	Commentaires
Contrats de fourniture d'énergie	
contrat livraison gaz	à l'initiative de chaque collègue
contrat électricité	
contrat fioul	groupement de commande en cours avec un marché à bons de commande entre six collèges – le conseil départemental, direction des infrastructures et des transports – le SDIS et la commune de Chaumont
Contrats spécifiques aux installations sportives du conseil départemental	
abonnement ligne fixe	accès aux services de secours obligatoire
équipement sportif (panneaux baskets, handball, ...)	à la mise en service et de façon périodique
structure artificielle d'escalade	à la mise en service et en général tous les ans
adoucisseur	si présent
vérification palans éclairage	périodique

3 - Le service de restauration et d'hébergement (SRH)

Il convient de gérer le service restauration en service spécial et aucune affectation de la dotation de fonctionnement n'est possible au profit de ce service.

C'est au sein du service spécial intéressé que doivent s'opérer l'ensemble des opérations afférentes au fonctionnement des services de restauration et d'internat. L'ensemble des dépenses (achats de denrées, dépenses d'énergie et fluides, contrats d'entretien, etc.) est individualisé aux comptes par nature correspondant ou à défaut par un reversement aux charges communes de l'établissement pour les charges évaluées forfaitairement.

Le service de restauration et d'hébergement est doté dans les deux cas d'un budget évaluatif qui sera réajusté en fin d'année en fonction de la recette réellement constatée. Il doit couvrir par ses ressources la totalité des charges qu'implique son fonctionnement.

Compte tenu de la disparition des subdivisions des comptes 706, il est fortement recommandé **d'individualiser** les recettes des différents convives et reprendre les catégories des tarifs votés par le conseil départemental :

- recette des pensions
- recette des forfaits de demi-pension 5 jours
- recette des forfaits de demi-pension 4 jours
- recette des repas collégiens (tickets)"
- recette des "commensaux <465 » pour les personnels de l'éducation nationale et du conseil départemental dont l'indice est inférieur à 465 (surveillants, contrats aidés)"
- recette des "commensaux >465 » pour les personnels de l'éducation nationale et du conseil départemental dont l'indice est supérieur à 465
- recette des "personnes extérieures, hôtes de passage"
- recette des élèves d'une école primaire
- recette des élèves d'un lycée
- recette des élèves d'un EREA

Par ailleurs, le budget 2019 devra permettre de calculer facilement le crédit global nourriture. Il représente la différence entre les recettes et les frais de fonctionnement et les prélèvements imposés par le conseil départemental. Sur ce crédit s'imputent les achats de denrées et les achats de repas confectionnés.

Le budget 2019 pourra utilement faire apparaître en provision, au service de restauration et d'hébergement, le montant des créances contentieuses qui arrive à échéance dans l'année 2019 (compte 416).

Enfin, le rapport du chef d'établissement devra faire apparaître :

- les effectifs par régime (externes, demi-pensionnaires, internes, commensaux, etc.) et indiquer le nombre de repas prévus dans l'année.
- l'annexe technique de la convention d'accueil et/ou de fourniture de repas au bénéfice des élèves d'une école par le service de restauration d'un collège.
- le montant des charges imputées au service de restauration et d'hébergement qui pourra être réévaluée au regard de l'augmentation des tarifs de restauration.

Pour mémoire, on considère que les charges de fonctionnement représentent 0,80 € par repas produit (dont 0,35 € de viabilisation). Le collège devra tendre vers cet objectif et en tout état de cause, si l'établissement souhaite diminuer les charges supportées par le service de restauration, il est recommandé de prendre l'attache du conseil départemental préalablement au vote du budget par le conseil d'administration.

4 La politique d'accompagnement du département aux investissements des collèges

Par ailleurs, pour les investissements que vous avez prévu de réaliser dans le collège, nous vous demandons de prendre l'attache du conseil départemental au préalable (pôle immobilier, ou service éducation de la direction de l'éducation et des bâtiments ou direction informatique) afin d'étudier les ressources, dotation de fonctionnement du collège ou achat directement par le conseil départemental, les plus à même de couvrir ces dépenses informatiques, mobiliers, matériels, et de façon générale, toutes celles amortissables.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que les investissements réalisés directement par le conseil départemental sont éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), ce qui n'est pas le cas d'un investissement qui serait réalisé par le collège.

Ainsi, le collège pourra consacrer sa dotation de fonctionnement aux dépenses courantes de l'établissement.

5 La gestion du patrimoine immobilier acquis par le conseil départemental

Tout achat d'investissement réalisé par le conseil départemental donne lieu à un numéro d'inventaire et à l'édition d'une fiche (bien non étiquetable) ou d'un numéro d'inventaire (code barre). Les étiquettes sont transmises au collège par le service intendance. Il appartient au collège de les apposer sur les biens suivant les prescriptions.

Un état du patrimoine du collège peut être sollicité auprès du service intendance.

Pour l'aliénation des matériels acquis sur des crédits départementaux, vous trouverez la procédure du département, à suivre, sur le site. <https://colleges.haute-marne.fr>

6 Les documents et indicateurs financiers

Le compte financier permet de retracer le bilan de l'exécution annuelle des opérations de l'ordonnateur. Il mesure les écarts entre l'acte prévisionnel qu'est le budget et l'exécution budgétaire.

Le résultat comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de l'EPL.

Le fonds de roulement représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables. Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

L'analyse du fonds de roulement est un élément important d'appréciation de la gestion financière de l'EPL et notamment sa capacité à assurer ses propres risques (provisions).

Cependant, le fonds de roulement n'est pas totalement disponible. En fonction de sa composition et du besoin en fonds de roulement, la part immédiatement mobilisable pour des opérations sur fonds propres est plus ou moins importante.

Le fonds de roulement prélevable, donné par le rectorat, représente cette part immédiatement mobilisable, assorti d'un calcul de « sécurité » de 30 jours de fonctionnement, propre à chaque établissement.

Ainsi, au titre de la bonne gestion, les établissements pourront conserver des fonds de roulement prélevables à hauteur d'un mois de fonctionnement. La méthode de calcul du fonds de roulement prélevable est la suivante :

Fonds de roulement prélevable = montant du fonds de roulement au 31 décembre
- les provisions pour risques et charges
- les dépôts et cautionnement
- les stocks
- les créances contentieuses (compte 416)
- « 30 jours de fonctionnement »

La **méthode des jours de fonctionnement** est mise en avant pour apprécier la situation financière des EPL.

La méthode arrêtée est la suivante :

Jours de fonctionnement = charges nettes des comptes 601 à 657 divisées par 360

Ainsi, les jours de fonctionnement renseignent sur le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie. Le choix de 30 jours de fonctionnement à préserver en trésorerie semble s'imposer en référence au délai global de paiement des factures.

En toute hypothèse, il est demandé aux établissements présentant des fonds prélevables élevés de les mettre en perspective de leurs projets et des évolutions envisagées.

Il est également précisé que le montant des fonds prélevables ne doit pas être nul.